



Des Hommes,
des Idées,
un Futur

**Plan stratégique
2016 - 2019**
-
Actualisation 2018



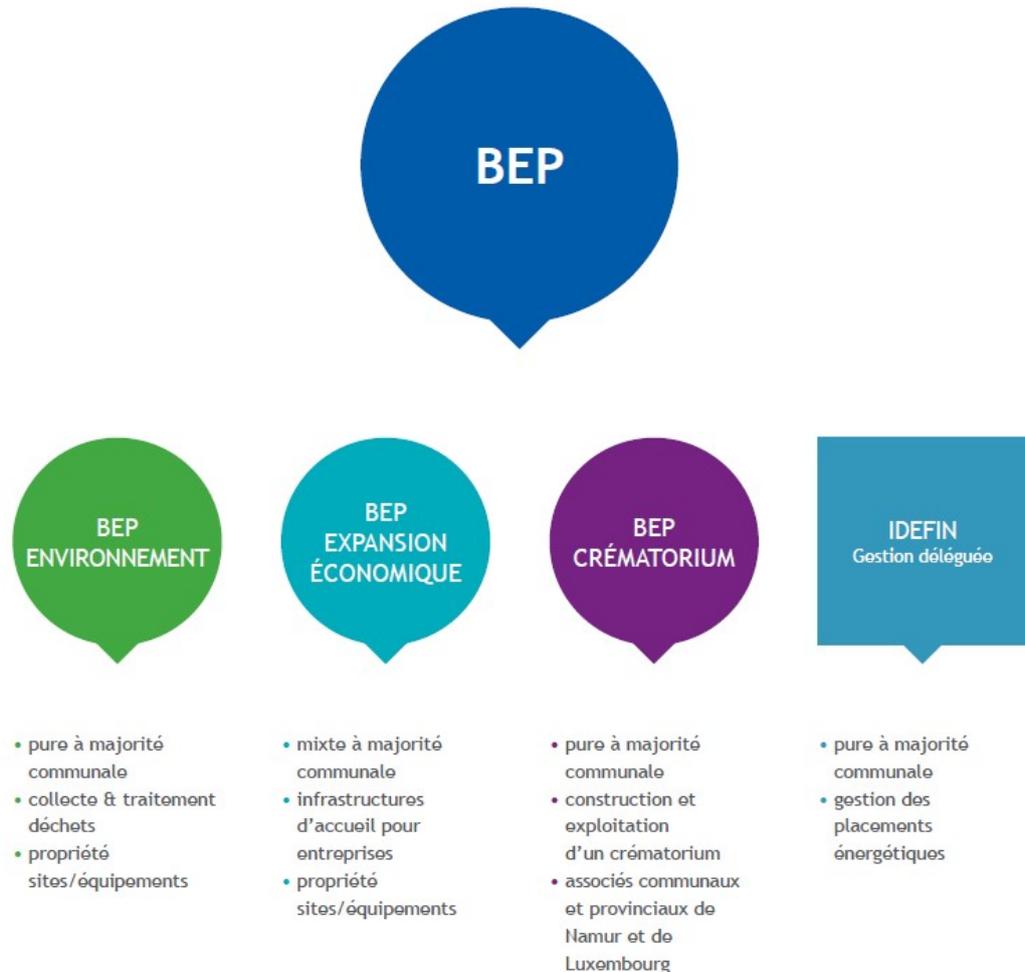
Table des matières

I.	L'organisation des Intercommunales.....	4
II.	Les dispositions décrétales.....	7
III.	L'accessibilité à l'information	8
A.	Pour tout citoyen	8
B.	Pour les conseillers provinciaux et communaux.....	9
IV.	Vision et objectifs pour le territoire.....	10
	Les objectifs stratégiques pour le territoire.....	10
V.	Vision et objectifs pour le BEP	11
	La vision du BEP	11
	Les objectifs stratégiques du BEP	11
VI.	Les valeurs.....	12
VII.	La stratégie par intercommunale	13
A.	Le BEP	13
1.	L'accompagnement des entreprises	13
2.	L'accompagnement des Communes.....	28
3.	Les actions territoriales.....	45
4.	Namur Expo	51
5.	La gestion déléguée d'IDEFIN	53
6.	Les services d'appui	54
B.	BEP Expansion Economique.....	64
1.	Les constats.....	64
2.	Les objectifs	64
3.	Les indicateurs	64
4.	Les projets	65
C.	BEP Environnement	74
1.	Les constats.....	74
2.	Les objectifs	75
3.	Les indicateurs	76

4. Les projets	77
D. BEP Crématorium.....	95
1. Les constats	95
2. Les objectifs	95
3. Les indicateurs	95
4. Les projets	95

I. L'organisation des Intercommunales

L'organisation est construite de la manière suivante: le BEP est la structure d'animation, de gestion et de coordination de quatre Intercommunales thématiques, l'une en matière de développement économique, BEP Expansion Économique ; la deuxième en matière de gestion intégrée des déchets, BEP Environnement ; la troisième, concernée par la création et la gestion d'un crématorium à Ciney, BEP Crematorium et, enfin, la quatrième, IDEFIN, chargée de la gestion financière des ressources des Communes dans le domaine de l'énergie.





- **Pure à majorité provinciale ;**
- Assurer la **coordination générale** des sociétés intercommunales sectorielles, en étroite collaboration avec leurs organes de gestion, **préparer les décisions** à prendre et **procéder ou faire procéder à l'exécution de celles-ci** ;
- Procéder à la réalisation de toutes études, démarches, travaux et tâches de gestion et d'exécution **au travers de ses différents départements** :
 - **le Développement Economique,**
 - **le Développement Territorial,**
 - **l'Environnement.**



- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser le développement économique et social**, en coopération avec les Communes concernées et la Province de Namur ;
- **Aménager et gérer des équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateurs, parcs thématiques, infrastructures touristiques,... en appui de la politique menée par les instances provinciale, régionale et européenne, et en coordination avec les Communes membres.



- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique** en coopération avec les Communes concernées et la Province de Namur ;
- **Effectuer la collecte et le traitement des déchets** en appui de la politique menée par la Wallonie et en coordination avec les Communes membres ;
- Assurer des **missions d'éducation et de prévention, gérer des services de collectes classiques et de collectes sélectives**, ainsi que des **infrastructures de traitement**.



- Dans l'intérêt de la population et dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, **assurer la construction, l'organisation et la gestion d'un centre funéraire public** comprenant notamment un crématorium, un Parc mémorial, ainsi qu'une aire de dispersion des cendres.



- **Gérer les participations financières des 39 Communes qui y sont affiliées** (36 namuroises et 3 hennuyères) dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Plus globalement, elle a en gestion les ressources financières des Communes dans le secteur de l'énergie et est chargée de procéder au financement des investissements de celles-ci dans ledit secteur.

II. Les dispositions décrétales

19 juillet 2006 – Décret modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre Ier de la troisième partie de ce même Code. Art. L1523-13 §4

« ...L'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité.

Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, présenté et débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale.

Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats sont synthétisés dans un tableau de bord.

Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale. »

Titre III du même Décret - Principes de bonne gouvernance. Art. L1532-1 §2

« A la demande du conseil communal, provincial ou de l'action sociale, de la commune, de la province ou du CPAS associé, un représentant de l'Intercommunale désigné par le conseil d'administration est chargé de présenter aux conseillers les comptes, le plan stratégique ou ses évaluations, ou tout point particulier dont le conseil concerné jugerait utile de débattre. »

III. L'accessibilité à l'information

A. Pour tout citoyen

Les Décrets régionaux organisent la publicité de l'Administration, dans un souci de transparence et d'accessibilité à l'information, et ceci pour tout citoyen.

L'Intercommunale a le DEVOIR d'assurer une information claire et objective tant sur ses décisions que sur son fonctionnement. Des outils ont été mis en place à cette fin.

Cette publicité est de deux ordres, d'une part, ACTIVE à savoir que l'Intercommunale doit d'initiative mettre les informations utiles à la disposition du public et, d'autre part, PASSIVE en ce sens que toute personne a le droit de recevoir sur demande écrite les informations souhaitées par elle.

En pratique, cela se traduit :

En matière de **publicité active**,

- Des responsabilités en matière d'information ont été confiées au Secrétariat général pour les demandes personnalisées ou présentant un caractère spécifique ;
- Un responsable « communication » directement relié à la Direction générale assure la préparation et la diffusion de multiples supports à destination du grand public ou de cibles plus identifiées, sous diverses formes (sites internet, publications, news, mailings,...) ;
- Des publications spécialisées par métiers sont produites en relation directe avec les Départements concernés ;
- Tout courrier porte les références des personnes directement responsables du dossier traité, du Directeur et de l'agent en charge de cette matière.

En matière de **publicité passive**, toute demande de renseignement écrite est traitée avec diligence dans les meilleurs délais, consignée, ainsi que la réponse, dans un registre tenu à jour au Secrétariat général conformément au Décret.

Une procédure de réponse et de recours éventuels est d'ailleurs fixée par Décret. De même, des limitations sont prévues à ce droit général d'information lorsque sont concernées des atteintes à la vie privée, des données d'entreprise confidentielles, des demandes abusives ou répétées.

B. Pour les conseillers provinciaux et communaux

Outre l'accessibilité générale à l'information au titre de simple citoyen, les associés des Intercommunales, communaux, provinciaux ou privés, disposent également d'une accessibilité organisée à l'information, ouverte à tous les conseillers communaux et provinciaux, et fixée par Décret.

Elle s'exerce principalement à deux niveaux principalement :

- Les conseillers peuvent **consulter les budgets, les comptes et les délibérations des organes de gestion** de nos Intercommunales, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement ;
- Les conseillers peuvent **visiter tous nos sites d'exploitation et nos bâtiments**, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil et de veiller scrupuleusement au respect des prescriptions de sécurité, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement.

Le BEP assure également des **formations spécifiques destinées aux administrateurs**, à l'occasion de la mise en place des nouveaux organes et à mi-législature. A cet égard, l'article L1532-1 §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule qu' « à son installation, l'administrateur ou le membre du comité de gestion de l'association s'engage par écrit à développer et à mettre à jour ses compétences professionnelles dans les domaines d'activités de l'Intercommunale notamment en suivant les séances de formation et d'information dispensées par l'Intercommunale lors de son entrée en fonction et chaque fois que l'actualité liée à un secteur d'activité l'exige. »

Cette obligation a par ailleurs été complétée par le décret du 28 avril 2014 qui ajoute un nouvel article L1532-1bis au dit code et selon lequel :

« Les intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formations relatifs à leurs domaines d'activité afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des administrateurs. Les administrateurs participent aux séances d'information et cycles de formation organisés par l'intercommunale en application de l'alinéa 1er. Les listes de présence des administrateurs aux formations et cycles de formations organisés en application de l'alinéa 1er sont transmises à l'Assemblée Générale, laquelle est chargée de contrôler le respect de l'obligation visée à l'alinéa 2. »

Des formations sont également proposées aux nouveaux élus, lors de l'installation des Conseils communaux et des contacts étroites sont maintenus avec les Directeurs généraux des Communes, soit via leur Fédération provinciale, soit en direct; des formations sont également organisées à leur intention.

A signaler également, que dans un souci de renforcer la communication et l'information, le BEP rencontre dès leur installation le Conseil provincial et tous les Collèges communaux, ainsi qu'à mi-mandature.

En bref, le BEP considère comme **première priorité le contact de proximité** avec tous les responsables provinciaux et communaux et de ses associés afin de répondre à toutes leurs demandes d'information.

IV. Vision et objectifs pour le territoire

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe sambro-mosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au cœur de la Wallonie et se caractérise par :

- La présence de la Capitale régionale wallonne, également chef-lieu de Province ;
- Un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne ;
- Une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les 2 pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de veiller au développement économique durable du territoire namurois en mettant en exergue ses atouts en matière d'innovation et de créativité.

Cette vision se traduit en quelques mots :

Le BEP développe le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- Le développement entrepreneurial ;
- La valorisation des ressources endogènes en s'inscrivant résolument dans l'économie de la fonctionnalité et ;
- L'aménagement d'un cadre de vie de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels.

Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

Les objectifs stratégiques pour le territoire

Le BEP entend :

1. Assurer **l'attractivité du territoire namurois** à l'égard des entreprises, des organismes, des associations et des habitants, en s'appuyant sur sa position au carrefour de deux axes européens de développement (Nord-Sud et Est-Ouest), le rayonnement de la Capitale wallonne et un maillage de polarités semi-urbaines assurant la cohésion de son territoire rural ;
2. Positionner Namur comme un **territoire innovant et créatif** dont l'orientation tertiaire prédominante est nécessaire au redéploiement des bassins industriels wallons ;
3. Intégrer **et respecter les dynamiques spécifiques** de son territoire (Capitale régionale, E411, Val de Sambre, Entre-Sambre-et-Meuse et Houille/Semois namuroise) tout en valorisant leurs complémentarités dans une perspective de cohésion namuroise.

V. Vision et objectifs pour le BEP

La vision du BEP

Le BEP est une entreprise publique qui dispose de sa stratégie, établie sur une vision affirmée de ce qu'elle veut être.

En tant qu'agence de développement, le BEP entend être un modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionale et locales. Le BEP entend renforcer :

- un management innovant qui promeut l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs ;
- une bonne gouvernance interne et externe, soucieuse de transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une vision proactive et anticipative des enjeux majeurs de son territoire par la souplesse et la réactivité de ses équipes.

Les objectifs stratégiques du BEP

Environnement socio-économique en mouvance rapide

- Globalisation de l'économie
- Accroissement des dynamiques locales
- Nouveaux modes de travail et de consommation
- Gestion et maîtrise de l'information
- Connectivité plus grande
- Enjeux énergétiques et environnementaux

Environnement institutionnel en évolution

- Influence européenne accrue
- Révisions du cadre stratégique wallon
- Réduction des moyens financiers publics
- Multiplicité des initiatives locales et supra-locales
- Augmentation du nombre d'acteurs territoriaux

Dans ce contexte, les objectifs du BEP sont :

1. S'affirmer comme **centre d'expertise pluridisciplinaire**, dont les priorités sont données au renforcement de la qualité et de l'éventail de services de même qu'à l'efficacité dans l'action ;
2. Anticiper, comprendre et **répondre aux besoins évolutifs** de nos publics cibles et du territoire ;
3. Coordonner et **fédérer les acteurs et les partenaires concernés** sur les projets ou intérêts majeurs qui concourent au développement du territoire namurois ;
4. Mobiliser toutes les forces vives et développer un message efficace de **promotion des atouts et avantages distinctifs du territoire namurois** au bénéfice du développement wallon ;
5. Consolider sa position **d'organisme de référence à l'égard de ses associés, clients et partenaires** en vue de promouvoir une stratégie de développement territorial durable qui s'intègre dans les politiques régionales et européennes en les complétant ou les renforçant.

VI. Les valeurs

- L'engagement,
- Le professionnalisme,
- La proximité,
- Le partenariat,
- L'ouverture d'esprit.

VII. La stratégie par intercommunale

A. Le BEP

1. L'accompagnement des entreprises

1.1. Les constats

- Les entreprises évoluent dans un écosystème et un marché en constante mutation, les amenant à toujours mettre en perspective le développement de leurs activités avec les évolutions de leur environnement. **Il est indispensable pour elles d'être en capacité d'adaptation continue** pour renforcer leur viabilité à court et moyen terme. C'est pourquoi, **le BEP doit leur proposer des dispositifs innovants d'aide favorisant l'évolution de leur modèle économique et de leurs pratiques de management** ;
- Le paysage économique du territoire provincial est multiple de par les caractéristiques des différentes zones qui le composent (industrielles, rurales, urbaines) mais également de par les différentes filières d'activités qui s'y sont développées. **Les actions d'accompagnement du BEP, qu'elles soient collectives ou individuelles doivent intégrer les particularités des entreprises liées à leur positionnement géographique et à leur filière d'activité** ;
- L'offre de services en matière d'animation et d'accompagnement économique s'est fortement étendue et diversifiée ces dernières années au niveau wallon. **Le BEP développe constamment ses partenariats** avec les universités et les organismes locaux et régionaux qui développent une expertise pointue afin de proposer une offre intégrée et coordonnée de services de proximité aux entreprises namuroises.

1.2. Les objectifs

- **Proposer des services d'encadrement stratégiques de forte proximité ciblés vers des entreprises** présentant des potentialités de développement de projets innovants et d'internationalisation de leurs activités dans les filières liées à l'agroalimentaire, le numérique, la santé, l'écoconstruction, les process industriels, les industries culturelles et créatives, l'économie touristique et l'environnement ;
- Sur la base d'une analyse 360° de l'entreprise et de son projet, **signer avec l'entreprise un contrat de partenariat** précisant l'offre de services individualisés ou collectifs, qui lui est proposée pour la mise en œuvre de son projet ainsi que les conditions de mise en œuvre de ce partenariat ;

- **Spécialiser des offres de services** dans les domaines suivants : internationalisation, gestion financière, innovation dans le management, innovation produits/services par les usages et développement client, intelligence stratégique et économie circulaire ;
- **Positionner la Province de Namur comme territoire de référence** en matière de business model et management innovant, en l'inscrivant dans le développement d'une économie créative ;
- **Attirer d'avantage d'investisseurs extérieurs** à la Province dont les projets s'inscrivent dans la vision de développement du territoire namurois ;
- **Favoriser une démarche de co-crédation de l'offre de services** avec les entreprises cibles afin de s'inscrire au mieux dans l'évolution de leurs besoins.

1.3. Les indicateurs

- Nombre de **créateurs accompagnés** (relation contractuelle): 10
- Nombre d'**entreprises en croissance accompagnées** (relation contractuelle) : 50
- Nombre de dossiers en **stratégie d'internationalisation**: 3
- Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre du **TRAKK**: 10
- Nombre d'**interventions de conseil** aux entreprises: 150
- Nombre de **créations d'entreprises effectives** : 5
- Nombre de **manifestations organisées en faveur des entreprises** : 50
- Nombre d'**ateliers et formations** à la carte: 10
- Nombre de **participants** : 750

1.4. Les filières accompagnées

▪ Agro-alimentaire

Cette filière concerne toute entreprise de fabrication ou de transformation de produits alimentaires.

Deux axes de développement se distinguent au niveau des actions du BEP :

- L'un concerne le développement **des activités en circuit court** : l'enjeu est de mettre en place des circuits de distribution composés d'un minimum d'intermédiaires au niveau local. Afin de contribuer à la mise en place d'un cadre économique favorable au développement de production et consommation alimentaires de proximité et durables, le BEP accompagne les producteurs dans la mise en place d'une approche de circuits courts ;
- L'autre axe de développement concerne les entreprises de la filière agro-alimentaire qui se distinguent par **des produits ou des services innovants et**

de qualité supérieure pour lesquelles des opportunités de croissance existent sur les marchés internationaux.

▪ **Process industriel**

Cette filière englobe les PME actives dans la fabrication ou la transformation de produits, la R&D et le service aux entreprises.

Citons en exemples les entreprises actives dans les fabrications en série, le développement des machines uniques ou encore des entreprises qui travaillent à façon, des bureaux d'études spécialisés, ...

Au travers des actions qu'il mène, le BEP souhaite amplifier l'**ancrage namurois** des entreprises de la filière, en favorisant les partenariats avec les entreprises des autres filières.

▪ **Numérique**

Le **plan Digital Wallonia** a pour objectif de développer un secteur numérique fort et d'accélérer la participation et l'intégration des entreprises dans l'économie numérique. La digitalisation concerne en effet tous les secteurs. L'enjeu pour les entreprises est de tirer parti de l'apport du numérique pour augmenter leur chiffre d'affaires (personnalisation de l'offre, de la distribution...) et pour améliorer leur performance opérationnelle (gain de productivité du travail et de la main d'œuvre).

La combinaison des technologies permet de faire évoluer l'entreprise, notamment via la création de modèles d'affaires innovants, la modification du rôle joué par les personnes, l'automatisation, la dématérialisation et la désintermédiation.

Le BEP aide les entreprises à utiliser ces nouveaux leviers de développement. Il souhaite également favoriser l'émergence de nouveaux services/produits en lien avec la **thématique de la ville intelligente (développement d'application, objets connectés)**.

• **Industries culturelles et créatives**

La filière des industries culturelles et créatives se compose d'entreprises hautement innovantes, dotées d'un grand potentiel économique. Elle englobe une large variété d'activités créatives qui comprennent notamment l'architecture, le design, l'audiovisuel, le patrimoine culturel, les festivals, la musique, les arts du spectacle, les arts visuels.

En plus d'être des moteurs essentiels de la diversité culturelle, ces industries constituent l'un des secteurs économiques les plus dynamiques d'Europe.

Le BEP soutient les entreprises à fort potentiel de ce secteur et souhaite développer l'économie créative sur son territoire. Pour ce faire, il s'appuie sur le TRAKK, hub créatif namurois. "Inventer, faire, expérimenter, collaborer et partager" sont les mots d'ordre de cet équipement. Ce "lieu outil" à l'intersection de l'art, la science, la technologie et l'entrepreneuriat, a pour objectif de favoriser l'innovation croisée et l'expérimentation.

▪ **Ecoconstruction**

Le secteur de la construction représente une composante importante et essentielle du tissu économique de la Province de Namur. **L'enjeu pour les entreprises est de faire évoluer leur offre, de s'adapter pour répondre aux besoins des consommateurs qui tiennent de plus en plus compte des critères environnementaux** et souhaitent intégrer une démarche de développement durable dans leurs projets de construction.

Les activités soutenues se situent à différents niveaux tels que la construction en bois, les activités liées à la production de matières premières (ex: l'utilisation de matériaux recyclés comme moyen d'isolation, l'utilisation d'essences de bois indigène), les activités liées à la conception et la fabrication de nouveaux produits ainsi que les services liés à l'amélioration des consommations énergétiques.

Parallèlement, de plus en plus d'entreprises souhaitent diversifier leurs activités en se lançant dans la production, la transformation et la commercialisation dans une **logique de circuits courts**.

▪ **Economie touristique**

Le secteur du tourisme s'est développé très tôt en Province de Namur. Il représente une part conséquente du PIB, est vecteur d'emplois et de création de richesse. Cependant, face à la concurrence mondialisée et aux changements importants dans les attentes des clientèles cibles, les entreprises de cette filière **doivent faire évoluer leur offre en se calquant sur les nouveaux comportements des consommateurs** (recherche d'une expérience personnalisée de qualité, retour vers la nature ou l'authenticité, course au meilleur prix,...).

Le BEP accompagne les porteurs de projets à développer des projets en adéquation avec ces attentes des clients et apporte une réponse opérationnelle aux entreprises existantes (hôtels, attractions touristiques) qui souhaitent requalifier leur offre et optimiser leur gestion.

▪ **Santé**

Les actions et les accompagnements du BEP visent des entreprises actives dans les biotechnologies, l'industrie pharmaceutique, la nutrition, le biomédical, l'e-santé.

Le **parc Crealys®** permet d'attirer des entreprises de ce secteur et de développer des synergies entre elles.

Le développement à Namur d'un **quartier d'activités économiques, dénommé Care-YS®, spécialisé dans les domaines de l'accompagnement à l'autonomie des personnes, la santé nutritionnelle et l'e-santé** et intégrant une mixité de fonctions est en cours d'analyse.

▪ Environnement

Cette filière s'appuie sur les perspectives de développement qui émergent dans des domaines tels que :

- la protection de l'environnement,
- la gestion de déchets et le recyclage,
- les matériaux biosourcés,
- le traitement des eaux et des sols,
- les énergies renouvelables.

Peuvent être concernés par les actions menées : des bureaux d'étude, de production de services ou de biens,... ou les entreprises actives dans les domaines cités ci-avant.

Au-delà des entreprises accompagnées dans cette filière, la thématique de l'environnement est **abordée dans l'accompagnement des entreprises, tous secteurs confondus**. Un accompagnement spécifique intégrant de nouveaux enjeux liés à l'économie circulaire est proposé aux entreprises namuroises.

1.5. Les projets

▪ Les actions d'animation économique collectives

L'objectif de ces actions est de contribuer à accélérer la croissance de start-up et entreprises existantes en veillant, sur l'ensemble de la Province, à :

- Proposer des ateliers/formations organisés sur mesure en fonction des besoins exprimés par les porteurs de projets ou entreprises accompagnées;
- Favoriser le développement de partenariats entre entreprises des parcs d'activité;
- Soutenir les entreprises namuroises à l'export;
- Amplifier la dissémination des nouveaux business models émergents, l'usage de la co-crédation et d'animation créative et innovante;
- Permettre aux étudiants entrepreneurs de mener à bien leur projet et leurs études, avec tout le soutien voulu.

1. Animations spécifiques aux filières d'activités du territoire namurois

Etant donné la représentativité plus forte de certaines filières en Province de Namur, les actions suivantes seront organisées en 2018 :

Filière Agro-Alimentaire

- Participation au salon Tavola à Courtrai du 11 au 18 mars 2018 (B2B entre producteurs et distributeurs/acheteurs de l'agro-alimentaire, ateliers et stand collectif permettant aux producteurs d'exposer et faire découvrir leurs produits);
- Accompagnement de projets collectifs de développement en circuits courts (cfr. coaching d'entreprises).

Filière Numérique

Le BEP s'inscrit dans les objectifs du plan Digital Wallonia, au travers d'une convention « Boost » signée avec l'ADN-AEI (Agence du Numérique – Agence pour l'Entreprise et l'Innovation) qui permettra de travailler à la mise sur pied d'actions collectives visant une numérisation et une digitalisation accrue des entreprises namuroises. De plus, le BEP est également membre du Sector Group ICT où il est le représentant wallon au sein du réseau EEN (Enterprise Europe Network).

Les actions suivantes sont inscrites au programme d'actions 2018 :

- Participation au Mobile World Congress à Barcelone du 27 février au 2 mars 2018 (B2B) ;
- Participation en avril à la Semaine du Numérique à Québec ;
- Mise sur pied d'une rencontre B2B, en novembre 2018, en collaboration avec le KIKK Festival, pendant cet événement namurois annuel ;
- Mise sur pied d'actions collectives destinées aux entreprises du jeu vidéo, afin de stimuler l'émergence d'un écosystème de start-up namuroises dans ce secteur ;
- Participation au programme « Start-up Wallonia » et notamment dans ce cadre coorganisation des start-up camp namurois ;
- Organisation d'une séance de sensibilisation sur la cybercriminalité en lien avec l'action en intelligence stratégique, en vue d'informer les entreprises sur les risques liés aux attaques de hackers.

Filière Environnement

- **Workshop en économie circulaire:** en collaboration avec l'Agence de l'Entreprise et de l'Innovation, ce workshop vise à favoriser les stratégies de "réduction maximale des déchets" au sein des entreprises, dès la création d'un nouveau produit/service ;
- Mise sur pied de **groupes de travail transfrontaliers et/ou sectoriels d'entreprises** actives dans l'environnement ou rencontrant des difficultés environnementales afin d'identifier des problèmes communs et, avec l'aide d'experts, mutualiser des solutions innovantes. Ces groupes de travail ont été initiés dans le cadre du partenariat établi avec les opérateurs du projet Interreg V ReC² ;
- Organisation de **visites de projets exemplaires en matière de gestion de déchets** afin de permettre aux entreprises namuroises de s'en inspirer et reproduire des pratiques similaires en leur sein. Cette action se met en place également avec les partenaires du projet Interreg V ReC².

Filière Ecoconstruction

- Organisation de **visites techniques** afin de permettre aux entreprises namuroises d'améliorer leurs produits, méthodes en éco-construction circuits courts, le tout dans le cadre du partenariat établi avec les opérateurs du projet Interreg BâtiC² ;
- Organisation de la remise du **Trophée Bâtiment Remarquable** ;
- Mise sur pied d'un **stand collectif sur le salon Bois & Habitat** du 23 au 26 mars 2018 ;
- Visite et organisation de B2B lors du **salon Norbat** à Lille en avril.

Filière Santé

- **Invitation de décideurs suisses** actifs dans les secteurs concernés par la Silver Economy en mai 2018 en partenariat avec l'AWEX ;
- **Mission Silver Economy** en novembre à Metz, dans le cadre du réseau Enterprise Europe Network (EEN).

Filière industries culturelles et créatives et entreprises du numérique

- Au sein du TRAKK, **animation d'une communauté de start-up et d'entrepreneurs du secteur** : actions de networking local et international, accompagnement à l'accélération de la croissance de leur entreprise via des sessions thématiques liées à leurs enjeux d'innovation et de financement (voir infra) ;
- **Participation au Consumer Electronic Show (CES) à Las Vegas** du 9 au 12 janvier 2018 afin d'aider les start-up technologiques à trouver des investisseurs et des partenaires potentiels au cours d'une bourse de partenariat EEN (Enterprise Europe Network.)

2. Ouverture aux marchés internationaux

Affirmer ou renforcer une présence sur un marché international, identifier des partenaires ailleurs dans le monde, accroître son chiffre d'affaires via l'export, diminuer ses risques en les répartissant sur différents marchés, telles sont les raisons du BEP pour appuyer les entreprises namuroises à l'international, avec le concours du réseau Enterprise Europe Network, de l'AWEX, mais aussi des pôles et clusters wallons.

Outre les actions sectorielles décrites ci-dessus (à savoir : CES à Las Vegas, MWC à Barcelone, Tavola à Courtrai, Semaine du Numérique à Québec, Norbat à Lille, Mission Silver Economy à Metz), les actions multisectorielles prévues concernent en 2018 :

- **La Chine:** au vu des marques d'intérêt des entreprises lors du séminaire consacré au marché chinois, une mission à Najing, Province du Jiangsu, sera organisée en partenariat avec l'AWEX ;
- **Le Maroc :** le BEP participera à la mission princière organisée par l'AWEX ;
- **Les marchés limitrophes :** séminaire de préparation, mission d'entreprises et mise sur pied de rendez-vous ciblés, en parallèle d'une visite de salon seront organisés en collaboration avec l'AWEX et en prenant appui sur le calendrier d'actions du réseau Enterprise Europe Network (EEN) et notamment sur les actions proposées par les groupes sectoriels dans lesquels le réseau wallon est impliqué (numérique, environnement, construction durable, biotech, matériaux et nanotechnologies,...).

3. Partenariat entre entreprises

Inscrire son entreprise en réseau est indispensable. Cela permet de nouer des partenariats, temporaires ou de longue durée, au niveau commercial, technique, financier ou autre.

En 2018, le BEP va encourager les partenariats interentreprises sur le territoire namurois et régional au travers de nouveaux projets innovants:

- Déploiement d'une **application numérique « Shapr »** qui permet de faciliter et optimiser les recherches de partenaires intéressants pour les entreprises dans un rayon d'action proche de chez eux.
- Au-delà du soutien aux clubs d'entreprises précisé ci-dessous, des groupes thématiques seront réunis par parcs d'activités, sur la base de problématiques concrètes pour lesquelles des synergies entre entreprises peuvent être dégagées. Le BEP accompagnera les projets prioritaires collectifs ou individuels qui s'en dégageront. Ainsi en 2018, à l'instar du groupe thématique sur la gestion des déchets créé sur le parc de Mariembourg (programme Interreg ReC²), 2 autres groupes seront créés sur la même thématique.

Par ailleurs, diverses actions sont mises en œuvre avec les **Clubs d'entreprises et les ADL** notamment.

Parmi les futures actions, on peut noter:

- **L'organisation des Alfes**, la cérémonie de remises des prix économiques de la Province de Namur, se déroulera le 17 mai 2018 ;

- **Une action interclubs** : organisation d'un évènement visant à mixer les entrepreneurs actifs dans les différents clubs de la Province de Namur ;
- **Le soutien aux évènements de networking des différents Clubs d'entreprises** : Ciney, GEG (Gembloux) CeSam (Sambreville) C2P (Club des 2 Provinces de Namur et de Luxembourg), Idealys (Crealy® & Ecolys®), GeRoch (Rochefort), Grepan4 (Naninne, Wierde, Erpent, Assesse), CEFER (Fernelmont), ValléeCo (Dinant et Anhée) et Cewal (Walcourt).

4. Créativité et innovation

Au travers du TRAKK by BEP :

- **Renforcement du réseau de partenaires et d'entreprises des industries culturelles et créatives et du numérique** afin de constituer un **écosystème dynamique de croissance de cette filière d'activité à Namur**. Un comité stratégique composé d'entrepreneurs namurois sera mis en place afin de les associer à la dynamique.
- Mise en place d'un programme d'actions **d'accompagnement à la croissance et à la recherche de financement** spécifique pour les porteurs de projets et entreprises namurois :
 - L'organisation de **séances appelées ID Project et ID Project+**, afin de stimuler l'émergence de start-up et de nouveaux types de business modèles, organisées 1 à 2 fois par mois;
 - La participation du TRAKK à la Semaine de la Créativité ;
 - L'organisation du Mind & Market à Namur ;
 - La co-organisation du Start Up Camp ;
 - Le soutien à la mise en œuvre du Pôle Jeu Vidéo ;
 - **5 ateliers de sensibilisation/formation aux techniques de créativité** «Creativ Tool » liés aux processus d'innovation ;
 - L'organisation d'un **programme ExTRAKKtions**, partenariat entre le Centre d'Entreprises et d'innovation (CEEI), le TRAKK et Namur Invest visant à développer un accompagnement plus spécifique dédié aux start-up numériques.

Le TRAKK étendra ses actions à l'ensemble du territoire namurois, via des actions décentralisées et échangera avec d'autres hubs et fab lab tel que YourLab à Andenne

- **Mise à disposition d'espaces** :
 - **Salle de créativité** : une salle d'idéation permet l'organisation de séances de créativité, de workshops et de formations, et sert également de lieu de co-création entre utilisateurs, entreprises et experts ;

- Fab lab : cet atelier de fabrication est à la disposition de toute personne qui souhaite expérimenter et fabriquer tous types d'objets. Ce lieu permet aux entreprises namuroises de fabriquer leurs produits en petite série, avant de tester ceux-ci auprès de clients lambda et recueillir leurs commentaires. Elles peuvent ensuite effectuer les rectificatifs qui s'imposent avant de lancer la production définitive, à plus large échelle ;
- Des espaces d'incubation pour start-up.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur la communication liée au nouvel espace et à l'offre de service qui y sera proposée aux entreprises.

5. Esprit d'entreprendre et création d'entreprise

Les futurs créateurs d'entreprise, de même que les jeunes entrepreneurs sont en quête d'information et de soutien. Au départ du Namur Entrepreneurship Center, organisé depuis une dizaine d'années, il est apparu opportun de spécialiser et différencier une offre de services en fonction du profil de l'entrepreneur, du degré de maturation du projet, des attentes du porteur mais également de nouveaux modes d'apprentissage.

L'offre de service qui leur est proposée en 2018 tient compte de ces constats et a été adaptée de la manière suivante :

Pour les étudiants entrepreneurs :

Le BEP, en partenariat notamment avec l'Université de Namur, Gembloux Agro-Bio Tech, les Hautes Ecoles de la Province de Namur et le Pôle Académique de Namur a lancé un **incubateur étudiants** en 2016, avec le soutien de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation.

Cet incubateur, baptisé **LinKube**, offre un accompagnement multicanal aux étudiants-entrepreneurs : mentors, coaches, formations en marketing, au Business Model Canvas, à la propriété intellectuelle, au marketing, aux aspects juridiques, ...

Il s'appuie sur les partenaires locaux afin d'assurer sa promotion et 2018 verra l'amplification de son accompagnement à destination des étudiants entrepreneurs au travers de la mise à disposition d'un coach en résidence au TRAKK, présence initiée fin 2017. L'accompagnement collectif des étudiants sera également revu au travers du Namur Entrepreneurship Center qui s'adressa spécifiquement à eux et à leurs besoins spécifiques ainsi qu'au travers des ID Project+ (voir point 4) auxquels ils pourront prendre part.

Pour les nouveaux entrepreneurs:

Le BEP souhaite adresser un programme d'accompagnement collectif ciblé pour les candidats entrepreneurs qui voient en la création de leur entreprise une opportunité de faire évoluer leur parcours professionnel ou un projet de reconversion suite à la perte d'un emploi. Les porteurs de projets auront comme dénominateur commun la quête de sens via l'entrepreneuriat, un diplôme d'études supérieures et une expérience professionnelle leur permettant d'entrevoir des opportunités de marché, des besoins clients non satisfaits sur lesquels ils pourraient construire leur propre projet.

Ce parcours sera composé de 3 volets :

1. Analyse du profil de la personne, de ses motivations, bilan des compétences et des opportunités ;
2. Challenge de l'idée d'entreprise et construction d'un projet personnellement et économiquement viable ;
3. Plan d'actions concret de la création jusqu'à la conquête des premiers clients

6. La croissance des start-up

Un nouveau programme mêlant accompagnement collectif et individuel à destination des start-up namuroises ayant déjà un numéro d'entreprise sera mis sur pied en 2018. Il mêlera apprentissage en présentiel et apprentissage à distance (digital learning) via l'usage d'une plateforme permettant la gestion du contenu formatif qui sera complété par des ateliers «masterclass » dispensés par des experts.

Ce programme comprendra :

- Un check-up du projet visant à décider ensemble des sujets que les start-up souhaitent aborder: marketing, juridique, finance, RH, international et crowdfunding/levée de fonds ;
- Des ateliers collectifs animés par des experts ;
- Des rendez-vous individuels et des conseils personnalisés via un pool d'experts ;
- Une rencontre speed-dating avec des investisseurs pour la levée de fond et le crowdfunding.

7. La croissance des PME

L'accompagnement prodigué aux entrepreneurs par le BEP s'appuie essentiellement sur deux piliers : l'un collectif, l'autre individuel. Dans le cadre de la programmation FEDER, **l'accompagnement collectif fait partie intégrante du contrat** entre le BEP et l'entreprise. A ce titre, l'entrepreneur qui manifeste un besoin d'information thématique ou sectoriel dans une matière sera invité à participer à des séminaires calqués sur ses besoins propres.

L'apprentissage collectif en petit groupe offre l'avantage d'être adapté aux besoins précis des participants, tout en permettant le coaching par les pairs et l'interactivité.

En 2018, sont prévus :

- Diverses **formations à la carte** touchant aux thématiques suivantes (ou d'autres en fonction des besoins exprimés par les entreprises) :
 - Le management innovant,
 - La relation client,
 - L'environnement socio-économique,
 - L'innovation produit,
 - La gestion financière,
 - **L'intelligence stratégique (IS)** avec, dans la foulée des formations initiées en 2017 :
 - Un cycle de 4 ateliers organisés en collaboration avec l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) proposant des outils et démarches pratiques en intelligence stratégique ;
 - Des workshops de sensibilisation aux réseaux sociaux et à leur pertinence pour les relations B2B.
- Des ateliers dans le cadre du réseau d'Enterprise Europe Network (EEN) en lien avec la **législation** et la **réglementation européenne**.

▪ **Le coaching des entreprises namuroises**

Le BEP s'inscrit pleinement dans le cadre stratégique de l'animation économique défini par la Wallonie. Il vise **la spécialisation des métiers des opérateurs en fonction des besoins des entreprises ciblées**.

Les missions du BEP ciblent principalement deux types d'entreprises :

- **Les créateurs ou entreprises en croissance** en termes de valeur ajoutée et d'emplois, qui développent des projets innovants et ayant des perspectives d'internationalisation de leurs activités ;
- Les porteurs de projets, producteurs, entrepreneurs qui s'inscrivent dans une dynamique **de valorisation des circuits courts**.

Sur la base d'un ciblage précis de ces entreprises et d'une dynamique de prospection active, il s'agit de leur proposer un encadrement stratégique, contractualisé.

1. Prospection

Afin de s'inscrire dans le cadre stratégique wallon de l'animation économique et de proposer des offres d'accompagnement aux entreprises ou créateurs à potentiel de développement, **un programme de prospection des entreprises cibles et de détection des porteurs de projets** est établi et des outils de communication sont développés dans ce sens.

Une centaine d'entreprises sont prospectées chaque année.

Chaque conseiller d'entreprises est amené à gérer un portefeuille de +/-10 à 15 entreprises.

2. Facturation des services d'accompagnement aux entreprises

Le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions fait l'objet **d'un contrat entre l'entreprise concernée et le BEP.**

Le contrat cadre la mission du BEP en termes de contenu de l'intervention, de timing, de nombre de jours de prestation, de livrables ainsi que les contributions d'organismes tiers à la réalisation de la mission. Chacune des parties s'engage à la bonne réalisation de la mission définie.

3. Accompagnement stratégique

La mission de conseiller d'entreprises consiste à offrir un **service d'accompagnement stratégique personnalisé** en fonction des besoins de l'entreprise.

Après avoir pris connaissance des projets de l'entreprise et établi un diagnostic 360°, le conseiller élabore avec l'entreprise **un programme d'actions** définissant les services et supports nécessaires pour favoriser la croissance de celle-ci et le développement de ses projets d'innovation.

La mise en œuvre du programme d'actions et les services de soutien aux entreprises et porteurs de projets ciblées par le BEP est assurée tantôt par les **conseillers généralistes**, tantôt par les **conseillers spécialisés**, qui fonctionnent en équipe projet. Ils interviennent dans les matières suivantes :

- **Stratégie d'entreprise** : sur la base d'un diagnostic global, identification des enjeux et opportunités de développement et construction du business model de l'entreprise ;
- **Stratégie commerciale** : identification et profilage des cibles, optimisation des parcours clients ;
- **Internationalisation** : approfondissement du diagnostic de base et réalisation d'un "check-up international", élaboration d'une stratégie d'internationalisation ;
- **Finance** : mise en place d'outils d'aide à la décision et au suivi de l'impact de la mise en œuvre de projets d'innovation/d'internationalisation sur la structure des coûts et des revenus ;
- **Communication** : développement de stratégies de communication ;
- **Innovation dans le management** : mise en place de modèles organisationnels qui favorisent l'innovation continue et l'agilité opérationnelle ;
- **Innovation produit/service par les usages et développement client** : favoriser l'idéation, l'émergence de nouveaux produits/services à partir de méthodes de co-création participatives centrées sur l'utilisateur, le client final ;

- **Intelligence stratégique** : mise en place d'e-réputation, de veille concurrentielle, diversification de marchés et analyse des tendances, sensibilisation à la sécurité et protection de l'information ;
- **Economie circulaire** : sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité via des ateliers collectifs et le développement de méthodologies d'accompagnement de projets d'entreprises.

Le conseiller est le référent de l'entreprise pour la mise en œuvre de ses projets de développement. Cependant, des synergies sont établies entre le BEP et ses **partenaires** afin que l'entreprise puisse bénéficier de l'expertise d'organismes tiers, tant publics que privés.

Parallèlement à l'approche individuelle de l'entreprise et à l'accompagnement, le BEP souhaite favoriser **la rencontre et la création d'une culture de collaboration des entreprises entre elles** pour leur permettre de tisser des synergies et de développer des projets d'innovation communs.

4. Partenariat avec d'autres organismes d'accompagnement

A l'échelle namuroise, il convient d'optimiser les actions, moyens et spécialisations des opérateurs tels que l'UCM, la CCI Connect, Job'in, Challenge, Azimut, les invests (Namur Invest, Investsud...) et le BEP, au bénéfice des entreprises ciblées.

Par ailleurs, au niveau wallon, des partenariats existent entre le BEP et une série d'opérateurs actifs dans les services d'accompagnement aux entreprises. Chaque organisme a un rôle défini et les limites des interventions de chacun sont précisément fixées. Ces partenariats sont formalisés par des conventions.

Dans le cadre du service de coaching, le BEP, en fonction de la nature des besoins, active les partenariats utiles. Son rôle est également de coordonner l'ensemble des prestations de chaque organisme afin de couvrir au maximum les besoins de l'entreprise.

5. Approche territoriale de l'accompagnement et circuits courts

Deux actions spécifiques sont menées, dans le domaine des circuits courts :

- **BâtiC²** vise à favoriser le développement économique des PME du secteur de la construction par l'utilisation de circuits courts. Le BEP s'associe à des partenaires transfrontaliers pour améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande en éco-matériaux et offrir aux entreprises une large gamme de services d'accompagnement. Un premier travail consiste à accompagner les business models des acteurs de la construction pour répondre à la demande du marché en circuits courts. Le projet vise aussi à stimuler la demande des acteurs tels que les maîtres d'ouvrage privés, les collectivités publiques et les prescripteurs afin de les encourager à utiliser des ressources locales et de les outiller.
- **ReC²** a pour objectif de rechercher des complémentarités entre entreprises pour réduire la production de déchets, stimuler la réutilisation de matériaux et favoriser l'émergence de méthodes innovantes de réutilisation de matières à l'échelle des territoires transfrontaliers, par le recours aux circuits courts. Un groupe de travail d'entreprises actives dans l'environnement ou rencontrant des difficultés environnementales a été initié en 2017 à Mariembourg, afin d'identifier des problèmes communs et, avec l'aide d'experts, mutualiser

des solutions innovantes. Deux nouveaux groupes seront réunis sur deux autres parcs d'activité en 2018.

- **L'accompagnement des entreprises du secteur agroalimentaires**

Le BEP poursuivra en 2018 son accompagnement des producteurs du secteur agroalimentaires en circuits courts autour de 2 axes: l'accompagnement technique et économique de projets individuels et l'accompagnement à la mise en œuvre de projets collectifs. Le BEP donne la priorité aux projets qui contribuent à la construction de filières locales intégrées (lait, céréales, viande, fruits & légumes).

Le BEP poursuit également l'accompagnement de 3 projets de bâtiments dans le cadre de l'appel à projet « hall-relais agricole » (la Grelinette à Florennes, Fournipac à Andenne et Paysans Artisans à Floreffe).

2. L'accompagnement des Communes

2.1. Les constats

- La dynamique d'un territoire s'appuie sur l'activité de multiples acteurs tant publics que privés. L'enjeu principal du BEP est de faciliter et d'accompagner ces initiatives afin de **contribuer au devenir attractif d'un territoire commun** ;
- **Les enjeux territoriaux sont multiples**: démographie (croissance et vieillissement de la population), climat et énergie (respect des engagements wallons), compétitivité et attractivité économique du territoire, cohésion sociale (notamment la réponse aux besoins en logements et en équipements) et mobilité (améliorer la fluidité du réseau et l'efficacité des transports en commun) ;
- **En matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de patrimoine**, la Wallonie a mené **une réforme du Code (CWATUP)** pour faire face à ces défis. Un nouveau Code, non plus de l'aménagement du territoire mais bien du Développement Territorial (CoDT), est entré en vigueur le 1er juin 2017 ;
- Dans ce contexte où les outils d'aménagement du territoire évoluent d'une dimension réglementaire vers des outils d'orientation pour permettre de mobiliser les espaces stratégiques au développement, il est essentiel de **poursuivre la construction d'une vision stratégique du développement économique et territorial** en intégrant les spécificités des 38 territoires communaux ;
- Vu les réflexions régionales de structurer le territoire wallon par la polarisation de territoires centraux urbains ou ruraux, il est essentiel de **démarquer le territoire lotharingien**, dans lequel l'espace namurois joue une articulation majeure, notamment par ses parcs d'activité économique, son économie résidentielle et son attractivité touristique ;
- Les matières du développement territorial se complexifient et les Villes et Communes sont parfois isolées face aux impératifs régionaux et à la mise en œuvre locale des mesures. Elles recherchent donc **un ensemble qui leur assure une vision globale et analytique** de la problématique à l'échelle d'un projet de bâtiment, de quartier, de village, de ville ou d'un territoire plus vaste ;
- **Le modèle de la Smart City** se développe dans de multiples territoires. Ce modèle de territoire intelligent repose notamment sur l'innovation, la mobilité durable, l'implication des citoyens et une recherche de meilleure efficacité des services publics. Il est nécessaire de créer les conditions adéquates à l'émergence de ce modèle sur le territoire namurois.

2.2. Les objectifs

- **Une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse :**
 - **Poursuivre la construction d'une stratégie commune de développement territorial** de l'espace provincial namurois en s'appuyant sur les différentes dynamiques territoriales ;
 - Anticiper les besoins à moyen terme en **nouveaux espaces pour l'activité économique** avec de nouveaux concepts de parcs et de bâtiments d'activité économique ;
 - Accompagner les territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe en menant **des études stratégiques communales et supra-communales**.

- **Des projets réalistes pour le développement local :**
 - Faciliter le développement des Communes en inscrivant le territoire namurois dans les **démarches de partenariats régionaux et européens** en se positionnant en tant qu'interlocuteur privilégié pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets ;
 - Concrétiser les projets dans le cadre du partenariat renforcé avec la Province, les Communes et autres collectivités locales en se positionnant comme **assistant à maîtrise d'ouvrage** tout au long du projet ;
 - Accompagner les communes dans le **développement de nouveaux quartiers d'habitat**, en partenariat avec les opérateurs privés et publics, dans l'objectif de créer des quartiers multifonctionnels avec un cadre de vie de grande qualité.

- **Une dynamique territoriale intelligente et ingénieuse :**
 - Sensibiliser les Communes et les autres partenaires à l'intérêt des sujets et outils émanant du **concept de la Smart City** ;
 - Construire et valoriser le **positionnement smart du territoire namurois** sur lequel pourra s'appuyer, à terme, une stratégie de marketing territorial ;
 - Initier et piloter la mise en place de **solutions innovantes et smart** à l'échelle supra-communale ;
 - Initier une réelle dynamique territoriale en impliquant les acteurs clés du territoire notamment au travers de **plateformes collaborative, de crowdfunding et OpenData** ;
 - Accompagner les Communes dans **la mise en place de projets innovants**.

2.3. Les indicateurs

- **Stratégie**
 - Nombre **de Communes accompagnées** : 38
- **Projets – Indicateurs globaux**
 - Nombre total de projets en cours en 2018 : 100
 - Projets communaux : 70
 - Projets non-communaux : 20
 - Projets non conventionnés : 10
 - Nombre total de projets initiés en 2018 : 20
 - Nombre total de projets clôturés en 2018 : 20
- **Projets - Indicateurs thématiques**
 - Assistance à Maîtrise d’Ouvrage - Nombre de projets conventionnés en cours : 30
 - Urbanisme - Nombre de projets conventionnés en cours : 30
 - Tourisme - Nombre de projets en cours : 20
 - Smart City - Nombre de projets en cours : 10
 - Candidatures déposées dans le cadre de projets européens en 2018 : 3
- **Animation territoriale**
 - Nombre de manifestations collectives : 5
 - Nombre de participants : 150
 - Nombre d'actions de sensibilisation à l'Europe : 10
 - Nombre de jeunes sensibilisés à la problématique européenne : 250

2.4. Les projets

▪ Aménagement du territoire et urbanisme

En tant que partenaire privilégié des Villes et Communes namuroises, le BEP facilite le développement de projets visant à améliorer l'attractivité du territoire et à répondre aux besoins en logements, en services, en activités économiques et en espaces publics de qualité.

Dans ce cadre, l'aménagement du territoire et l'urbanisme permettent de développer une vision prospective du devenir des territoires et créent les conditions urbanistiques d'un développement de qualité et adapté aux spécificités des espaces urbains et ruraux.

1. Stratégie et développement territorial

Andenne :

- ❖ **Mission de conseils en agriculture urbaine :** cette étude consiste à étudier la potentialité de développement d'un projet d'agriculture urbaine en bordure ouest de la Ville d'Andenne. L'objectif est d'alimenter une part importante de la population andennaise, notamment en fruits et légumes, mais également de nouer un partenariat avec les acteurs locaux. Cette mission est réalisée en partenariat avec le Centre de conseils en agriculture urbaine (ULg - Gembloux Agro-Bio Tech). Complémentairement à cette étude, le BEP accompagne la Commune dans l'identification du potentiel viticole sur son territoire en partenariat avec l'ASBL Vignandenne.

Centre de Profondeville:

- ❖ **Etude globale d'aménagement d'espaces publics :** en 2017, le BEP a démarré l'analyse en synergie avec le Province de Namur, l'Office du Tourisme et l'ASBL Les Plus Beaux Villages de Wallonie visant à rendre le centre de Profondeville plus convivial. Dans le cadre de cette mission, le BEP en œuvre le nouvel outil de collaboration avec les acteurs locaux via la plateforme collaborative. En 2018, le BEP réalisera un master plan et une charte sur le centre de Profondeville.

Val de Sambre :

- ❖ **Projet de territoire de Sambreville :** celui-ci vise d'une part à identifier sur le territoire les éléments moteurs d'un redéploiement économique et d'autre part à spatialiser et à programmer les aménagements à venir. Ce projet de territoire doit permettre un redéploiement économique et urbanistique durable de la Commune basé sur le respect des équilibres économiques, sociaux et environnementaux avec comme objectif majeur, une croissance économique intelligente, durable et inclusive.
- ❖ **Plan de redéploiement intégré de Val de Sambre:** il s'agit d'une étude financée par la Wallonie qui vise à définir le positionnement et le potentiel de reconversion des sites industriels situés en bord de Sambre sur les territoires de Sambreville et de Jemeppe-sur-Sambre.
- ❖ **Reconversion du site de Saint-Gobain :** le BEP mène une analyse économique et juridique des principes d'une gestion du site en copropriété.

- ❖ **Projet de Ville de Couvin « post-contournement »** : le BEP accompagne la Ville de Couvin dans une perspective «post-contournement ». Sur base d'un diagnostic territorial et du travail d'opportunité des acteurs locaux, le projet de Ville définira une vision stratégique. Il identifiera les objectifs ciblés à 5 ans (à dater de la fin des travaux du contournement estimée à mi-2019) en matière de développement de l'attractivité économique, touristique et commerciale ainsi qu'en matière de renforcement des services au centre-ville, d'attractivité résidentielle et de mobilité. Des fiches-actions seront réalisées pour décrire les actions « phares » à mettre en œuvre à court terme pour concrétiser ce projet de Ville. Il est réalisé conjointement à la réalisation du Plan Communal de Mobilité de Couvin suivi par la DGO2.

2. Projets de logements

Andenne :

- ❖ **Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) d'Anton** : site retenu dans l'appel à projet "Quartiers Nouveaux" lancé par le Ministre wallon du Développement Territorial. Il passe par un montage opérationnel et des démarches urbanistiques qui ont été initiées en 2017 et se poursuivront en 2018 pour permettre le développement d'une première opération immobilière.
- ❖ **Andenelle Est** : le projet a pour but de structurer l'entrée de ville et une partie des bords de Meuse depuis Huy. La réalisation du Schéma d'Orientation Local (SOL).
- ❖ **Quartier des Roseurs** : l'objectif est de requalifier avec de nouvelles activités les bords de Meuse, tout en répondant à la demande croissante de logements à Andenne. Ce projet envisage le développement de la ville via un Site à Réaménager (SAR) dont le dossier de base sera réalisé en 2018.

Gembloux :

- ❖ **Le Périmètre de Remembrement Urbain (PRU) de la Gare** : ce projet vise le développement d'un nouveau quartier à proximité de la gare de Gembloux. Ce nouveau quartier multifonctionnel, imaginé comme un "projet de gare", est conçu pour abriter un millier de logements dans un cadre de vie de grande qualité. Le montage technico-économique sera finalisé en 2018.

Plan Habitat Permanent :

Le territoire namurois est le plus touché par la problématique de l'habitat permanent (domiciliation de personnes dans d'anciens équipements touristiques). Treize Communes namuroises sont concernées. Le BEP soutient et aide celles-ci en développant leur stratégie opérationnelle pour la requalification de ces sites.

3. Aménagement d'espaces publics

Programme Wallon de Développement Rural

Le projet d'aménagement du centre de Crupet à Assesse a été retenu dans le cadre du FEADER. Il fait l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui se poursuivra en 2018.

▪ **Energie**

Dans le but d'apporter aux Villes et Communes namuroises des solutions adaptées et coordonnées face aux enjeux énergétiques, le BEP s'est engagé comme coordinateur de la Convention des Maires sur le territoire provincial. L'objectif est d'apporter le soutien technique et administratif nécessaire à l'exécution des engagements publics communaux, en particulier en ce qui concerne la gestion et la rénovation du patrimoine immobilier public et le développement des énergies renouvelables.

1. Promouvoir l'adhésion à la Convention des Maires

Le BEP est à l'origine d'un projet pilote qui fédère 11 Communes autour d'un projet : **la réduction des émissions de gaz à effet de serre**. Les objectifs sont fixés à -20% pour 2020 et -40 % pour 2030. Les Communes concernées sont: Namur, Gembloux, Fernelmont, Eghezée, La Bruyère, Jemeppe-sur-Sambre, Floreffe, Profondeville, Assesse, Gesves et Andenne.

Cette action s'inscrit dans le **programme POLLEC 2** qui permet à des Communes de bénéficier d'un soutien financier pour le recours à une expertise externe en vue d'élaborer un plan d'actions en faveur de l'énergie durable. Cette démarche entérine leur adhésion à la Convention des Maires signée par des milliers d'autorités locales à travers l'Europe, volontairement engagées dans la mise en œuvre des objectifs européens en matière de climat et d'énergie sur leur territoire.

Le BEP poursuivra en 2018 la diffusion de l'intérêt pour les Communes d'adhérer à la convention des Maires et assurera la coordination de celles qui y adhèrent.

Dans la suite de POLLEC 2, **la nouvelle campagne POLLEC 3** a été lancée en février 2017. La candidature du BEP a été retenue. Les 22 communes namuroises restantes seront accompagnées en 2018, à savoir:

Pour l'Arrondissement de Dinant :

Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Pour l'Arrondissement de Philippeville :

Cerfontaine, Couvin, Doische, Florennes, Philippeville et Walcourt.

Pour l'Arrondissement de Namur :

Mettet, Fosses-la-Ville et Sombreffe.

En ce qui concerne Rochefort et Somme-Leuze, ces Communes participent au programme POLLEC 3 via la structure du Pays de Famenne.

Le BEP établira deux plans d'actions groupés en faveur de l'énergie durable et dressera le bilan des émissions (bilan carbone) des 22 communes namuroises. Il en découlera les actions principales à mettre en œuvre et le suivi de ces actions. Cela permettra d'avoir une carte des bilans des émissions pour la Province de Namur. Ce qui est très pertinent en matière d'énergie.

Un subside a été octroyé au BEP par le Gouvernement wallon pour l'accompagnement des Communes dans cette voie.

2. Fournir une assistance technique et stratégique aux Communes

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatives à l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments publics seront poursuivies.

- **La comptabilité énergétique automatisée** à travers son programme d'actions « Smartcity by BEP », le BEP informera et accompagnera les Communes pour la mise en place d'une comptabilité énergétique simplifiée visant à :
 - Recueillir les données via capteur,
 - Traiter de manière automatique les données,
 - Interpréter et présenter les résultats simplifiés.

Le BEP informera les Communes sur les nouveaux produits disponibles sur le marché, les subsides envisageables et le montage administratif de tels dossiers.

- **La réduction des consommations énergétiques** via un Contrat de Performance Energétique (CPE) qui a pour objet de garantir dans la durée une amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment ou ensemble de bâtiments existants.
- **La mise en place d'installations de production d'énergie renouvelable**, et en particulier la réalisation de pré-études pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le BEP exploite une unité de production photovoltaïque de 250 kWc sur son site de Floreffe. L'expérience acquise dans ce projet permettra de guider les Communes dans des projets similaires : réalisation d'une pré-étude (choix du site et pré-dimensionnement de l'installation), rédaction d'un cahier des charges et lancement d'un marché public avec financement des installations par un tiers-investisseur, suivi du marché, suivi de la production,... Des visites seront organisées en 2018 à l'attention des mandataires et agents communaux pour présenter les services du BEP et partager les expériences liées à la gestion du patrimoine et de l'énergie.

▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Les Communes font fréquemment appel aux services du BEP pour les accompagner dans le montage et la réalisation de projets de bâtiments publics ou dans la valorisation de potentiel foncier public.

Afin de répondre à cette demande croissante, le BEP se positionne comme interlocuteur privilégié des Communes namuroises pour la concrétisation de leurs projets en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ces missions techniques reposent sur l'expertise du BEP en matière de développement territorial, d'urbanisme, de construction, montage de projets public-privé et de gestion de la filière énergie.

Le BEP peut ainsi proposer un service adapté en fonction des besoins des collectivités locales :

- La programmation et l'estimation,

- La recherche du type de marché le plus approprié,
- L'écriture du cahier spécial des charges,
- L'analyse des offres,
- Le suivi de chantier.

1. Bâtiments administratifs et bureaux

Fosses-la-Ville - rénovation du château Winson : le réaménagement du château existant et la construction d'une extension se poursuivront en 2018 en vue d'accueillir les services communaux et le CPAS. Le déménagement est prévu dans le courant du premier trimestre de 2019.

La Bruyère - nouvelle administration communale : le démarrage du chantier est attendu pour fin 2017.

Province de Namur - Maison administrative : le BEP accompagne la Province dans la conception et la réalisation d'une nouvelle cité rassemblant les différents services administratifs. Dans ce cadre, le BEP a lancé en 2016 le marché de conception et réalisation. Après l'analyse des offres en 2017, le BEP se chargera du dépôt de permis et du lancement du chantier le cas échéant.

2. Bâtiments de services d'intervention

Police Haute-Meuse - création d'un nouvel hôtel de Police situé rue Saint-Jacques à Dinant : cette mission complète de la programmation au suivi de chantier est réalisée en partenariat avec l'INASEP. La réception des offres aura lieu en octobre 2017 et sera suivie de l'analyse.

La phase suivante consistera en l'élaboration du dossier d'exécution et du dépôt de permis d'urbanisme. Le chantier sera déroulé donc courant de l'année 2018.

3. Bâtiments d'accueil (crèches, maisons de repos et résidences services)

Etude sur les aînés : dans la continuité de ses recherches menées en 2016, le BEP identifie les besoins des Communes namuroises tant rurales qu'urbaines. L'objectif est de définir les outils à mettre en place pour les Communes tenant compte du contexte socio-économique de la population.

Un événement sera organisé en 2018 sur cette thématique afin d'informer les Communes namuroises des solutions concrètes à envisager pour répondre à ce défi démographique des prochaines années.

Bièvre - nouvelle Résidence Saint-Hubert : dans la foulée de l'attribution du marché, le BEP se chargera de la réalisation du dossier d'exécution et de la demande de permis d'urbanisme. Dans le cadre de la programmation du Plan Papy-Boom de la Wallonie, le CPAS de Bièvre va recevoir 2.000.000 € de subsides.

Ohey - résidence services : dans le cadre de ce projet, le BEP a accompagné la Commune dans la mise en place d'une structure et d'un mode de marché, l'élaboration d'une programmation et le lancement d'un marché public.

La phase 1 (étude de faisabilité) a démarré en août 2017 et se poursuivra jusqu'au début de l'année 2018 ; s'en suivra, la phase 2 (programmation) permettant d'aboutir à un avant-projet.

Cet avant-projet permettra d'introduire la demande de lits auprès de l'AVIQ (l'Agence pour une Vie de Qualité).

Namur - extension de l'école de Boninne : Le BEP aide la Ville de Namur à l'élaboration d'un marché de conception et de réalisation pour l'extension de l'école de Boninne. En 2017, le BEP a réalisé la programmation complète, le cahier spécial des charges et la complétude de la demande de subvention. En 2018, en fonction du subside accordé, le marché sera lancé et suivi de sa mise ne œuvre.

4. Bâtiments sportifs, culturels et maisons associatives

Ciney - salle des fêtes du Marché Couvert : le projet consiste en la construction d'une nouvelle salle des fêtes sur le site du Marché Couvert de Ciney. L'étude programmatique et le cahier des charges sont réalisés. Le marché de conception & réalisation a été lancé en 2017. Le marché sera attribué tout début 2018 pour une mise en œuvre du projet dans la foulée.

Gembloux - centre culturel : en vue de la rénovation du bâtiment existant et de la construction d'une extension, le marché public de travaux a été lancé en 2016 ; le permis obtenu en 2017 et travaux débuteront en 2018.

Havelange - aménagement d'une salle polyvalente : le BEP a été désigné comme auteur de projet pour la rénovation et l'aménagement d'une salle polyvalente dans l'ancien hall des travaux situé à l'arrière de l'administration communale. En 2018, le BEP lancera la procédure d'adjudication et assurera le suivi du chantier.

Jemeppe-sur-Sambre - Centre culturel : Le BEP se charge de l'élaboration d'un marché public de fournitures pour les parties scénographiques. En 2018, le BEP réalisera le cahier spécial des charges et l'analyse des offres avec le scénographe.

Namur - extension du hall sportif de Belgrade : le projet comprend la démolition des vestiaires existants, la construction de nouveaux vestiaires et la création d'une nouvelle entrée. Le marché de travaux sera lancé en 2018.

Hamois - extension hall sportif de Natoye : le projet consiste en l'aménagement des abords du nouveau hall et des travaux de réfection des anciens vestiaires. Le marché de travaux sera lancé en 2018.

Namur - Espace Rogier : dans le cadre du réaménagement du quartier Rogier en vue d'y implanter le Conservatoire de musique, le centre d'art vocal et de musique ancienne (CAV&MA), un espace HORECA, la Cité des Métiers, un parking souterrain et des logements privés et sociaux, le marché de conception & réalisation a été attribué pour l'Espace Rogier, 1^{ère} phase (conservatoire, salle de spectacle et espace HORECA) fin 2016. L'Espace Rogier 2^{ème} phase (Cité des Métiers, logements et parking) sera attribué en 2018.

Province de Namur - Maison de la Culture de Namur : dans le cadre de la rénovation et de l'extension de la Maison de la Culture existante, le BEP assure le suivi de l'ensemble du projet et, en 2018 plus singulièrement, le suivi du chantier entamé en 2017.

Viroinval :

- **Centre culturel** : dans le cadre de la construction d'une extension au Centre culturel dans une ancienne grange, les travaux ont débuté fin 2017 et se poursuivront en 2018.
- **Aménagement intérieur de la gare d'Olloy** : le BEP assure la mission d'auteur de projet pour les travaux d'aménagement, dans le suivi de sa

mission assurée pour l'enveloppe du bâtiment. Les travaux seront effectués en 2018.

5. Espaces publics et autres bâtiments

Namur - rénovation de l'Eglise des Oblats : dans le cadre de l'aménagement de l'Eglise des Oblats, le permis a été déposé fin 2016. Les travaux ont débuté fin 2017 et se poursuivront en 2018.

Fernelmont - verger didactique : en 2017 un marché de travaux pour la réalisation du jardin et du verger a été lancé. Les travaux seront effectués en 2018.

Namur - portail de la Marlagne : le BEP a étudié le projet de rénovation de l'édifice dans le cadre d'une ouverture de certificat de patrimoine. En 2017, le dossier complet a été réalisé, à savoir : le cahier spécial des charges, l'estimation détaillée et les plans d'exécution. L'ensemble du dossier a été fourni à la Direction du Patrimoine en vue de recevoir le certificat de patrimoine sur avis de la CRMSF (Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles). En 2018, le dossier pourra être mis à l'instruction en vue de recevoir un subside du patrimoine et lancer les travaux de restauration du site.

6. Logements

Ciney - Rue du Condroz : la construction de logements sociaux a débuté fin 2016 et se sont terminés fin 2017. La réception provisoire est prévue en 2018.

Havelange - logement de transit à Flostoy : les travaux de transformation d'une ancienne école en logement transit seront réalisés début 2018.

Sambreville - projet Ville+Sambre+Ville: il vise le développement d'un nouveau quartier d'habitat en rive gauche de la Sambre, face à l'administration communale, en lien avec le projet Europan. En 2018, un master plan du site permettra avec l'étude de sol finalisée en 2017 de donner les balises d'urbanisations du site.

▪ **Smartcity by BEP**

Le BEP s'engage dans l'émergence du modèle "Smart City" pour le territoire provincial via son programme d'actions "Smartcity by BEP".

Ce modèle repose sur 6 composantes :

1. Une économie intelligente, soit en l'occurrence innovante, entrepreneuriale, productive et internationale ;
2. Une mobilité facilitée et fluide, avec des transports accessibles, modernes, innovants et durables (information et gestion en temps réel) ;
3. L'intérêt pour les questions environnementales et la durabilité énergétique (Smart Grids et gestion décentralisée) ;
4. Des habitants engagés dans leur communauté ;
5. Une grande qualité de vie en termes de culture, de santé, de sécurité et d'éducation ;
6. Une administration efficace, transparente et ambitieuse pour la ville et ses habitants (e-gouvernance, participation et marchés publics).

▪ Les outils au service d'un territoire "impliquant"

En 2016 et surtout en 2017, le BEP a particulièrement travaillé sur l'axe "gouvernance" en développant une stratégie globale visant à doter le BEP et par corollaire l'ensemble du territoire d'outils :

1. Une plateforme Open Data ;
2. Une plateforme collaborative ;
3. L'application « Shapr » (essentiellement utilisée par le Département Développement Economique dans le cadre de sa mission d'animation économique du territoire) ;
4. Une plateforme de crowdfunding.

2018 sera l'année au cours de laquelle le BEP testera, exploitera et valorisera l'ensemble de ces outils afin qu'ils répondent au mieux aux objectifs auxquels chacun d'eux doivent répondre.

1. Open Data et Internet des objets (IoT)

Ayant la volonté de s'inscrire pleinement dans la philosophie d'Open Data, le BEP poursuivra **l'analyse et la mise à disposition de ses propres données au travers de sa propre plateforme**. Cette plateforme nouvelle sera déployée dès le début 2018.

Par ailleurs, le BEP développera pour les communes une offre de service "Open Data" leur permettant elles aussi de répondre aux nouvelles exigences légales (européenne, fédérale et régionale) en matière de diffusion des données publiques notamment via l'Open Data.

Afin de remplir ces objectifs le BEP veillera à la formation de ses équipes en matière d'OpenData et plus spécifiquement en matière de données et à faire connaître sa plateforme et la future offre de service mise en place.

En lien avec la thématique de l'Open Data, l'usage de l'internet des objets (IoT) dans le cadre de l'ensemble des missions du BEP sera étudié fin 2017 et courant 2018. En collaboration, notamment avec l'Université de Namur, le BEP évaluera les apports de l'IoT dans le cadre des métiers exercés par l'intercommunale.

2. Plateforme collaborative

Le BEP a développé et testé la plateforme "collaborative" www.G1idee.be.

Cet outil a pour but de collecter les idées, projets, réflexions sur les métiers du BEP de manière à les faire évoluer en profitant de l'intelligence collective.

En parallèle et à la suite de cette expérience, le BEP a pour objectif de permettre à l'ensemble du territoire et en particulier aux Communes qui le composent de tirer pleinement parti de l'expérience initiée par le BEP et, si les tests sont concluants, d'utiliser et de s'appropriier l'outil dans le cadre de projet propre aux Communes.

Une première expérience de duplication de la plateforme et d'accompagnement à son utilisation par et pour un partenaire extérieur au BEP sera menée avec le GAL Meuse@Campagne (Andenne, Fernelmont, Wasseiges) qui a souhaité bénéficier de cette plateforme collaborative dans le cadre de ses missions.

3. Crowdfunding ancré sur le territoire provincial

Cette plateforme a comme ambition de soutenir, valoriser et récolter des fonds pour des projets sur et au bénéfice de notre territoire et de ses habitants.

Cette plateforme a pour vocation d'être un véritable outil de dynamisation du territoire permettant la concrétisation de projets « non profit » en proposant à ceux-ci de trouver un moyen de financement simple, efficace et pas coûteux, en offrant à l'ensemble des projets la possibilité d'être portés par toute une communauté de co-financeurs et en permettant de ce fait une meilleure visibilité et une meilleure appropriation de ces projets.

Le BEP sera actif dans l'animation et la valorisation de la plateforme et l'accompagnement des porteurs de projet.

2018 sera l'année de lancement de cette plateforme.

4. Animation du territoire

A la suite du colloque réalisé en 2015 à l'intention des Communes et en lien avec le TRAKK, des **actions et formations particulières à destination des mandataires** seront de nouveau mises en œuvre.

Atelier

Après le succès de l'atelier mobilité organisé au cours du premier semestre 2016, le prochain atelier sera vraisemblablement consacré au tourisme.

TRAKK

Le TRAKK comme lieu mais aussi comme Communauté sera sollicité afin d'inspirer les Communes vis-à-vis de l'usage du numérique et du collaboratif dans le cadre de l'ensemble de leur compétence.

Communauté

Un important travail sera réalisé afin de créer au sein du territoire provincial une communauté de personnes intéressées par les sujets SmartCity / SmartCommunity / Territoire collaboratif et impliquant.

Un programme d'animation sera mis en place afin de constituer et d'alimenter cette communauté.

Au-delà de l'aspect formatif et pédagogique de ce programme d'animation pour cette communauté, l'objectif est également d'accroître la proximité et les échanges entre le BEP et les réalités et attentes des Communes de son territoire.

5. Projets communaux innovants

Le BEP identifiera dans les projets actuels menés avec et pour les Communes, les solutions innovantes qui pourraient être mises en œuvre.

Le BEP propose également, de manière plus générale, un accompagnement des Villes et Communes qui veulent s'inscrire dans la démarche Smart City.

Des services spécifiques pourront faire l'objet d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage** :

- Pour accompagner les Communes dans la mise en place d'une "Stratégie Territoire Intelligent" ;
- Pour aider les Communes à développer et structurer leurs services et leur mode de fonctionnement à l'aide d'un outil de type Business Model Canvas adapté aux collectivités ;
- Pour accompagner les Communes dans l'inventaire et le recensement des données en leur possession avec pour objectif la valorisation de celles-ci dans le cadre d'une démarche d'Open Data ;
- Pour donner une dimension smart à tout projet d'aménagement d'espaces publics, de mise en lumière, de mobilité, d'économie d'énergie, ... ;
- Pour lancer des marchés particuliers relatifs par exemple à des applications mobiles spécifiques, l'organisation interne de services, la création de nouveaux sites internet, la mise en place d'une plate-forme interactive spécifique, ... ;
- Pour accompagner les Communes dans leurs démarches et projets liés à l'économie du partage et l'économie collaborative ;
- Pour, et comme suite à l'atelier mobilité, mener des projets valorisant de manière innovante les mobilités alternatives à la voiture, ou en accompagnant les Communes dans la mise en œuvre de projets ou produits de mobilité alternatifs à "l'auto-solisme".

En outre, dans le cadre du projet financé par les fonds FEDER "Namur Innovative City Lab" qui implique différents partenaires (Ville de Namur, Université de Namur, SPW, KIKK), le BEP s'engage concrètement dans la dynamique de la Smart City en étant chef de file de ce portefeuille de projets.

Parallèlement, il poursuivra son **accompagnement de la Ville de Namur** dans la mise en œuvre d'un **plan d'action opérationnel à 5 ans** visant à aligner les services de l'administration de la Ville de Namur sur les enjeux du programme « Namur Innovative City Lab », programme qui a pour objectif de mettre en valeur le concept de « Smart Cities ».

6. Plan du numérique – Digital Wallonia

Partenariat Digital Wallonia

Le BEP a signé avec Digital Wallonia un accord de partenariat. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre par le BEP d'un ensemble d'actions visant au développement et à la promotion des usages du numérique au sein du territoire namurois.

Représentation du territoire

Le BEP poursuivra son implication dans la mise en œuvre du plan du numérique wallon en participant au groupe de réflexion et d'actions "Smart City" mis sur pied dans le cadre de cette démarche. En prenant une part active au débat au sein de cette instance, le BEP souhaite se positionner en tant que relais entre l'échelon régional incarné par ce plan du numérique et l'échelon local que représente

l'ensemble des Communes de la Province en ce compris les Communes les plus rurales.

Connectivité

L'aménagement numérique et l'anticipation des besoins en matière de connectivité des territoires relèvent à la fois d'une politique d'intérêt général et d'un programme socio-économique essentiel.

En lien avec la politique en matière de connectivité édictée à l'échelle européenne par la commission et à l'échelle régionale dans le plan du numérique, le BEP estime donc avoir un rôle important à jouer vis-à-vis de cet enjeu au bénéfice de l'ensemble de son territoire et singulièrement des espaces les plus ruraux (et donc pour les opérateurs les moins rentables) de notre Province. L'un des outils et levier économique à utiliser pouvant être notamment l'appel à projet Wifi4EU qui devrait être lancé début 2018.

Projets exemplatifs et innovants

Le BEP proposera et travaillera à l'élaboration de projets pilotes locaux qui s'inscrivent dans la logique et l'esprit du plan du numérique wallon afin de participer activement à la mise en place du concept de "Giga Région" (concept régional incarnant la volonté d'avoir une Wallonie connectée de manière optimale).

▪ Tourisme

Les atouts patrimoniaux et paysagers du territoire namurois sont nombreux. Le secteur du tourisme est important. Le BEP accompagne les initiatives publiques visant à stimuler d'avantage encore ce secteur : créer les conditions pour l'hébergement de qualité, susciter et renforcer les attractions, permettre une découverte attractive du territoire à pied ou à vélo.

1. Soutien au développement touristique du territoire

Le BEP soutient et accompagne les porteurs de projets dans des missions d'ingénierie touristique notamment dans la mise en œuvre des actions issues de la réalisation des études de plan qualité ville, dans la mise en œuvre des projets touristiques et culturels liés aux programmes FEDER, FEADER et INTERREG, dans le développement de projets touristiques (Viroinval, Dinant, Ciney, Namur, Gembloux,...) et dans la valorisation des espaces publics. Cet accompagnement comprend notamment les éléments suivants :

- Etudes stratégiques qui visent à planifier le développement touristique des territoires ;
- Développement de projets d'équipements et infrastructures touristiques ;
- Développement de projets immobiliers dans le secteur du tourisme;
- Etudes de signalétique touristique ;

- Smart City : conseils techniques, projets touristiques et de services intelligents et innovants, techniques créatives d'animation et de collaboration pour faire émerger des projets, ...

Au sein du **Centre d'Ingénierie touristique de Wallonie (CITW)** qui a pour mission d'organiser la mise en œuvre des politiques d'ingénierie touristique en Wallonie, le BEP initie des études de faisabilité et de positionnement visant à renforcer les attractions existantes ou proposer de nouveaux produits touristiques structurants.

2018, s'annonce comme la continuation du nouveau cycle d'études débuté en 2017. L'étude de développement et de mise en valeur de l'Abbaye de Maredsous sera notamment réalisée en 2018.

Accompagnement des Communes pour des projets touristiques innovants en lien avec la Smart City

Il s'agit d'accompagner les Communes dans des démarches de valorisation de leur patrimoine à travers des projets innovants : application, espace interactif, ...

Dans ce cadre, en concertation avec le Commissariat Général au Tourisme (CGT), le BEP organisera des ateliers participatifs avec les acteurs locaux en lien avec la Smart City sur le thème « tourisme, numérique et Smartcity ».

2. Attractions

Namur - Musée archéologique : Le marché de conception et réalisation d'aménagement scénographique du MAN a été attribué en juillet 2017.

Les travaux ont débuté début septembre 2017 pour permettre une ouverture dans le courant du second semestre 2018.

3. Signalétique et itinéraires cyclables

Namur au fil de l'eau

Dans le cadre de l'étude "Namur au fil de l'eau" finalisée en 2016, le BEP a identifié des sites en bordure de la Sambre et de la Meuse, à même d'être utilisés pour y créer des espaces de convivialité et de loisirs.

En 2018, est prévue, en assistance à maîtrise d'ouvrage, la concrétisation de ce projet majeur pour les vallées mosanes et sambrienne. Le BEP poursuivra en effet son rôle « d'ensemblier » et de coordination des partenaires Province, DGO1, DGO2, Commissariat Général au Tourisme et Communes concernées.

Boucle transfrontalière ardennaise

Le BEP a accompagné les Communes du sud-namurois (Vresse-sur-Semois, Gedinne, Bièvre et Beauraing) dans le dépôt d'un projet visant la création d'un itinéraire cyclotouristique transfrontalier reliant Givet à Monthermé en passant par la voie verte française et deux Communes luxembourgeoises en collaboration avec Idelux. Cette boucle de 170 km doit permettre de redynamiser le tourisme cyclable dans cette région. Le BEP sera plus spécifiquement en charge de l'aspect balisage et identité graphique de ce tracé.

4. Hébergements

Gedinne - RUE Vencimont : le rapport urbanistique et environnemental qui vise à développer un village de vacances sera adapté en 2018 suite à l'entrée en vigueur du CoDT (Code de Développement Territorial).

▪ Europe Direct

Une des missions du BEP est d'inscrire le développement du territoire provincial dans la construction européenne et de faire prendre conscience aux citoyens namurois de l'implication des politiques et décisions européennes sur leur quotidien, via le relais Europe Direct.

2018 sera l'année de renouvellement de l'agrément Europe Direct du BEP auprès de la Représentation de la Commission européenne en Belgique et ce pour une période de 3 ans.

1. Comprendre et vulgariser l'Europe

Proposer des animations en milieu scolaire

Des animations sur l'Europe et notamment sur la politique européenne dans divers secteurs seront proposées aux écoles pour leur faire comprendre le fonctionnement de l'Union Européenne et ses grandes politiques comme par exemple le numérique. Des séances d'informations ciblées sur les programmes à destination des jeunes tels que le corps européen de solidarité seront également organisées en partenariat avec les Hautes Ecoles et les Universités.

Participer au Salon de l'Education

Les différents relais Europe Direct francophones organisent un stand commun au Salon de l'Education afin de promouvoir les activités d'Europe Direct et ses outils d'information auprès des enseignants et des étudiants renforçant par la même occasion sa visibilité auprès du grand public.

Le Prix Lux

En partenariat avec les Grignoux et dans le cadre de l'année européenne de la culture, nous sensibiliserons le grand public au Prix Lux récompensant le cinéma européen d'auteur.

"L'Europe près de chez vous"

L'objectif est d'informer et former les citoyens, les enseignants mais aussi les mandataires communaux, les agents administratifs (gestionnaires de dossiers) au fonctionnement des institutions européennes et en particulier au rôle des institutions européennes au niveau local (implications des décisions et directives européennes au niveau de la gestion communale). Le BEP invitera donc la population namuroise aux journées portes ouvertes organisées par l'ensemble des institutions européennes ou à des visites ciblées des institutions.

Toujours dans cette optique de rapprochement du citoyen avec l'Europe, une journée permettant de découvrir les lieux namurois ayant bénéficié de subventions européennes sera organisée dans le courant de l'année.

2. Veiller sur les programmes européens

Europe Direct Namur s'assure de suivre prioritairement les différents programmes européens dont les thèmes sont en adéquation avec la stratégie du BEP: énergie, Smart City, développement rural, tourisme, mobilité, infrastructures,...

Pour faire vivre cette veille, Europe Direct organise des workshops et des séances d'informations visant à informer les élus et les associations locales à la publication d'appels à projets susceptibles de les intéresser. Europe Direct accompagne également les opérateurs intéressés au dépôt de projet européen.

3. Les actions territoriales

Le territoire namurois est fait de diversité, partagé entre le sillon nettement urbain, les petites villes de Hesbaye et du Condroz et les régions ayant gardé un caractère bien rural. L'animation du territoire et l'offre de services du BEP doit tenir compte de cette réalité, qui est une richesse.

L'étude SOFRED avait identifié cinq dynamiques territoriales, qui gardent toute leur pertinence aujourd'hui. Ces cinq territoires sont : le Bassin de la Capitale régionale ; le Val de Sambre ; l'Entre-Sambre-et-Meuse ; l'axe condruzien E411 ; le Bassin Houille-Semois namuroise.

1. AXUD

Depuis 2009, la plate-forme des forces vives namuroises a permis de mettre sur pied une **série de rencontres avec les parlementaires mais aussi les Ministres et Présidents d'assemblées** aux différents niveaux de pouvoir.

Les rencontres ont pour but de les informer et de les associer activement aux projets majeurs du BEP pour la région namuroise dans ses domaines d'activité. Les rencontres ont pour but de les informer et de les associer activement aux projets majeurs du BEP pour la région namuroise dans ses domaines d'activité.

A partir de 2010, la structuration a été formalisée avec la mise sur pied d'un **Comité de concertation paritaire** (16 représentants des formations politiques; 16 représentants des forces vives). En 2010, la structuration a été formalisée avec la mise sur pied d'un Comité de concertation paritaire (16 représentants des formations politiques; 16 représentants des forces vives).

Le Comité de concertation se réunit au moins quatre fois par an, et chaque fois qu'un dossier le nécessite. Il a pour objectif de **définir des points de vue partagés sur les grands dossiers et enjeux** qui ont un impact sur le namurois.

En 2018, le Comité de concertation poursuivra son travail, avec au moins quatre réunions annuelles. Comme les années antérieures, des **groupes de travail restreints** pourront être mis sur pied, en vue de formaliser des notes de travail sur des dossiers importants pour le namurois (priorités namuroises dans les dossiers ferroviaires, formation, pôle académique namurois, mise en œuvre de la 6^e réforme de l'Etat, découpage des Instances Bassins Enseignement Formation Emploi, ...).

Seront programmées également des réunions d'échange d'information avec les parlementaires et membres du Collège provincial, en fonction de questions d'actualité.

Les **démarches de dynamique territoriale mises en œuvre par le BEP** initiées à partir de 2015 au niveau des sous territoires feront également l'objet de communications au niveau d'AXUD.

2. Le territoire Namur Capitale

Le territoire de la Capitale régionale est composé de Namur et de son hinterland direct, qui rayonne de manière concentrique autour de la ville elle-même. Namur est la polarité urbaine la plus importante de la Province, avec plus de 111.000 habitants ; aucune autre ville n'atteint le seuil de 30.000 habitants. Namur, Capitale de la Wallonie, est un pôle important au niveau wallon,

avec des services urbains de premier plan (université et hautes écoles ; services aux entreprises et à la population ; commerces) et une localisation idéale au carrefour de deux euro-corridors.

Le territoire Namur Capitale compte quelque 250.000 habitants (+45% sur les 70 dernières années, la plus forte croissance au niveau provincial), avec une densité de 250 habitants/km², qui reste très modérée malgré les caractéristiques essentiellement urbaines du territoire.

Du fait de ses caractéristiques fondamentalement urbaines et de la haute densité de services de type urbain, le territoire de Namur Capitale est le lieu par excellence pour le développement de projets innovants et créatifs.

La Ville de Namur faisait partie des pôles reconnus dans le programme opérationnel du FEDER 2014-2020, et peut ainsi bénéficier d'un soutien important de l'Europe et de la Wallonie pour deux projets majeurs qui vont en partie lui donner un nouveau visage et un nouvel élan : le TRAKK et l'Espace Confluence. Le BEP assure la coordination de ces deux projets et est impliqué directement dans la mise en œuvre du TRAKK.

Le TRAKK doit devenir le porte-voix des besoins et usages urbains pour la création de produits et services innovants. Le TRAKK, espace pluridisciplinaire dédié à la créativité et l'innovation, sera implanté à Salzinnes (actuel Centre sportif universitaire). Ses principales fonctions : incubateur pour PME, espace de travail partagé, Creative Lab, Fab Lab, espace d'exposition, studios, salles de réunion, soit toutes les étapes nécessaires au service d'un processus rapide d'innovation urbaine.

L'Espace Confluence est un laboratoire d'innovation urbaine. Les projets réalisés au TRAKK pourront être mis à l'épreuve sur l'espace Confluence (actuel Grognon), qui sera équipé d'un espace de démonstration et réaménagé pour devenir un véritable Living Lab :

- aménagement de l'esplanade du Grognon,
- aménagement d'une passerelle cyclo-piétonne reliant Namur et Jambes,
- aménagement du port numérique sur les quais de Meuse,
- réorganisation de la circulation sur l'Espace Confluence.

Les objectifs de ces réaménagements sont de montrer la volonté de Namur de se positionner comme Ville intelligente, mais aussi de créer un point d'attraction et un espace de rencontre entre les institutions, les visiteurs et les citoyens.

Le territoire de Namur Capitale est naturellement une zone de développement pour l'activité économique, où sont localisés les plus grands parcs d'activité du BEP, qui continuent à se développer et à se spécialiser. Au nord de Namur, Ecolys®, dédié en partie à la construction durable continue son développement avec la mise en œuvre de la zone en bordure de la Nationale 4 et un nouvel espace sera développé sur une partie de l'ancien site militaire de Belgrade; en ce qui concerne Crealys®, un projet d'extension est à l'étude sur une superficie de 55 hectares. Le parc d'activité économique de Bouge est aussi en conception, en partenariat avec la Ville de Namur, et sera dédié au secteur du soin aux personnes. A l'est, le parc d'activité Mecalys® est désormais mis en œuvre, et prêt à la commercialisation sur une superficie de 45 hectares. Sur la période 2010 – 2020, ce seront plus de 180 hectares additionnels qui auront été consacrés au développement économique sur le territoire.

Le territoire de Namur Capitale est aussi un lieu d'expérimentation pour les quartiers nouveaux, où il faut essayer de favoriser l'urbanité tout en préservant la qualité de vie. Le BEP assiste les Communes dans ces développements. On citera notamment le Quartier de la gare à Gembloux, stratégiquement situé au cœur de la ville, ainsi que la Zone d'aménagement communal concerté

d'Anton, à Andenne, où la maîtrise foncière communale permet de planifier, de A à Z, le développement d'un tout nouveau quartier en bordure de la ville existante.

Le BEP, propriétaire du Palais des expositions, poursuit son travail de développement et d'intégration dans la ville. Bien que la construction d'un tout nouveau Centre d'exposition à Belgrade n'ait pas été retenue parmi les projets FEDER, le Palais existant doit pouvoir évoluer en termes de polyvalence, de parking et d'accessibilité. Le BEP étudiera les différentes options possibles, en lien avec la Ville.

Le BEP gère une base de données immobilières dans les principaux centres urbains du territoire, en vue notamment de favoriser l'accueil et l'implantation de services en milieu urbain, et notamment les services publics qui seraient rapatriés à Namur dans le cadre de la mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat.

Le BEP est également aux côtés de la Province de Namur, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de deux projets ambitieux: la rénovation de la Maison de la Culture et la future Maison administrative.

Enfin, le BEP reste attentif à la dimension de la mobilité dans le territoire de Namur Capitale, que ce soit en suivant les travaux du plan communal de mobilité de Namur ou en œuvrant, avec AXUD, à la défense des intérêts namurois dans les dossiers ferroviaires.

3. Val de Sambre

Le Val de Sambre est un territoire de contraste, entre la vallée de la Sambre qui a connu la révolution industrielle et le déclin des grandes donneurs d'ordre, avec une perte importante d'emplois industriels, et les coteaux qui ont gardé une apparence plutôt rurale et où la fonction résidentielle domine. C'est le territoire le plus dense de la Province (268 habitants par km²), qui a connu une croissance démographique modérée (+ 26% depuis 1947) pour atteindre presque 80.000 habitants aujourd'hui.

Un des enjeux essentiels sur ce territoire, marqué par la fermeture des grandes industries (notamment le secteur du verre) et un chômage plus élevé que la moyenne provinciale, est la reconversion et l'attraction de nouveaux investisseurs. Le BEP s'y emploie, en partenariat notamment avec la Ville de Sambreville, à travers plusieurs projets, mais aussi avec le soutien du Gouvernement wallon et du FEDER.

Le BEP est engagé, aux côtés de la Ville de Sambreville, dans la mise en œuvre du portefeuille FEDER « Sambreville – Innovation – Transition – Incubation », et plus particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre d'un second incubateur « Food is Life » sur le parc d'activités de Sainte-Eugénie, en collaboration avec la plateforme interuniversitaire PIASA. Le BEP collabore également, à travers une assistance à maîtrise d'ouvrage, à la rénovation du site à réaménager SAMERA, également soutenue par les fonds FEDER.

Par ailleurs, dans le cadre d'une politique du Gouvernement wallon au soutien de certaines zones en reconversion, le BEP réalise un master plan de valorisation des rives de Sambre, sur les deux communes de Sambreville et de Jemeppe. Le marché a été confié au consortium Vigano – Idea Consult et la réunion de démarrage a eu lieu fin 2017. Les conclusions sont attendues à l'automne 2018.

Le BEP est également impliqué dans les réflexions visant à la reconversion du site de Saint-Gobain. Pour ce site trimodal de 40 hectares, aujourd'hui complètement à l'abandon, des solutions de type « partenariat public – privé » sont recherchées, avec l'implication de la Ville, de Namur Invest, du BEP et de la Wallonie, à travers la SOGEPA, du BEP et de la Wallonie, à travers la SOGEPA.

Enfin, sur le sud du territoire, le parc d'activités de Mettet, aujourd'hui saturé a démontré qu'il répondait à un vrai besoin ; un projet d'extension est à l'étude.

4. Axe Condroz - E411

L'axe E411, qui traverse la Province du Nord au Sud est un euro-corridor de développement reliant Bruxelles à Luxembourg. En namurois, sa partie nord traverse le territoire de la Capitale régionale ; sa partie sud relie le Condroz à la Famenne.

Cette partie condruzienne de l'axe E411 est caractérisée par un maillage de petites villes dynamiques, dans un territoire globalement peu dense (83 habitants/km²) où les paysages ouverts dominent encore. Peuplé d'un peu plus de 100.000 habitants, sa croissance a été assez soutenue (+36% depuis 1947).

Du fait des polarités existantes et de la qualité des infrastructures de transport, c'est un axe favorable au développement d'activités économiques. Il est projeté d'étendre plusieurs parcs d'activité, pour lesquels les dossiers sont à l'étude et les procédures ont déjà démarré : les parcs de Ciney-Hamois, d'Achêne et de Rochefort.

Le BEP mène une étude d'aménagements urbains avec la Ville de Ciney, et une étude de développement territorial pour la Ville de Dinant.

L'incubateur Technobel, dédié aux TIC accueillera à Ciney des actions décentralisées du hub créatif TRAKK.

Le BEP pilote, avec les communes concernées et le SPW, un projet de plan intercommunal de mobilité visant à résoudre les problèmes, liés au trafic des navetteurs et au développement économique (parcs d'activité, carrières, hôpitaux) dans le triangle Meuse-E411. Le marché a été notifié à l'automne 2017.

Enfin, pays rural réputé pour ses produits de bouche, le territoire se prête particulièrement au développement des activités en circuit court dans le secteur agricole et alimentaire.

5. Houille-Semois namuroise

Avec la Houille-Semois namuroise, le namurois se confond avec l'Ardenne. Terre avant tout forestière et rurale, relativement éloignée des pôles, à la densité de population très faible (29 habitants/km²), ce territoire peuplé de 10.000 habitants a connu un relatif exode (-11% depuis 1947). Son développement combinera l'exploitation des ressources et compétences locales, l'ouverture vers les marchés urbains, une redéfinition de sa vocation touristique et une ouverture plus grande de la frontière avec la France.

Le BEP a mis en place un programme d'animation territoriale locale sur le canton de Gedinne, rassemblant les communes et une série d'acteurs engagés dans le développement. Ce programme

a permis d'acter un plan d'actions, dont les états d'avancement sont évalués tous les deux à trois mois.

Le BEP assiste les communes dans le développement de trois zones d'activités économiques d'intérêt local, à Bièvre, Gedinne, et Vresse-sur-Semois, et envisage de proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mettre en valeur des infrastructures structurantes susceptibles de contribuer au développement local.

En matière de tourisme, plusieurs projets sont en cours ou à l'étude : une analyse pour évaluer le potentiel de création d'un camping de haute qualité en bord de Semois, en zone non inondable ; une mission d'accompagnement d'acteurs du secteur hôtelier, en vue de les aider à améliorer leur offre ; un projet Interreg de liaisonnement de réseaux RAVEL.

En ce qui concerne l'aménagement urbain, une étude d'aménagement du centre-ville de Beauraing est en cours.

En matière d'environnement, un service de Ressourcerie sera proposé sur le territoire, permettant aux Communes de profiter des avantages de la mutualisation du flux des encombrants réutilisables.

Enfin, en suivi d'une mission d'échange franco-belge qui a permis l'accueil d'une délégation du Jura français à l'automne 2017, les pistes d'une collaboration plus structurée et soutenue par des programmes européens seront examinées en 2018.

6. Entre-Sambre-et-Meuse

L'Entre-Sambre-et-Meuse est un territoire marqué par la ruralité et l'importance de la forêt, et qui a dû faire face à une reconversion industrielle tout en souffrant d'un relatif éloignement des pôles principaux. Peuplé de tout juste 67.000 habitants, avec une densité de 74 habitants/km², sa croissance démographique a été assez modérée (+28% depuis 1947).

La **nationale 5** devient une autoroute et rejoindra très bientôt le réseau français, mais les indicateurs socio-économiques restent moroses. Le territoire est entré dans une dynamique de projets, animée par le BEP, et avec le soutien de la Wallonie : **une mission de prospective territoriale** doit resituer les enjeux du territoire dans une stratégie de développement appropriée par les acteurs locaux et déboucher sur des projets concrets. Fin 2017, la task force de pilotage du programme Essaimage a été installée. Elle a pris acte du plan stratégique et de ses 58 projets, a validé son budget de fonctionnement (cofinancement Province – BEP – Fondation Chimay Waretoise – Communes) ainsi que le profil de fonction du chargé de missions en animation territoriale. Celui-ci sera à l'œuvre en 2018 et jouera un rôle d'interface important entre les projets, la task force et les autres acteurs publics et privés.

Le BEP poursuit par ailleurs la mise en œuvre **des extensions des parcs d'activité de Chastrès** (les procédures d'aménagement du territoire et d'expansion économique devraient être terminées en 2016), **de Mariembourg** (l'étude de l'avant-projet se poursuit, en coordination avec la Ville et la Région) et **de Philippeville** (l'avant-projet du Plan communal d'aménagement a été adopté en 2017 et les résultats de l'étude d'incidence sont attendus en 2018). En matière d'environnement, **le service de la Ressourcerie sera étendu aux communes de l'arrondissement**, permettant aux communes de profiter des avantages de la mutualisation du flux des encombrants réutilisables.

Enfin, **des actions décentralisées à l'attention des créateurs**, ainsi que des actions décentralisées à partir du hub créatif TRAKK seront également menées sur le territoire.

4. Namur Expo

4.1. Les constats

- **Le marché des foires et expositions est depuis plusieurs années en profonde mutation:** les manifestations de type généraliste sont pléthoriques et s'essouffent, la demande s'exprime en faveur de produits plus spécialisés et nouveaux ;
- **L'offre d'espaces d'expositions continue à se développer,** même localement, créant un contexte de concurrence difficile ;
- Le palais jouit **d'une localisation attrayante au cœur de la ville** mais qui nécessite, vu son développement, de réfléchir aux possibilités d'extension sur les terrains adjacents, tout en préservant son intégration dans le tissu urbain du quartier.

4.2. Les objectifs

Dans notre rôle de propriétaire concédant et non d'exploitant :

- **Renforcer la position de l'outil comme facteur d'attractivité de Namur,** en qualité de Capitale régionale, au travers d'un programme d'investissements de requalification et d'une politique de développement de manifestations à rayonnement régional ;
- Veiller à ce que **le gestionnaire accroisse le taux d'occupation par une diversification des manifestations** projetées et une attraction de nouvelles manifestations s'inscrivant dans la vision que nous souhaitons promouvoir ;
- Examiner, avec les autorités de la Ville, **le potentiel de croissance de l'infrastructure actuelle,** en vue de positionner le Palais au niveau qui doit être celui d'une Capitale régionale, compte tenu des disponibilités foncières à moyen terme et de son intégration harmonieuse dans le quartier des Bas-Prés ;
- Intégrer dans la gestion et les aménagements futurs de l'infrastructure **la notion du développement durable** en réduisant les coûts énergétiques et en favorisant le recours aux solutions alternatives.

4.3. Les indicateurs

- Nombre de **manifestations:** 35
- Nombre de **visiteurs:** 260.000
- Nombre de **m² occupés x jours de manifestation:** 1.850.000

4.4. *Les projets*

En tant que propriétaire de l'infrastructure, le BEP a mis en œuvre un plan pluriannuel de requalification, qui est désormais réalisé. En 2012, l'intercommunale a attribué le marché de concession à la société Artexis, au terme d'une procédure ouverte. Le concessionnaire poursuit un programme d'investissements de maintenance et d'amélioration, en accord avec le BEP.

Une fiche avait été déposée dans le programme FEDER 2014-2020, en vue de la création d'un nouveau centre d'expositions sur le site de la caserne de la Plaine, à Belgrade. Il y était prévu la réalisation d'un centre multifonctionnel de 25.750 m², avec un parking dédié de 2.500 places.

Cette fiche n'a pas été retenue par le Gouvernement wallon en juin 2015. En conséquence, en 2016, les différentes options de développement possibles, ont fait l'objet d'un examen technique approfondi, en vue d'optimiser les différents objectifs suivants:

- la continuation du développement de la fonction MICE dans la Capitale wallonne ;
- l'amélioration du parcage et de l'accessibilité ;
- l'amélioration de la polyvalence de l'infrastructure.

En 2018, les choix d'investissements prioritaires devront être arrêtés, compte-tenu des moyens éventuellement disponibles, et portant sur les éléments les plus essentiels au développement de l'activité. La demande de permis d'environnement de classe 2, permettant l'organisation d'événements accueillant au maximum 2000 personnes a été déposée auprès de la Wallonie à l'automne 2017. Une évaluation des activités autorisées sera menée avec l'exploitant, en fonction de l'obtention de ce permis.

5. La gestion déléguée d'IDEFIN

L'Intercommunale de financement IDEFIN a pour but de gérer pour les compte des 39 communes (36 namuroises et 3 hennuyères) qui y sont affiliées, les participations financières dans les réseaux de distribution d'énergie.

En 2018, la mission de gestion journalière, assurée par le BEP, se ciblera sur :

- **La gestion de la participation détenue en ORES ASSETS pour le compte des Communes affiliées :**

Au-delà d'une gestion classique de participations, des réflexions seront menées quant au financement des investissements réalisé par ORES ASSETS puisque IDEFIN y contribue partiellement chaque année par le biais des recapitalisations. La gestion de la dette d'IDEFIN et des revenus découlant d'ORES ASSETS sont à mettre en parallèle avec les revenus qu'IDEFIN octroie aux communes associées. En 2018, il y aura lieu d'intégrer les modifications importantes imposées au secteur par la CWaPE, laquelle a approuvé une nouvelle méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Wallonie pour la période réglementaire relative aux années 2019 à 2023. Sur base de ce nouveau cadre réglementaire, un équilibre sera recherché avec ORES ASSETS sur les trois axes impactés par cette décision : investissements, financement (dette et fonds propres), et revenus pour les associés.

- **La gestion des participations détenues par le secteur participations :**

- Engie et Suez Environnement : suivi des cotations boursières,
- Wind4Wallonia : évolution des investissements,
- Et le suivi des autres participations : Publi-T, Publigaz, Socofe.

Par ailleurs, la faiblesse des taux de placement reste une préoccupation importante pour IDEFIN qui voit depuis plusieurs années ses revenus impactés. Des réflexions, déjà entamées, devront être poursuivie en vue de rechercher des rendements optimums tout en respectant la volonté des instances décisionnelles de préserver le capital.

6. Les services d'appui

6.1. Les constats

L'environnement économique et financier dans lequel les 5 intercommunales opèrent est en évolution:

- La conjoncture économique générale reste difficile ce qui implique une grande vigilance vis-à-vis des sous-traitants, créanciers et partenaires. C'est aussi une opportunité pour insister sur les procédures de maîtrise des coûts auprès de l'ensemble des collaborateurs ;
- Une nouvelle période de programmation a débuté en 2014 pour se terminer en 2020. Il faut appliquer les règles administratives de suivi et rester en veille par rapport aux nouvelles opportunités de financement européen ;
- Le régime de taxation des intercommunales a été modifié ;
- Le financement par la Wallonie de la politique de gestion des déchets se réduit progressivement, pour les outils de gestion, la collecte ou les actions de prévention.

Nous connaissons actuellement une période de mutation des organisations et des modes de travail. Plusieurs éléments essentiels doivent retenir notre attention pour permettre à notre organisation d'évoluer efficacement :

- Une attention particulière doit être accordée aux thématiques traitant du bien-être au travail: compte tenu des évolutions réglementaires et des attentes clairement formulées par les collaborateurs. Le BEP est d'ailleurs convaincu de l'impact de ces initiatives (déjà entreprises depuis plusieurs années) sur l'efficacité et l'engagement de son personnel ;
- Plusieurs générations, chacune avec des besoins spécifiques, se côtoient au quotidien au travail. La politique RH doit s'y adapter avec une attention particulière liée au vieillissement des collaborateurs compte tenu notamment de l'évolution de l'âge légal de départ en pension ;
- Les pratiques managériales doivent pouvoir évoluer afin de rendre l'organisation encore plus efficiente.

Les technologies de l'information évoluent de manière continue :

- Les nouvelles technologies permettent et encouragent fortement la mise à disposition la plus large d'un certain nombre de données et incitent les entreprises à imaginer des modes de collaboration innovants avec leurs clients, partenaires, voire même les citoyens ;
- Elles influencent également l'organisation du travail que ce soit au niveau de la gestion de l'information que des modes de collaboration et de la flexibilité au travail ;
- L'innovation permise par ces nouvelles technologies induit également une évolution dans les outils spécifiques et adaptés aux besoins des collaborateurs.

6.2. Les objectifs

En tant qu'entreprise publique représentative au niveau de notre territoire, il est indispensable de veiller à une bonne gouvernance, tant au niveau de nos modes de travail que de la transparence à l'égard des actionnaires, partenaires et clients.

C'est pourquoi, en complémentarité des équipes opérationnelles, les services d'appui doivent intégrer les objectifs suivants :

- **L'autonomie**

Les collaborateurs du BEP doivent être autonomes, c'est-à-dire pleinement responsabilisés dans les différents aspects de leurs missions, et pour ce faire disposer des compétences et outils adaptés, en constante évolution, et s'inscrire dans une organisation qui encourage la flexibilité.

- **Les pratiques collaboratives**

Les pratiques collaboratives, tant internes qu'externes, se développent de plus en plus et doivent être encouragées dans une culture d'entreprise qui les favorise et avec des outils, notamment informatiques adaptés à ces modes de collaboration.

- **La qualité**

La satisfaction du client est au centre de la politique qualité du BEP. Des procédures précises ont été établies en vue de faire évoluer l'organisation vers de meilleurs services et une plus grande performance.

- **La transparence**

En tant qu'entreprise publique, le BEP doit communiquer de manière objective et transparente avec les administrateurs et les associés des intercommunales, ainsi qu'avec le grand public, en mobilisant les ressources internes et des outils modernes.

- **Le faire-savoir**

Le savoir-faire, c'est-à-dire les compétences métier, ne prend tout son sens que s'il est accompagné d'un faire-savoir dynamique, appuyé par les nouvelles technologies de l'information.

- **Le partage d'expérience**

Le BEP travaille depuis de nombreuses années sur l'optimisation de son organisation et de ses services d'appui. En proposant leurs compétences aux associés, les services d'appui contribuent à la diffusion de bonnes pratiques et s'enrichissent d'une expérience de terrain.

6.3. Les indicateurs

- **Taux de satisfaction** des services supports : 81,2%
- Indice de **bien-être au travail** : 93%

6.4. Les projets

▪ Autonomie

1. Poursuivre la formation continue des collaborateurs, du middle management et du management

La formation continue de nos collaborateurs est une thématique sur laquelle le BEP travaille en continu.

Une attention particulière sera accordée au **développement des compétences des middle managers** car ils sont des vecteurs de transmission importants de notre stratégie et des projets qui en découlent, ainsi que de la culture d'entreprise auprès des collaborateurs. Des plans d'accompagnements personnalisés seront définis en collaboration avec leur management.

Enfin, en 2018, le management du BEP poursuivra le développement de ses compétences en participant à des séminaires thématiques et en échangeant autour de leurs bonnes pratiques. Un focus sera mis sur « **l'intelligence émotionnelle** » et « **le relationnel positif** ».

2. Evaluer de manière continue les dispositifs de flexibilité

En 2017, l'horaire variable et des modalités de travail à distance ont été adaptés pour permettre une plus grande flexibilité. Une attention particulière a été portée sur les collaborateurs pour qui la nécessité du travail imposé un horaire plus régulier. Le BEP a veillé à pouvoir leur permettre une flexibilité qui soit en phase avec les impératifs de leur fonction.

Les premiers mois d'implémentation ont fait l'objet d'un suivi rapproché grâce à toute une série d'indicateurs de performance. L'objectif étant bien entendu **d'assurer un impact positif de ces initiatives** tant dans le chef du bien-être au travail des collaborateurs mais surtout sur la qualité de leur travail.

3. Mesurer la rentabilité complète des projets

La gestion de projet requiert des outils de mesure nécessaire au gestionnaire et au manager afin de vérifier que les objectifs sont atteints. Plusieurs avancées ont été réalisées en la matière. Le Département Développement Territorial s'est doté d'un outil de gestion de projets permettant d'examiner le déroulement de différentes phases de chaque projet en liaison notamment avec le logiciel comptable analytique. Un outil de gestion des timesheet et de reporting des heures prestées en comparaison avec les objectifs fixés a été mis au point pour le Département Développement Economique (programmes européens), lequel permet de mesurer au niveau temps et financier l'écart entre ce qui est réalisé et les objectifs fixés.

Une réflexion sera menée en vue de parfaire le suivi des projets en intégrant une composante essentielle, celle de la rentabilité. Pour ce faire, les outils de reporting, qui intègrent déjà les recettes et les frais de sous-traitance, devront **intégrer les frais des collaborateurs, afin de mesurer la rentabilité des projets.**

Un projet pilote pourra être mené avec le Département Développement Territorial.

En 2018, en fonction des conclusions du suivi apporté, nous pourrions pérenniser ces modalités.

4. Former quelques collaborateurs clés à l'utilisation de la caméra et au montage vidéo

Dans la foulée des formations internes au médiacoaching, certains collaborateurs ont exprimé le souhait de pouvoir utiliser une caméra et réaliser de courtes vidéos à poster sur le web, pour présenter nos activités, nos services, des success stories d'entreprises,...

Dans ce cadre, afin de donner les clés pour **réaliser de belles prises de vues, de faire des interviews pertinentes et de réaliser de courts montages vidéo**, des formations internes seront dispensées aux collaborateurs qui ont une fibre communicationnelle. Certains services seront également équipés d'une tablette numérique pour ce faire.

▪ **Pratiques collaboratives**

1. Assurer l'animation de la nouvelle plateforme collaborative

Suite à la mise en ligne des nouveaux sites internet, il est apparu nécessaire de développer de nouveaux outils web, complémentaires aux plateformes existantes mais qui nous positionnent davantage dans l'interaction avec nos publics cibles. Parmi ceux-ci, **une plateforme collaborative : accessible sur www.G1idee.be**, elle a pour but d'interagir avec les citoyens sur des projets ou des réflexions liées aux métiers du BEP. Cet outil doit permettre à l'intercommunale de faire évoluer ses actions et projets, d'identifier de nouvelles opportunités et ce, grâce aux idées et propositions faites par les internautes via cette plateforme de concrétisation. Celle-ci nécessite d'une part une communication active pour en faire la promotion auprès des publics cibles et, d'autre part, une organisation interne bien établie et stimulée pour en assurer l'animation, clés du succès pour rendre la collaboration entre les clients et le BEP fructueuse. Cette dynamique est un enjeu de réussite et constituera une priorité en 2018.

2. Organiser un teambuilding annuel

Permettre aux collaborateurs de se rencontrer et d'échanger dans une atmosphère conviviale est essentiel. Cela permet de mieux se connaître et d'entretenir un esprit d'appartenance au BEP très important notamment dans le cadre des projets transversaux et dans les démarches collaboratives.

C'est pour cette raison que le BEP entend organiser annuellement un teambuilding pour tous les collaborateurs.

3. Revoir l'aménagement des espaces d'accueil et de réunion

Les réflexions liées aux aménagements ont pour but :

- Pour les salles de réunion, de les rendre plus agréables et propices au travail collaboratif et ;
- Pour l'espace d'accueil, de donner auprès de nos visiteurs l'image d'un BEP ouvert à la collaboration et dynamique dans sa culture d'entreprise.

En 2018, le BEP veillera à **dynamiser l'accueil de visiteurs au siège central** de Salzinnes. Et pour y parvenir, les visiteurs, locataires et clients du BEP seront amenés à donner leurs avis et leurs idées via plateforme collaborative www.G1idee.be. Ils permettront d'orienter les choix sur les aménagements futurs.

4. Enrichir la gestion documentaire

Un outil de gestion documentaire (GED) a été mis en place et permet à chacun de retrouver facilement tous les documents importants de l'institution, qu'ils soient propres à son métier ou liés à d'autres activités.

Cet outil sera enrichi de fonctionnalités permettant de **gérer également les archives**.

5. Faire évoluer le portefeuille applicatif

Suite à un recensement des besoins applicatifs métiers et à une évaluation de la manière dont ils sont rencontrés aujourd'hui, une nouvelle architecture applicative sera mise en place permettant d'intégrer au fil du temps de **nouveaux applicatifs de manière souple et rapide** tout en limitant au maximum les développements sur mesure, mais également en maintenant pour les utilisateurs des environnements de travail cohérents et une interopérabilité poussée entre les différents applicatifs.

6. Réaliser une enquête sur le bien-être au travail pour les collaborateurs du BEP

Tous les 5 ans, le BEP organise une **enquête sur le bien-être au travail de ses collaborateurs**. En 2018, nous allons reconduire la démarche en collaboration avec une société spécialisée dans la gestion des risques psychosociaux au travail.

L'enquête précédente a notamment guidé nos réflexions d'optimisation de la flexibilité au travail, l'aménagement des espaces collectifs, la diminution de la charge administrative...

Nous espérons percevoir un impact positif de ces démarches sur l'indice global de bien-être au travail et avoir des nouvelles pistes de réflexion quant aux initiatives à entreprendre pour le bien-être et donc l'efficacité de nos collaborateurs.

▪ Qualité

1. Revoir la gestion documentaire de notre système qualité

Le système qualité garantit, notamment, la bonne information des collaborateurs quant aux procédures et dispositions d'application au sein du BEP.

Néanmoins, au fil des années de certification ISO 9001, ISO 14001 et EMAS, le nombre de documents disponibles dans le système a augmenté, rendant parfois la lisibilité des informations disponibles plus compliquées

Les objectifs de la refonte complète de la gestion documentaire sont :

- Faciliter l'accès et la lisibilité des procédures clés, et donc la bonne information de nos collaborateurs ;
- S'assurer de la tenue à jour des informations se trouvant dans la gestion documentaire ;
- Supprimer les documents qui ne sont pas essentiels pour garantir le fonctionnement de notre système qualité.

En tout, **11 procédures clés transversales ont été identifiées et 9 spécifiques aux métiers**.

Dans ce cadre-là, une attention particulière sera accordée à l'optimisation de la formalisation des processus relatifs aux ressources humaines.

2. Informatiser les flux financiers

L'informatisation des flux comptables et financiers est déjà réalisée au niveau de la gestion des bons de commande, des factures fournisseur, des notes de frais et des mandats de dépenses. Une analyse a déjà été réalisée et une solution technique identifiée en vue **d'automatiser les flux liés aux factures clients**, en liaison avec le logiciel comptable. Ce dernier a connu une évolution importante qu'il est nécessaire d'intégrer dans la gestion quotidienne de la comptabilité. Une migration est attendue et devra intégrer les développements spécifiques réalisés par le passé. Passé cette étape, l'ensemble des flux comptables sera géré entièrement de manière informatique et sécurisée.

3. Écrire la stratégie financière en s'adaptant à l'évolution des activités et des impératifs du marché

Face à l'évolution des marchés financiers, des activités, et la recherche omniprésente d'une optimisation des moyens financiers des différents acteurs économiques et publiques en relation avec nos Intercommunales, une réflexion sera menée en vue **d'adapter la stratégie financière**. Celle-ci vise

- les revenus, avec une **recherche de rendement optimum** pour une gestion de risques en corrélation avec les objectifs fixés par les Intercommunales et
- une **recherche de moyens financiers** auxquels il est nécessaire de recourir pour mener à bien des programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement et au bon déroulement des activités.

Dans un premier temps, une analyse de type benchmark sera réalisée au niveau des Intercommunales en relation avec le BEP. Ensuite, une stratégie sera établie dans cette perspective.

4. Organiser la mise en conformité par rapport au Règlement Général relatif à la Protection des Données (GDPR)

Le GDPR (RGPD - Règlement Général relatif à la Protection des Données) est un règlement européen auquel l'ensemble des institutions ou entreprises manipulant des données à caractère personnel devront se conformer au plus tard le 25 mai 2018.

D'ici là, le BEP mettra en place de mesures techniques et organisationnelles nécessaires **pour garantir un niveau de sécurité adapté au traitement des données** à caractère personnel et garantir la conformité au GDPR.

5. Renforcement du contrôle de gestion interne - continuer à garantir une maîtrise et une gestion optimale des risques

Depuis de nombreuses années, le BEP veille à une utilisation rationnelle des moyens financiers disponibles par une gestion active et contrôlée des dépenses. Des réflexions ont également été menées en matière de recettes afin d'optimiser celles-ci. Des tableaux de bord prospectifs sont régulièrement mis à jour afin de cerner au mieux l'évolution attendue des activités et des finances des Intercommunales. Des procédures financières strictes sont également d'application et visent à maîtriser et sécuriser les flux financiers. Compte-tenu de la raréfaction des ressources, la volatilité des prix, l'instauration de nouvelles taxes et l'évolution de la fiscalité, une réflexion sera menée en vue de **renforcer le contrôle interne de gestion** et ainsi veiller à la bonne santé financière des Intercommunales en s'assurant d'une utilisation efficiente des ressources.

6. Renforcer le contrôle interne en vue de garantir le respect du cadre législatif et statutaire

La gestion des intercommunales s'articule autour des balises fixées par **différentes législations** :

- Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation le cadre régional ;
- Des législations spécifiques variant selon le secteur d'activité de l'intercommunale (environnement, expansion) ;
- La Loi sur les marchés publics ;
- Les législations applicables en matière de contrôle des subventions wallonnes et européennes ;
- Le Code des Sociétés et la Lois sur la comptabilité des entreprises.

En outre, la gestion des Intercommunale se fonde également sur les dispositions statutaires et les procédures internes.

Dans ce cadre, une réflexion sera menée quant à **l'amélioration du contrôle interne** afin garantir le respect des obligations légales, statutaires et des procédures internes dans le cadre du bon déroulement des opérations.

Par ailleurs, compte-tenu de l'enjeu croissant représenté par le respect de la législation sur les marchés publics, le service juridique a été renforcé par le **recrutement d'une juriste** entièrement affectée à cette matière. Les formations continuées à la nouvelle réglementation se poursuivront en 2018.

7. Renforcement de la sécurité IT

En lien avec la mise en conformité GDPR (Règlement Général relatif à la Protection des Données), mais également pour renforcer la garantie de continuité des activités des différents métiers du BEP, **un audit de sécurité informatique** sera mené et les mesures (tant techniques que organisationnelles) seront prises pour renforcer cette sécurité.

8. Optimiser les procédures d'achat/vente de terrains

En 2017, un audit des procédures d'achat et de vente de terrains et de biens immobiliers a été réalisé afin de renforcer la collaboration interne et d'assurer à la fois l'efficacité des actions et la meilleure traçabilité des contacts avec des prospects. En 2018, les nouvelles procédures seront opérationnalisées. Cette **automatisation dans la gestion des achats/ventes de terrain** assurera une plus grande transparence, efficacité et un gain de temps dans le suivi des dossiers.

9. Opérationnaliser les conclusions de l'audit global de sécurité

En 2017, les conclusions de l'audit portant sur **la sécurité et la prévention de toutes les activités** du BEP et des Intercommunales associées ont été communiquées aux équipes. Elles portent tant sur les métiers :

- De BEP environnement : plan de circulation sur les sites, la collecte, les recyparcs, la logistique et les transferts, la maintenance des véhicules, le centre de compostage, les centres d'enfouissement technique, la chaîne de tri-broyage et le Bureau d'études ;
- De BEP Expansion ;
- Du BEP.

Toutes les actions consécutives à cet audit sont repris dans **un plan global d'actions** dont la mise en œuvre a commencé en 2017 et se poursuivra en 2018.

Les grandes lignes d'actions concernant BEP Environnement sont reprises dans la partie du plan stratégique qui lui est consacrée.

En ce qui concerne le BEP, les principales actions concernent :

- La formation sécurité des collaborateurs,
- La bonne gestion des déchets spéciaux,
- Les interventions sur les chantiers.

En ce qui concerne BEP Expansion Economique, les principales actions concernent la collaboration avec les sous-traitants.

10. Faire évoluer l'outil de gestion de flux des organes décisionnels

L'outil actuel a été implanté il y a déjà plusieurs années et doit évoluer pour faire face aux **nouveaux enjeux en matière de gouvernance et de reporting**. Une analyse a été menée fin 2017 pour opérer un choix d'outil, qui sera mis en service avant le renouvellement des organes en juin 2019.

▪ Transparence

1. Poursuivre et amplifier la formation continuée des administrateurs

Conformément aux prescrits du Code de la démocratie locale, l'ensemble des administrateurs des 5 Intercommunales gérées par le BEP bénéficieront d'un plan de formations en 2018. Des réunions spécifiques des Conseil d'Administration seront programmées en septembre 2018 avec un ordre du jour formatif. Par ailleurs, en prévision du renouvellement de la composition des organes de gestion à la suite des élections locales de 2018, une réflexion sera menée pour préparer le plan de formation des **nouveaux administrateurs**, ainsi qu'un programme de formation à l'attention des conseillers provinciaux et communaux et des délégués des associés dans les Assemblées générales. Ces formations seront organisées au premier semestre 2019.

2. Valoriser les données en Open Data

Chaque département dispose de nombreuses données en lien avec ses activités, dont l'utilisation/la valorisation (interne ou externe) peut contribuer au développement de nouveaux services.

Outre l'exploitation interne des données à des fins de statistiques et de reporting grâce à un outil de Business Intelligence, la **mise à disposition des données sur une nouvelle plateforme Open Data** visera un triple objectif :

- Une validation de la qualité et un enrichissement mutuel de ces données entre les métiers du BEP grâce à la transversalité de la plate-forme ;
- Une possibilité de création de valeur grâce à l'exploitation par des tiers de ces données ;
- une mise en forme « pédagogique » des données à destination des citoyens, dans un objectif de transparence et de meilleure connaissance de notre institution et de notre territoire.

▪ **Faire-savoir**

1. Réaliser de nouvelles vidéos corporate

En 2018, le BEP procédera à la réalisation de nouvelles vidéos pour présenter ses différents métiers, ainsi qu'une capsule « corporate » présentant la dynamique interne en matière de management, d'engagement sociétal et illustrant les valeurs de l'organisation.

2. Développer des supports de communications liées à la promotion du territoire

Dans la foulée des nouveaux supports « corporate » et du nouveau site www.invest-in-namur.be (mis en ligne en juillet 2017), le BEP va développer de **nouveaux supports print dédiés à la promotion du territoire**. L'objectif est d'attirer de nouvelles entreprises grâce à l'offre immobilière du BEP et de ses partenaires mais aussi de mettre en lumière l'expertise du BEP, aux côtés des Communes, pour développer des projets immobiliers d'envergure (logements, bureaux, résidences pour personnes âgées,...).

3. Développer des compétences dans le domaine de la promotion payante sur internet

La communication de masse passe aujourd'hui surtout et avant tout par le web, en ce compris la promotion payante, d'autant qu'elle reste financièrement plus intéressante, tout en offrant la possibilité de toucher un maximum de personnes.

Le BEP va donc réfléchir :

- D'une part, **utiliser le référencement et la publicité payante sur le web** (moteurs de recherche et réseaux sociaux) pour promouvoir certaines actions précises ;
- D'autre part, étudier la possibilité de faire de nos différentes plateformes web des **espaces de visibilité pour les entreprises namuroises** et les partenaires du BEP.

4. Organiser la communication des Départements Développement Economique et Développement Territorial

Le BEP s'est jusqu'ici fixé comme priorité d'axer la communication sur ses publics cibles.

- Pour le Département Développement Economique, l'objectif de se faire connaître et de présenter ses services aux PME du territoire est poursuivi. Dans le contexte institutionnel et son évolution, il est important de faire connaître et **mieux comprendre le rôle du BEP**, dans sa dimension d'aide aux entreprises, auprès de ses actionnaires, de ses prospects et de ses partenaires. Une communication adéquate en ce sens sera développée en 2018.
- Pour le Département Développement Territorial, dans un contexte de concurrence accrue entre les services offerts aux Communes et ceux proposés par d'autres opérateurs, il est nécessaire de **renforcer le faire-savoir** autour des projets, concrétisations et services, en particulier auprès des élus locaux. Les actions de communication seront envisagées dans cette perspective en 2018.

▪ Partage de compétences

1. Partager les compétences RH et organisationnelles aux Associés

Le BEP a développé une politique RH dynamique en vue de rendre l'organisation attractive et performante.

Le BEP met cette expérience à disposition des Communes intéressées en proposant dans un premier temps une **analyse approfondies des processus et de l'organisation existante** au sein de l'administration et, dans un second temps, un **plan d'action spécifique** en matière :

- De processus RH ;
- De management ;
- D'organigramme ;
- D'organisation de la collaboration entre services et les instances décisionnelles ;
- De politique qualité ;...

Avec accompagnement dans la mise en œuvre de ces actions. Deux missions d'accompagnement ont été réalisées à ce jour avec les Communes de Viroinval et Florennes. D'autres projets pourraient suivre.

2. Accueillir des stagiaires et des étudiants

Le BEP investit dans l'accueil de stagiaires : que ce soit pour du plus long terme comme dans le cadre des formations IFAPME ou AVIQ, ou du plus court terme pour les formations scolaires plus classiques. Pendant leur stage, ces personnes font partie intégrante du BEP et contribuent activement aux activités en se voyant confier des projets concrets et utiles. En 2018, l'attention portée à l'accueil des stagiaires et étudiants sera encore renforcée.

3. Développer un service d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique

Le service juridique a été renforcé pour mieux faire face aux obligations en matière de marchés publics d'une part mais aussi pour **répondre de manière structurée à une demande croissante qui vient des associés**, en matière d'assistance juridique dans la gestion de leurs propres dossiers. Cette assistance peut porter sur les marchés publics (ex : marchés groupés au bénéfice des associés) ou d'autres sujets.

B. BEP Expansion Economique

1. Les constats

- Le **Schéma de Développement Territorial (SDT)** est en chantier à l'initiative du Gouvernement wallon. Le dossier est suivi attentivement par BEP Expansion Economique, avec une attention particulière pour la place de Namur comme vecteur de la métropolisation et le rôle polarisateur des petites villes en milieu rural ;
- Le **nouveau décret sur les parcs d'activité économique** a été adopté en 2017 et il tarde, compte tenu d'un certain nombre de modifications. Le taux de subvention est désormais modulé en fonction d'une série de critères. Le niveau de qualité et d'équipement attendu est renforcé (parcs bio) ; un système de planification et de reporting plus exigeant est également mis en place ;
- Le Gouvernement wallon active un troisième programme « hors budget classique » (**SOWAFINAL 3**) et a lancé dans ce cadre un **appel à projets** dont les résultats seront arrêtés en principe fin 2017. BEP Expansion Economique a déposé des projets stratégiques dans ce cadre. Ceux qui seront retenus et acceptés devront être mis en œuvre de manière prioritaire dès 2018 ;
- Le cadre fiscal a changé avec les Lois-Programmes de 2014 et 2015. BEP Expansion Economique est désormais **assujéti à l'Impôt des Sociétés (ISOC)** et sa stratégie d'investissement doit en tenir compte ;
- Les **procédures de développement territorial et d'expansion restent longues**. Il est souhaitable que l'application de nouvelles règles (Code du Développement Territorial et nouveau décret sur les parcs d'activité économique) se fasse dans un esprit de facilitation et d'accélération des procédures ;
- Les changements sociétaux (économie collaborative, économie circulaire, connectivité,...) sont à l'origine de **nouvelles attentes des entreprises** en matière d'infrastructure pour développer leur activité.

2. Les objectifs

- **Développer et équiper des parcs de qualité**, adaptés au tissu économique régional, provincial et local ;
- Assurer **la qualité et la durabilité des équipements** ;
- Encourager **les synergies public-privée** dans la diversification de l'offre immobilière à destination des entreprises ;
- Mettre à disposition des entreprises **300 ha de terrains équipés entre 2018 et 2030** ;
- **Attirer d'avantage d'investisseurs extérieurs à la Province** dont les projets s'inscrivent dans la vision de développement du territoire namurois.

3. Les indicateurs

- Nombre de **nouvelles entreprises implantées** dans nos parcs d'activité économique : 35 (en plus)

- Nombre **d'emplois à l'hectare** vendu : 16
- Nombre de **m² de hall-relais à disposition des entreprises**: 920
- Nombre de **projets d'implantation** à l'instruction : 30
- Nombre **d'hectares reconnus** pour l'activité économique : 111
- Nombre **d'hectares de parcs d'activité économique équipés** à disposition des entreprises : 0
- Nombre **d'entreprises extérieures à la province attirées dans nos parcs d'activité économique** : 10

4. Les projets

4.1. Des espaces pour l'activité économique

Le BEP dispose de 34 parcs d'activité économique, 30 halls-relais/centres d'entreprises, un Smart Work Center, soit 1.390 hectares qui hébergent 1.163 entreprises et 16.193 travailleurs. Le taux de saturation actuel des parcs est de 90%.

4.2. Objectifs qualitatifs et quantitatifs

L'aménagement de nouveaux parcs d'activité économique participe au renforcement de la position stratégique du territoire namurois dans l'espace économique wallon.

La conception des nouveaux équipements s'intègre à l'environnement local et aux évolutions économiques et sociétales notamment en maintenant **un bon équilibre entre montant de l'investissement/qualité du parc/besoin des entreprises et des citoyens**.

Les objectifs quantitatifs sont les suivants :

- **Phase de procédure administrative d'aménagement du territoire** - objectif pour 2018 : 75 hectares
- **Phase d'équipement en cours** - objectifs pour 2018 : 7 hectares

En 2018, le BEP poursuivra sa **collaboration avec l'association française Palme** qui constitue un réseau d'échanges précieux pour améliorer qualitativement l'aménagement des parcs d'activité économique. La mise en place d'un nouveau Système de Management Environnemental ISO 14001 est prévue en 2018.

L'amélioration des équipements sera poursuivie et des actions/travaux spécifiques seront menés sur les thématiques suivantes :

- Connectivité en fibre optique,
- Bornes pour véhicules électriques,
- Accès au CNG,
- Espaces verts productifs,
- Services collaboratifs au sein des parcs d'activité économique.

▪ **Parcs intercommunaux**

Les parcs d'intérêt régional

- En phase de conception urbanistique :
 - **L'extension du parc de Ciney-Biron** (51 ha) : l'adoption provisoire du Plan communal d'aménagement est programmée en octobre 2017. Une étude particulière sur le positionnement sera également menée. La reconnaissance effective du parc est prévue en 2018.
 - **L'extension du parc de Rochefort** (24 ha) : la demande de révision du plan de secteur selon la nouvelle procédure du Code du Développement Territorial (CoDT) sera déposée fin 2018.
 - **L'extension du parc de Mariembourg** (40 ha) : la réalisation de l'étude d'incidences environnementales a été réalisée en 2017; la révision effective et la reconnaissance sont prévues pour 2018.
 - **L'extension du parc de Walcourt** (13 ha) : la procédure urbanistique (Plan communal d'aménagement) et la procédure relative au dossier de demande de reconnaissance seront terminées en 2017. Des Arrêtés ministériels validant ces procédures sont attendus en 2018.
 - **Le parc de Philippeville** (27 ha) : l'avant-projet de Plan communal d'aménagement a été adoptée par le Conseil communal en mai 2017 ; les résultats de l'évaluation des incidences environnementales sont attendus en 2018.
 - **L'extension du parc d'Achêne** : celle-ci sera étudiée en 2018.
- En phase d'équipement :
 - **Le parc de Noville-les-Bois (Fernelmont)** : la commercialisation des terrains de la zone est sur le point d'être finie. Il reste néanmoins un espace de 5Ha d'un seul bloc appartenant à BEP Expansion Economique situé du côté de l'autoroute. Le Plan communal d'aménagement ne prévoit pas la mise en œuvre d'une voirie à cet endroit mais l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial (CoDT) en 2017 permet d'ouvrir la porte à la mise en œuvre d'un équipement qui permettra de créer des lots de plus petites dimensions, finalement similaires à l'ensemble des parcelles déjà commercialisées. L'obtention du permis est prévue pour début d'année 2018 et les travaux pourraient commencer au second semestre 2018.
 - **Le parc de Ciney-Lienne** : de façon analogue au parc de Noville-les-Bois, une zone de 2 ha d'un seul bloc pourra être mise en œuvre en dérogation des prescriptions prévues au Plan communal d'aménagement.

Les parcs d'intérêt supra-communal

- En phase de conception urbanistique :
 - **L'extension de Mettet** (15 ha) : l'avant-projet de Plan communal d'aménagement a été adoptée par le conseil communal en mai 2017, les

résultats de l'évaluation des incidences environnementales sont attendus en 2018.

- **Le parc d'Onhaye - Anthée** (8 ha): l'adoption définitive du Plan communal d'aménagement pour développer un parc d'activité de 8 hectares à Anthée est prévu en 2018.
- **Le parc de Dinant - Sorinnes** (8 ha) : la demande de révision du plan de secteur selon la nouvelle procédure du Code de Développement Territorial (CoDT) sera déposée fin 2018.
- En phase d'équipement :
 - **Le parc de La Houssaie- Andenne** (10 ha): Les aménagements verts seront mis en œuvre en 2018.
 - **Le parc d'Yvoir - Spontin** (7 ha): l'étude technique et le permis seront finalisés début 2018. Ce parc dédié aux TPE-PME sera particulier. En effet, la gestion des eaux pluviales devra être assurée à la parcelle dans une zone où l'épuration des eaux usées devra également être réalisée par chaque entreprise.
 - **le parc de Beauraing** (45 ha): en vue de compléter la mise en œuvre récente du parc, il est prévu de réaliser une antenne entre le rond-point interne de la zone et la zone commerciale prévue au Plan communal d'aménagement. Cet ouvrage sera réalisé conjointement avec la Ville de Beauraing. Les plantations d'espaces verts sont prévues en 2018.
 - **Le parc de Baillonville-Nord** : ce parc récent mis en œuvre dans les années 2000 a connu un succès grandissant ces dernières années. La configuration interne des voiries a conduit au maintien d'une grande zone à l'intérieur du parc qui était destinée à des grandes parcelles. La commercialisation étant plutôt axée sur des parcelles de petite à moyenne taille, l'étude d'un réseau complémentaire d'égouttage découpant en deux parties la boucle a été réalisée en 2017 en vue de permettre les travaux en 2018.

Reconversion du site des casernes de Belgrade

Le site des casernes de Belgrade offre une opportunité de développer un parc d'activité économique urbain en valorisant des halls existants.

Si le projet est retenu dans le cadre de l'appel à projet SOWAFINAL 3, les études techniques de ce site seront initiées en 2018.

▪ **Parcs locaux**

- En phase de conception urbanistique :
 - **Le parc de Bièvre "Les Fontaines"** (15 ha) : l'avant-projet a été adopté en 2017 et l'évaluation environnementale se poursuivra en 2018.
 - **Le parc de Florennes** (3 ha) : l'étude de l'opportunité économique de la micro-zone sera entamée fin 2017 et poursuivie en 2018.
 - **Le parc de Vresse-sur-Semois - Nafraiture** (4,5 ha) : le projet sera adopté définitivement par le Conseil communal début 2018.

- **Le parc de Fosse-la-Ville** (10 ha) : demande de révision sera instruite en 2018.
- **Houyet** : ce projet vise la reconversion d'une zone d'extraction en parc d'activité mixte permettant d'accueillir un centre de recyclage de matériaux inertes, les activités de la Briqueterie et des PME. L'avant-projet a été adopté en mai 2017. Les résultats de l'évaluation des incidences environnementales sont attendus début 2018. Il est envisagé de terminer la procédure urbanistique en 2018.
- En phase d'équipement :
 - **L'extension de Gedinne** (5 ha) : les études et permis seront réalisés en 2018.
 - **Le parc de Havelange** (8 ha) : les travaux de voirie et d'égouttage ainsi que la pose des impétrants ont été réalisés en 2017. Les dernières finitions clôtureront ce chantier en 2018.

▪ **CrealyS®, parc scientifique**

CrealyS®, certifié ISO 14001, est spécialisé dans les sciences du vivant, les technologies de l'information et de la communication et une thématique sous-jacente, la gestion de la qualité, et ce, en fonction des compétences scientifiques existantes sur le territoire namurois, sans exclure d'autres secteurs intéressants.

Pour ce parc, on peut noter :

- En phase de conception urbanistique :
 - **L'extension de CrealyS®** (55 ha): l'avant-projet de Plan communal d'aménagement a été adopté par le conseil communal en mai 2017, les résultats de l'évaluation des incidences environnementales sont attendus en 2018.
- En phase d'équipement :
 - L'équipement visant à mettre en œuvre un **tronçon d'égout séparatif** entre la rue Louis Genonceaux et le déversoir d'orage existant rue Saucin a commencé en 2017. La fin de la mise en œuvre du collecteur sera finalisée en 2018 ;
 - La mise en œuvre des **aménagements verts et piétons** de la dernière voirie de desserte pour le business center 3 sera finalisée en 2018.

▪ **Ecolys®, parc dédié à l'éco-construction**

Plus qu'un parc généraliste, Ecolys® est un lieu d'attractivité pour les entreprises attentives au développement durable et actives dans le secteur de l'éco-construction et toute entreprise classique qui adopte un mode de management respectueux de l'environnement et atteste dans sa construction et sa gestion d'un réel souci de développement durable (énergie, mobilité, déchets,...).

- En phase d'équipement :
 - Les **travaux d'équipements** visant à viabiliser les 18 ha acquis en entrée de la zone sont prévus en 2018.

- La mise en œuvre de la seconde phase des **aménagements verts et doux** prévus dans l'extension du parc a été étudiée en 2017. Seule la dernière phase des 18Ha ne sera pas aménagée. Les travaux sont prévus courant 2018. Un verger mis en gestion par un exploitant fera partie des espaces aménagés.

▪ **Mecalys®, parc dédié à la filière process industriel**

En phase d'équipement, le parc Mecalys® (45 ha) situé à Petit-Waret sur les territoires d'Andenne et de Fernelmont est dédié à la filière process industriel.

Les travaux d'équipements se sont terminés en 2017 par la mise en œuvre des trottoirs et la jonction des impétrants gaz et électricité sur la N921. Les aménagements verts débuteront en 2018.

Afin de renforcer encore ce pôle économique, le dossier de révision du plan de secteur relative à l'extension de ce parc sur une trentaine d'ha sera réalisé en 2018.

▪ **Care-Ys, le futur parc d'activité spécialisé de Bouge (Namur)**

Positionnement stratégique

Ce futur parc se positionne comme :

- Le soutien à l'autonomie des personnes : domotique, ergonomie et design centré sur l'utilisateur ;
- La santé nutritionnelle ;
- L'e-santé.

Sa situation au croisement de la E42 et de la E411, avec un P+R et une liaison TEC performante vers la gare de Namur, le connecte aussi bien à son territoire provincial qu'à la macro-région dans laquelle il s'insère.

La qualité architecturale et urbanistique qui y sera développée lui permettra d'apporter de la qualité de vie aux zones d'habitat et une richesse écologique et paysagère à la zone agricole qui le borde. Il préfigure ainsi le mode de développement des parcs d'activité économique, qui deviennent de réels quartiers, à forte mixité, insérés dans une maille urbaine et écologique, en transition douce avec les espaces agricoles.

Procédure urbanistique

L'adoption du Plan communal d'aménagement est prévue pour 2018.

Dynamique entrepreneuriale

Le développement de ce parc sera soutenu par un comité dynamisant constitué de partenaires locaux : Créagora, les hôpitaux namurois, des entrepreneurs privés, l'Université de Namur, Gembloux Agro-Bio Tech-ULg, Henallux, la Province de Namur, la Ville de Namur et le CPAS de Namur.

Par ailleurs, Le BEP a obtenu une subvention régionale sur 3 ans permettant le recours à un expert externe pour la conception « thématique » du parc d'activités économiques à Bouge.

Dans ce cadre, en 2017, Idea Consult et Ecores ont été désignés pour accompagner le BEP dans la réalisation d'un cadastre des atouts de la Province en la matière, l'identification des activités, entreprises, résultats de recherche, projets innovants(en économie marchande) sur lequel le développement du parc devra se focaliser et prendre appui. Cette mission, réalisée à partir de l'animation de groupes de travail réunissant les acteurs namurois et régionaux concernés (les partenaires précités mais aussi des associations actives dans le domaine des seniors, des fédérations, des acteurs régionaux dont l'administration wallonne, l'AVIQ...), se poursuivra en 2018. Un comité stratégique est instauré afin de contribuer à l'impulsion et au développement du parc.

▪ **Les bâtiments relais et l'inventaire des bureaux**

Bâtiments relais:

Afin d'accueillir des entreprises naissantes, l'offre en bâtiments relais sera étoffée en 2018 dans différents parcs d'activité.

De nouveaux bâtiments seront étudiés et/ou mis en chantier durant l'année :

- A **CrealyS®**: la rénovation des centres d'entreprises 1 et 2 complétés d'une extension de 2 ateliers entre les 2 bâtiments existants est envisagée.
- A **Mecalys®** : un nouveau hall-relais composé d'un grand atelier de 400m² sera étudié. La construction débutera dans le courant 2018.
- A **Ecolys®** : un nouveau hall-relais, baptisé Gamma, sera étudié et fera l'objet d'une attention particulière en éco-construction. Sa construction débutera en 2018.
- A **Sambreville**: dans le cadre de l'appel à projet FEDER, l'extension de « Food is life » a été retenue. Les travaux dont la construction a débuté en juin 2017, offriront un bâtiment de six cellules (trois bureaux et trois ateliers) dans la zone nouvellement équipée. La fin de travaux est prévue au printemps 2018.
- A **Namur**: le BEP portera le projet de rénovation de l'ancienne salle de sports de l'Université de Namur acquise en 2016, en vue d'y héberger un hub créatif, appelé TRAKK, également retenu dans le cadre de l'appel à projets FEDER. Les travaux de rénovation du TRAKK débuteront en 2018. L'exploitation est planifiée pour fin 2019.
- À **Namur** également, la rénovation de **2 halls de l'ancien domaine militaire de Belgrade**, sera étudié par le BEP, en vue d'y amener 12 ateliers.

Enfin, toujours à Namur, sur le site de **Nouveau Saint-Servais**, le BEP étudie:

- La reconversion d'une ancienne citerne à eaux de pluie, en champignonnière,
- La construction de 2 nouveaux ateliers de 100m² chacun.

Le BEP se chargera des études et demandes de permis tandis que l'ASBL Le Nouveau Saint-Servais s'occupera de la construction.

Inventaire des bureaux :

Le BEP réalise depuis 2011 un inventaire des disponibilités foncières en matière de bureaux dans le centre-ville et le grand Namur. En 2013, l'inventaire a été étendu à d'autres centres villes plus périphériques du territoire provincial. Ce document, mis à jour semestriellement, permet d'alimenter la base de données immobilière du BEP.

▪ **Démarche environnementale au sein des parcs**

Charte "Entreprise Nature admise"

En 2015, le BEP et le SPW ont signé une charte permettant d'accroître la valeur écologique des parcs d'activité économique namurois. Désireux d'améliorer le cadre de vie et l'image des parcs d'activité économique qu'il gère, le BEP souhaite développer la biodiversité dans ses parcs et sensibiliser les entreprises à s'intégrer dans une dynamique de préservation de la nature. Par ailleurs, le BEP a officiellement pris part à la démarche et aux actions du Réseau Wallonie Nature « la nature partout, par tous ! » Ce réseau, instauré par le SPW, a pour objectif d'augmenter sensiblement le potentiel d'accueil de la vie sauvage sur le territoire wallon. C'est pourquoi, en 2015, le BEP et le Ministre wallon de l'Agriculture, de la Nature et de la Ruralité ont signé une charte précisant les engagements de chacun permettant d'accroître la valeur écologique des parcs d'activité. Ce projet vise à impliquer les différents acteurs de la conception et de la gestion d'un parc d'activité afin que chacun contribue, à son niveau et en concertation, à la prise en compte de la biodiversité. Le BEP s'est engagé à élaborer des chartes locales spécifiques aux différents parcs d'activité économique. La première charte locale a réuni la Commune de Fernelmont, le CEFER (club d'entreprises de Novilles-les-Bois), le BEP et le SPW. Une série de projets a été proposée et certains seront mis en œuvre en 2018. Il est envisagé d'engager en 2018 une charte locale pour le parc Crealys®.

Certification ISO 14001

Le parc Crealys® est certifié pour son Système de Management Environnemental ISO 14001 depuis 2009. La certification concerne la gestion, l'animation, l'accueil et l'accompagnement des entreprises sur le parc. Elle reprend les activités sur lesquelles le BEP a une maîtrise ou une influence qui a pour but de réduire l'impact environnementale.

Suite à l'évolution de la norme version 2015, le BEP a décidé de suivre cette évolution et revoir le périmètre de son Système de Management Environnemental afin d'étendre la démarche aux processus de conception (métier) et de gestion du patrimoine et progressivement de l'ensemble des parcs d'activité économique de BEP Expansion Economique.

Pour le passage à la nouvelle version de la norme, en 2017 BEP Expansion Economique a souhaité se faire accompagner pour assurer une mise en conformité optimale. C'est l'Association PALME Novation qui a remporté le marché d'accompagnement. La prochaine certification du Système Management Environnemental aura lieu en mai 2018.

4.3. *La signalétique des parcs d'activité économique*

En 2017 le BEP EXPANSION a lancé trois nouveaux marchés afin de donner une identité visuelle forte à ses parcs d'activité économique tout en offrant des outils signalétiques efficaces aux entreprises de ses parcs et à leurs visiteurs.

Une signalétique pour les nouveaux parcs

Un premier marché a été lancé afin d'équiper d'une nouvelle signalétique ses nouveaux parcs en ce compris Mecalys®, (Andenne-Fernelmont), La Houssaie (Andenne), Beauraing, Sainte-Eugénie (Sambreville) et Havelange.

Ce nouveau marché permettra également d'assurer la mise à jour et la maintenance de la signalétique existante sur l'ensemble des parcs d'activité économique. Par cette démarche, le BEP souhaitait garder une uniformisation de la signalétique sur tous ses parcs tout en améliorant la signalisation existante, au niveau de la durabilité mais également pour faciliter les mises à jour des informations relatives aux entreprises. La mise en place de celle-ci est prévue en 2018.

Des aires de lecture

Un second marché a été lancé afin d'aménager des aires de lecture devant les « totems plan » présents à l'entrée des parcs d'activité économique. Ceux-ci reprenant les plans de localisation et la liste des entreprises présentes sur les parcs, ils nécessitent la création d'une zone d'arrêt pour permettre la lecture. La création de celles-ci est prévue pour 2018

L'entretien des panneaux

Un troisième marché a été lancé pour assurer un suivi de l'entretien de l'ensemble de la signalétique ainsi que des aires de lecture afin de garantir la qualité et la visibilité de celles-ci.

4.4. *L'attraction d'investisseurs*

En 2018, l'accent sera mis sur la commercialisation des nouvelles disponibilités foncières viabilisées sur les zones d'activité économique et sur la location des nouveaux halls-relais et espaces de bureaux. La prospection ciblée d'investisseurs extérieurs à la Wallonie initiée en 2017 sera poursuivie

▪ Optimiser la relation client dans les parcs, centres d'accueil, équipements thématiques et nouveaux espaces

Sur la base du processus d'implantation des entreprises, une adaptation des **outils et méthodes de gestion** des projets de ces clients a été conçue en fonction des retours utilisateurs, l'opérationnalisation de ce processus sera effective en 2018.

- La vente des parcelles dans les parcs d'activité économique a été intégrée dans un **processus « parcours client »**, allant du dépôt des demandes des entreprises jusqu'à la signature des actes, et au suivi des implantations, tout en générant automatiquement les pièces utiles lors des différentes étapes. L'objectif est de faciliter la gestion des dossiers et de renforcer l'efficacité des équipes par un partage des données et des projets à valeur ajoutée à accompagner.

- Les outils mis à disposition des entreprises tout au long de ce parcours ont été améliorés dans une optique utilisateur, en permettant également **la traçabilité complète des requêtes**.

▪ **Attirer de nouveaux investisseurs**

Dans une logique de cohérence entre la dynamisation des filières d'activité prioritaires pour la Province et l'attraction d'entreprises, l'objectif fixé depuis 2017 est de cibler davantage les entreprises à accueillir selon les atouts namurois en terme d'équipements, formations, main d'œuvre, unités de R&D, opportunités de partenariats avec le tissu local

Un **tableau de bord de planification et de suivi des actions de prospection** et de prises de contacts individuels avec des investisseurs potentiels (en et hors Wallonie) permet de suivre les démarches de terrain menées tout au long de l'année.

Les actions suivantes sont prévues en 2018 :

- La réalisation d'**une nouvelle plaquette de promotion** du territoire et des parcs d'activité économique.
- **La prospection internationale ciblée** pour quelques nouveaux parcs comme Mecalys® (via le partenariat avec des entreprises telles que Glutton installé dans le parc, le support de Prom'Andenne, de l'expert Mecatech ,...), Ecolys® (via le partenariat avec des entreprises résidant sur le parc telles qu'Actibel) et le TRAKK (suite aux rendez-vous organisés sur le KIKK Festival 2017) via :
 - La **participations/visites de salons sectoriels et d'évènements** avec rencontres ciblées lors de ces manifestations pour assurer la visibilité des opportunités d'implantation sur le territoire namurois (partenariat avec Greenwin, l'AWEX, les acteurs de la santé,...). Ainsi au niveau de la santé, la participation à la mission Silver Economy à Metz et l'invitation de décideurs suisses du secteur contribueront à positionner le futur parc Care-Ys de Bouge (Namur).
 - Le ciblage des entreprises pertinentes via l'usage de **Bases de Données**, l'implication d'intermédiaires et d'entreprises namuroises, les réseaux sociaux comme LinkedIn, ... et envoi de matériel d'information à ces prospects.
 - De nouvelles actions de **marketing digital/inbound marketing**, en tenant compte de l'impact des 1ers essais de web marketing, sur la base d'une segmentation précise des cibles.
- **Prospection locale et régionale :**

Des **campagnes de promotion** seront lancées via la presse locale et régionale, via Immoweb, pour les nouvelles disponibilités foncières des parcs d'activité économique (bureaux de Ciney, CréaSambre,...) et via la participation à des actions locales et régionales ciblées.

C. BEP Environnement

1. Les constats

- **«Produire moins de déchets, acheter mieux et jeter moins, réutiliser ce qui peut l'être, trier plus, recycler et valoriser un maximum»**, BEP Environnement s'inscrit pleinement par ses actions et projets dans les lignes directrices définies par la Wallonie en matière de prévention et gestion des déchets ménagers, notamment au travers du **Plan Wallon des Déchets-Ressources (PWD-R)** en préparation. Les éléments de convergence majeurs concernent :
 - Le **tri de la fraction organique**, généralisée sur le territoire de BEP Environnement depuis le 1^{er} janvier 2010 ;
 - Le développement de la **collecte préservante des encombrants**, facilité par la mise en place d'un mécanisme « in house » et un partenariat étroit avec La Ressourcerie Namuroise, collecte à présent opérationnelle sur 23 communes sur 39 ;
 - L'optimisation du **fonctionnement des recyparcs par l'informatisation** du contrôle d'accès et du respect des quotas et l'accès des PME à certains Recyparcs ;
 - Le rôle précurseur de BEP Environnement en matière de **tarification incitative**, par la proposition faite aux communes, dès 1998, d'adopter **une collecte des déchets ménagers par conteneurs à puce**, principe adopté aujourd'hui par 28 communes sur 39, plaçant la Province de Namur parmi les plus faibles producteurs de déchets ménagers résiduels avec une moyenne de 115 kg/an/habitant (tous modes de collecte – sacs payants ou conteneurs à puce – confondus).
- Au-delà des axes de convergences, certains principes généraux devraient se voir transcrits de manière plus précise et affirmée dans le cadre d'une politique de gestion des déchets et donc dans le Plan Wallon des Déchets-Ressources :
 - La nécessité de **poursuivre une politique régionale de financement des outils de gestion des déchets**, notamment des recyparcs et de garantir la maîtrise des impacts budgétaires pour les acteurs publics et les citoyens ;
 - La **prépondérance du secteur public dans la gestion des déchets ménagers et assimilés**, par un renforcement législatif et réglementaire de la compétence des Communes dans la collecte de tous les flux de déchets ménagers et assimilés, en ce compris ceux soumis à obligation de reprise ;
 - Le **respect de l'autonomie des pouvoirs locaux dans la gestion des déchets ménagers**, la prise en compte des spécificités locales et contraintes territoriales et la définition d'objectifs réalistes ;
 - L'application effective de l'obligation de **couvrir les coûts réels et complets de gestion des flux soumis à obligation de reprise** ;
 - L'application du **principe de proximité et d'autosuffisance** ;
 - La nécessité d'une **implication structurelle de la Wallonie dans la « société du recyclage »** voulue par l'Europe. Alors que le secteur de la valorisation du bois connaît des problèmes depuis de nombreuses années (offres excédant les demandes), c'est à présent les marchés des plastiques de recyclage qui voient

naître de profondes difficultés, découlant principalement de la décision de la Chine de fermer ses frontières aux déchets occidentaux, compromettant fortement la poursuite des filières de collectes sélectives voulues par la Région (plastiques durs, films plastiques, pots de fleurs, plastiques agricoles) en l'absence de solutions de recyclage adaptées ;

- L'ensemble des charges transférées ces dernières années de la Wallonie aux Intercommunales (diminution ou suppression de subsides, prise en charge du coût des déchets spéciaux des ménages (DSM) collectés dans les recyparcs, impact de la redevance kilométrique sur les transports par camions, ...) ont été évaluées à environ **6 €/habitant/an**. BEP Environnement a pris la décision d'en assumer la moitié en charge sur fonds propres (réserves) et de limiter la répercussion aux Communes à 3 €/habitant/an en 2017. Pour 2018, les orientations budgétaires prises en 2017 sont maintenues, moyennant la seule application des formules de révision applicables aux différents services rendus aux communes ;
- L'optimisation du tri, tant à la source par les citoyens, avant collecte en porte-à-porte ou dépôt au parc à conteneurs, que dans les différents process de traitement industriel, entraîne **une diversité de plus en plus grande des flux de déchets spécifiques à mettre en filière**. Certaines de ces filières sont fortement influencées par le contexte économique et financier, entraînant des fluctuations importantes de coûts de gestion de ces déchets. C'est particulièrement le cas pour le bois récolté dans les parcs à conteneurs, le marché du bois B de recyclage étant, depuis plusieurs années, dans une situation particulièrement défavorable où l'offre dépasse largement la demande, entraînant une hausse conséquente du coût de traitement. Ces derniers mois, c'est au tour des plastiques de recyclage de connaître les mêmes difficultés, avec l'annonce de la Chine de fermer ses frontières aux déchets occidentaux, créant des augmentations de stocks sur les marchés européens et une flambée des coûts de recyclage de ces matières ;
- Les nombreuses évolutions financières découlant de marchés saturés (comme pour le bois) voire de décisions prises au niveau de l'industrie mondiale du recyclage (comme pour les plastiques), évoquées ci-avant, induisent la nécessité, pour BEP Environnement, de continuer à s'adapter et optimiser ses modes de fonctionnement, afin de **maîtriser, autant que faire se peut, les impacts financiers** pour ses Communes associées et in fine les ménages namurois.

2. Les objectifs

Assurer une mission de service public efficient et à coût maîtrisé pour nos Communes associées et les citoyens namurois, en :

- **Renforçant notre rôle de partenaire privilégié des Communes et de la Wallonie en matière de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets** par :
 - Le développement d'un programme de prévention axé sur les flux prioritaires définis au niveau régional et décliné par public cible ;
 - Le renforcement de ce programme par des actions de prévention qualitatives menées à l'échelon local pour le compte des Communes nous mandatant ;
 - Le soutien au réemploi, par l'élaboration de partenariats structurés et durables ;
 - Le développement d'actions de sensibilisation cohérentes et à valeur ajoutée pour différents publics cibles (les enfants, les jeunes, les publics fragilisés, ...) en

privilégiant la collaboration avec des professionnels de terrain et des personnes relais ;

- La diversification de son action en matière de propreté publique pour soutenir et accompagner les Communes dans leurs campagnes de lutte contre les incivilités et les déchets sauvages ;
- La recherche d'autres sources de financement pour mener à bien les projets, et ainsi faire face à la diminution du budget régional alloué à la prévention.

- **Proposant sur l'ensemble du territoire un service de collecte multi-filières performant** selon les principes suivants :

- Le respect du principe «pollueur-payeur» et de la hiérarchie européenne de gestion des déchets;
- L'amélioration qualitative et quantitative des collectes sélectives ;
- Le développement et l'accès simplifié au service de collecte des encombrants par la Ressourcerie pour l'ensemble des Communes ;
- L'optimisation des transports et des circuits de collecte, dans une optique environnementale et économique.

- **Modernisant l'utilisation du réseau de recyparcs** par :

- La mise en œuvre progressive de modalités de fonctionnement des recyparcs harmonisées à l'ensemble de la Wallonie ;
- L'acceptation progressive de nouveaux utilisateurs et/ou de nouveaux flux dans le réseau de parcs, en adéquation avec les disponibilités en termes de place et les besoins d'extensions/d'aménagements.

- **Poursuivant, en propre ou en partenariat, l'optimisation des filières et des outils de valorisation et de traitement**, pour les différents flux de déchets, dans le respect des principes de proximité et de pérennité ;

- **Etudiant**, dans le cadre d'une veille permanente sur les nouveaux procédés et l'émergence de nouvelles filières, **la faisabilité technique et économique d'opérationnaliser de nouvelles filières dans le namurois** ;

- **Assurant la gestion immobilière des sites de BEP Environnement** en intégrant les évolutions de la réglementation et les besoins de l'exploitation ;

- **Proposant une expertise et des services supplémentaires aux Communes** (assistance en matière de gestion et de tri des déchets, audit de conformité environnementale, réhabilitation d'anciens dépotoirs, gestion de sols pollués, projets d'énergie renouvelable...).

3. Les indicateurs

- **Production de déchets par habitant** : 530 kg/an/habitant
- **Recyclage** : 55 % du gisement global des déchets

- **Compostage/biométhanisation** : 17 % du gisement global des déchets
- **Valorisation énergétique** : 26 % du gisement global des déchets
- **Mise en CET (centre d'enfouissement technique) directe** : 2 % du gisement global des déchets
- **Nombre de personnes sensibilisées** : 50.000 personnes (hors campagnes TV, toutes-boîtes, ...)

4. Les projets

4.1. *Sensibiliser à la prévention, au réemploi, au tri et à la propreté publique*

Pour sensibiliser la population, la mission de BEP Environnement s'articule autour de 3 axes :

- Le développement d'un programme de prévention à l'échelon intercommunal axé sur les flux prioritaires définis par la Wallonie ;
- Le renforcement de ce programme par des actions de prévention menées à l'échelon local pour le compte des Communes nous mandatant ;
- La diversification d'actions en matière de propreté publique et de tri ;

a) **Pour une meilleure prévention**

Chaque année, de nouveaux supports et/ou animations pédagogiques sont créés pour sensibiliser à la réduction des déchets. En 2018, en fonction des différents publics cibles et besoins identifiés, diverses actions « zéro déchet » seront proposées aux :

Communes et citoyens :

La thématique « zéro déchet » sera développée au niveau intercommunal par une communication accrue autour des missions et messages de prévention (newsletter, vidéos....) et, au niveau communal, par la proposition d'un plan d'actions « zéro déchet » aux Communes intéressées.

Sur base des besoins des Communes et de leur tissu associatif, des outils « zéro déchet » tels que des animations sur le compostage individuel ou de quartier ou la réduction du gaspillage alimentaire seront programmés.

Ecoles secondaires :

Une animation « zéro déchet » basée sur les 7 gestes de prévention des déchets et destinée aux élèves de classes techniques et professionnelles va être élaborée. Elle permettra de sensibiliser à un mode de vie durable à l'école et à la maison.

Centres de formation et professionnels du social et de la santé :

Une analyse des besoins et attentes des professionnels relais de terrain sera lancée afin de compléter l'offre de formation et également identifier les réseaux à prospecter pour en faire la promotion.

b) Pour un meilleur tri

Pour s'adapter à chaque public, la diversification des modes et vecteurs de transmission des consignes de tri est indispensable. La sensibilisation doit s'inscrire dans la durée. Pour 2018, les publics cibles sont :

Les écoles fondamentales et secondaires :

L'appel à projet de classes ambassadrices du tri et de la propreté sera reconduit pour la troisième année. Pour accroître son caractère qualitatif, un audit qualité dont le processus est défini avec Fost Plus, sera réalisé systématiquement en amont et en aval du projet. Les données collectées permettront de mesurer en poids l'évolution du taux de résidus PMC. L'animation sera axée sur le jeu Outikit pour le fondamental et sur un film pour le secondaire. Les projets qui auront le mieux amélioré le tri, la propreté publique et l'engagement collectif seront récompensés.

Les ménages :

Des actions ciblées par quartiers ou types de logement seront réalisées pour y améliorer le tri des déchets organiques et des PMC. Il s'agira d'évaluer l'impact de l'autocollant main rouge PMC, de mener des actions de terrain ciblées pour améliorer le tri des déchets organiques et de développer de nouveaux outils plus adaptés à l'habitat vertical.

Les écoles supérieures et universités :

Après analyse des résultats du projet « Kit kot » mené en 2017, en collaboration avec la Ville de Namur, et destiné à sensibiliser les étudiants koteurs au bon tri des déchets, celui-ci sera ajusté pour être reconduit et développé vers d'autres Communes concernées. L'approche « audit du tri » pourrait être également envisagée avec certaines hautes écoles.

c) Pour un meilleur réemploi

La sensibilisation au réemploi implique d'aborder la réduction des déchets, leur tri, leur traitement ... ainsi que les nécessaires changements de comportements et de modes de consommation. Les projets 2018 s'orientent vers :

Les Communes :

Pour les communes intéressées, des give-box (sortes d'armoires de libre-échanges susceptibles d'accueillir des biens « à donner », accessibles à tous les citoyens pour y déposer et prendre un objet librement et gratuitement), favorisant la prévention des déchets en permettant qu'un objet devenu inutile pour les uns soit réemployé par d'autres, seront déployées, sur le territoire des Communes participantes, dans des endroits adaptés, validés par les Communes.

Une analyse de suivi des implantations et de leur bon fonctionnement sera assurée.

Le grand public :

Les collectes de jouets et de vélos seront organisées comme à l'habitude dans le réseau de recyparcs, vu le grand succès rencontré. En 2018, la collecte de livres y sera à nouveau proposée. Afin d'améliorer les résultats de cette opération, des collaborations avec des structures spécialisées dans la collecte et la reprise de livres seront établies.

Le Salon Récup'Ere :

Pour la quatrième édition du salon récup'Ere, BEP environnement organisera sa présence autour d'un stand « zéro déchet ». Do it yourself, échanges de trucs et astuces..., dynamiseront les rencontres avec les visiteurs.

d) Pour une meilleure propreté publique

Outre la prévention, le tri et le réemploi, le 4^{ème} pilier de la sensibilisation en matière de gestion des déchets est devenu sans conteste la sensibilisation en matière de propreté publique. L'inscription d'un chapitre consacré à cette thématique dans le Plan Wallon des Déchets-Ressources atteste de l'importance de cette problématique.

Les Communes :

Tout au long de l'année, des animations, prêts d'outils, formations sont proposées par BEP Environnement pour soutenir les Communes dans leurs actions de sensibilisation à la propreté publique.

Trois Communes sont entrées dans le projet « Défi bulles propres » en 2017. En fonction de leurs souhaits et des besoins des autres Communes, ce projet continuera à se développer en 2018 avec, entre autres, le déploiement du réseau d'ambassadeurs citoyens.

Par ailleurs, le module de formation sur la propreté élaboré pour la formation des agents de propreté (PTP engagés par les Communes namuroises et BEP Environnement suite à un appel à projet du Ministre de l'Environnement), sera étendu vers d'autres professionnels.

4.2. Assurer, sur l'ensemble du territoire, un service de collectes multi filières performant

Pour assurer un service de collecte efficace, le BEP veut :

- **Améliorer le service rendu à la population ;**
- **Intensifier les collectes sélectives ;**
- **Rendre encore plus efficaces les activités opérationnelles.**

a) **Etude de faisabilité de reprise de certains transports routiers**

BEP Environnement a entamé en 2017 une étude de **faisabilité de la reprise en interne du transport en grands volumes** (semi-remorques) **de certains flux de déchets**.

De par l'étendue territoriale de sa zone d'activité, BEP Environnement dispose de 4 centres de transfert répartis géographiquement (Floreffe, Ciney, Philippeville et Gedinne).

Pour les transports par conteneurs ou semi-remorques des déchets rassemblés sur ces stations de transfert, il est fait appel à beaucoup de sous-traitance. Depuis l'instauration de la taxe kilométrique pour les transporteurs routiers en avril 2016, BEP Environnement a constaté une grosse hausse du coût des marchés de transports et ceci bien au-delà de la prise en compte de la taxe.

L'étude sera poursuivie en 2018 pour déterminer s'il est possible de faire des économies sur une partie de ces transports, en intégrant bien entendu les facteurs humain et financier. Si les conclusions sont favorables, une mise en place progressive de la reprise de certains transports pourra s'envisager à partir de 2019.

b) **Certification des ateliers de maintenance aux normes ISO 9001 et ISO 14001**

Depuis plusieurs années maintenant, BEP Environnement internalise de plus en plus la maintenance de ses véhicules, ce qui lui permet de maîtriser les coûts relatifs à cette maintenance mais également de pouvoir réagir plus vite en cas de panne et limiter les immobilisations de véhicules. De nombreuses améliorations, tant au niveau de l'organisation que des compétences, ont été apportées aux trois ateliers répartis sur nos sites de transfert de Floreffe, Ciney et Philippeville. L'équipe de ces ateliers, composée de 12 personnes, s'emploie continuellement à professionnaliser ses prestations.

Dans cette logique d'amélioration continue, la volonté de l'Intercommunale est d'instaurer une **double certification de l'ensemble de ses ateliers : d'une part la certification ISO 9001, et d'autre part la certification ISO 14001**.

ISO 9001 permettra de démontrer l'aptitude des ateliers à fournir régulièrement un service conforme aux exigences de leurs clients internes (les services collectes et transferts).

ISO 14001 permettra la prise en compte de l'aspect environnemental dans la réalisation des activités des ateliers.

Dans le cadre de cette double démarche, une première analyse a été initiée, et les grandes lignes du système de management ont été esquissées.

En 2018, des objectifs relatifs à la qualité, la sécurité et l'environnement seront définis, et des plans d'actions d'amélioration seront mis en œuvre. La certification par un organisme d'audit indépendant pourrait être envisagée dans le courant de l'année 2019.

c) **Développement des collectes de La Ressourcerie Namuroise dans le sud de la province**

BEP Environnement et La Ressourcerie Namuroise se sont associés, dès 2009, pour développer conjointement un projet de **collecte à domicile des encombrants optimisant le réemploi** et le recyclage tout en proposant aux citoyens un service adapté à l'évolution de leurs besoins.

La volonté étant d'étendre le service de La Ressourcerie à l'ensemble des Communes désireuses d'adopter ce nouveau mode de collecte, en remplacement des collectes "destructrices" d'encombrants, l'établissement d'une relation " in house " entre BEP Environnement et la Ressourcerie Namuroise et la modification des statuts de BEP Environnement ont été formalisés en 2017 afin de faciliter l'accès à ce service pour les communes.

Fin 2017, 23 communes et près de 350.000 habitants (70 % de la population) bénéficient du service. L'objectif pour 2018 est de poursuivre le développement de la collecte dans le sud de la province, prioritairement dans les communes recourant toujours à une collecte de type « destructrice ».

d) **Poursuite de l'amélioration qualitative des sites de bulles à verre**

L'agrément de Fost Plus pour la période 2014-2018 octroie des moyens budgétaires aux Communes et Intercommunales pour **améliorer le réseau de bulles à verre**.

A cette fin, et jusque fin 2018, BEP Environnement continuera à proposer aux Communes intéressées des actions concrètes donnant de bons résultats sur le terrain.

Ces actions consistent en :

1. La **fourniture de signalétique** visant à lutter contre les incivilités autour des sites de bulles à verre ;
2. La **fourniture et pose de conteneurs enterrés** plus esthétiques qui mettent en valeur le site ;
3. Le renforcement des sites de bulles consistant en la création **d'une dalle de propreté en béton** sous les bulles à verre, permettant un entretien plus aisé et améliorant l'aspect visuel des sites.

Afin de programmer l'utilisation, d'ici fin 2018, du solde du budget alloué par Fost Plus, un dernier appel à candidature a été lancé en 2017 aux Communes. Les projets acceptés concernent la fourniture de 130 panneaux signalétiques, le renforcement de 30 sites et la fourniture et pose de 26 conteneurs enterrés.

En 2018, le BEP Environnement concrétisera ces projets, en collaboration avec les Communes concernées.

e) **Projets-pilotes de conteneurisation de la collecte en porte-à-porte des papiers & cartons**

L'agrément de Fost Plus couvrant la période 2014-2018 propose aux Communes et Intercommunales de **conteneuriser la collecte en porte-à-porte des papiers & cartons à concurrence de maximum 10 % de la population de la zone**. Fost Plus prend en charge les surcoûts de collecte liés à

cette conteneurisation, le coût d'acquisition des conteneurs restant à charge des Communes ou devant être répercuté aux citoyens.

Sur base de notre expérience, les surcoûts liés à ce genre de collecte pourraient être influencés par les facteurs suivants :

- Un tonnage collecté par tournée moindre de l'ordre de 19 %,
- Un taux de remplissage des véhicules de l'ordre de 80 %,
- Un temps de collecte allongé de l'ordre de 7 %.

Néanmoins, ce mode de collecte a pour avantage de **réduire la pénibilité du travail** liée à la collecte des papiers & cartons, **d'améliorer la salubrité publique** (surtout en période de grand vent) et de proposer des capacités de stockage en dehors du domicile, ce qui peut être intéressant notamment dans les immeubles à appartements.

Afin d'appréhender toute la problématique liée à cette nouvelle façon d'aborder la collecte des papiers & cartons, Fost Plus propose de procéder par expérience pilote. Sur le territoire de BEP Environnement, sur base de l'agrément, 50.000 habitants pourraient être desservis en conteneurs.

Un appel à candidature a permis de retenir quelques Communes intéressées par l'expérience pilote.

En cas d'intérêt confirmé, la mise en place et les modalités pratiques devront être définies en collaboration avec Fost Plus et les Communes concernées.

f) Formation des chauffeurs à l'éco-conduite et l'éco-utilisation du matériel

Dans la foulée de l'action « Sécurité routière, j'adhère! » menée en 2015 à l'intention des 120 chauffeurs et opérateurs de BEP Environnement, en 2017 cette formation s'est adressée aux **chargeurs**, en les sensibilisant aux bonnes pratiques à adopter lors des collectes de déchets (bonne utilisation de leur outil de travail dans différentes situations données, prise en compte de l'environnement de travail, respect des règles de sécurité, ...).

Pour 2018, des **formations à destination des chauffeurs** seront organisées, en collaboration avec les différents fournisseurs de bennes et de châssis cabines. La formation est envisagée sous la forme d'échanges d'expériences et portera sur la sécurité au travail, les économies d'utilisation des véhicules (usure, freinage, consommation, ...) et la longévité accrue du matériel.

g) Etude de la pertinence de l'utilisation de véhicules hybrides, fonctionnant au LNG ou au CNG

Depuis quelques années déjà, BEP Environnement essaie de réduire son impact sur l'environnement en prenant une série de mesures permettant de diminuer la consommation en carburant et les rejets dans l'atmosphère de sa flotte de véhicules (optimisation des tournées, acquisition de bennes hybrides, acquisition de véhicules moins énergivores, formation à l'éco-conduite...).

Pour s'inscrire dans le concept de gestion durable des déchets prôné par le Plan Wallon des Déchets-Ressources, BEP Environnement doit dès à présent chercher des **alternatives aux énergies fossiles**.

Des solutions existent déjà sur le marché : camions hybrides (gasoil - électrique), véhicules à propulsion électrique, hydrogène, LNG (gaz naturel liquide) ou encore CNG (gaz naturel comprimé). Cette dernière présente bien des avantages : sûre et peu polluante, la technologie a déjà été éprouvée et est donc maîtrisée et mature. Par contre, si en milieu urbain, l'autonomie de ce type de véhicule est équivalente au diesel, ce n'est pas encore le cas lorsque les tournées sont plus longues en milieu rural ou semi-rural. Mais le point le plus pénalisant à l'acquisition de ce genre de véhicule est son coût, actuellement 45 % plus élevé.

Aucun retour sur investissement n'étant proposé par les constructeurs, il est difficilement envisageable dans notre conjoncture économique actuelle d'investir pour l'acquisition de tels véhicules.

Par contre, pour les petits porteurs de 12 ou 16 T, pour les livraisons ou le nettoyage des sites de bulles à verre, la différence des coûts d'acquisition pourrait être moindre, l'application étant déjà largement exploitée, notamment dans le secteur de la distribution.

En 2018, BEP Environnement lancera donc un marché pour l'acquisition de 4 véhicules, livrables en 2019, incluant dans son cahier spécial des charges des options de moteurs à propulsion plus propre.

4.3. Moderniser l'utilisation du réseau de parcs à conteneurs

Pour moderniser l'utilisation des recyparcs, le BEP souhaite :

- Aménager et agrandir certaines infrastructures, en vue d'y améliorer le service aux citoyens ;
- Permettre l'accès des PME aux recyparcs pour certains de leurs déchets, en quantités limitées ;
- Y développer des actions ponctuelles visant le réemploi ;
- Réfléchir à l'harmonisation du fonctionnement des recyparcs au niveau régional ;
- Développer de nouveaux flux collectés séparément dans les recyparcs .

a) Etude et mise en œuvre d'aménagements de différents recyparcs en vue d'y améliorer le service aux usagers

Pour autant que le financement partiel des projets suivants soit autorisé par le Gouvernement wallon, la finalisation et la modernisation du réseau de recyparcs passe par les réalisations suivantes :

- **La création d'un nouveau recyparc à Sambreville**

L'extension initialement prévue n'étant pas techniquement réalisable, la création d'une nouvelle infrastructure sur un autre site est rendue indispensable par la vétusté du parc actuel. Le terrain retenu est situé rue des Glaces Nationales, face aux anciennes usines St-Gobain, sur un site actuellement en cours de réhabilitation.

Les études préalables à la réalisation du projet (avant-projet,...) démarrées en 2017 se poursuivront en 2018 par l'élaboration du projet, le lancement

des procédures de marchés publics et le suivi administratif (demande de permis, demande de promesse de subsides, ...).

- **La réalisation des projets prioritaires parmi les besoins en infrastructures identifiés et transmis à la Région wallonne**

BEP Environnement avait réalisé en 2013 un état des lieux complet des recyparcs n'ayant pas fait l'objet de travaux d'aménagements récents.

L'étude des projets prioritaires avait démarré mais le moratoire régional sur la subsidiation des infrastructures décidé par le Gouvernement en 2015, puis la révision, en 2016, de l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif au financement des infrastructures n'ont pas permis d'avancer dans la concrétisation de ces projets.

Depuis, à la demande de la Région wallonne, l'état des lieux précité a été actualisé et complété afin de définir de manière exhaustive les travaux nécessaires et prioriser ceux-ci.

En effet, de par leur âge (les premiers recyparcs datant du début des années 90) et leur utilisation intensive (plus de 50% des déchets ménagers collectés par BEP Environnement y transitent), ces infrastructures souffrent et nécessitent, urgemment pour certains, des **travaux d'amélioration ou d'agrandissement**. De plus, le projet de Plan Wallon des Déchets-Ressources envisage la **reprise de nouveaux flux** dans les recyparcs et le Ministre de l'Environnement a souhaité que les **PME puissent accéder à certains recyparcs** pour l'apport de leurs déchets, ce qui est d'application depuis le 1^{er} juin 2017. Ces éléments nouveaux entraînent des besoins supplémentaires en termes d'espace nécessaire, alors même que certains recyparcs sont déjà saturés aujourd'hui.

Les aménagements étudiés en 2014 et les autres projets prioritaires feront l'objet de demandes de subsides déposées rapidement, afin de pouvoir avancer dans un maximum de dossiers en 2018. Les projets prioritaires concernent les recyparcs suivants :

- **Eghezée** : extension et création de quais plus fonctionnels que les actuels ;
- **La Bruyère** : extension et création de deux à trois quais supplémentaires ;
- **Anhée** : création d'un nouvel accès et d'une extension ;
- **Malonne** : aménagement de nouvelles zones de stockage ;
- **Naninne** : pose d'une barrière automatique pour utiliser la 2^{ème} sortie ;
- **Héron** : création d'un nouvel accès pour les camions (reprise des conteneurs) ;
- **Andenne** : création d'un nouveau bureau pour les préposés et petits aménagements divers.

Par ailleurs, la Commune de Somme-Leuze a fait l'acquisition d'un terrain à Nettinne et a sollicité BEP Environnement pour y aménager un recyparc supplémentaire. Une demande de principe de subside sera donc introduite à ce sujet. En cas d'avis favorable de la Région Wallonne sur la subsidiation de cette infrastructure et répartition de la prise en charge de la partie non subsidiée de l'investissement et des frais d'exploitation avec la commune de Somme-Leuze, nous entamerons l'étude de ce dossier.

Dans un deuxième temps et une fois ces projets prioritaires concrétisés, **une deuxième vague d'aménagements** pourrait concerner les recyparcs de **Rochefort, Champion et Havelange**.

b) Etude de la reprise partielle des transports de conteneurs issus des recyparcs

Lors de la dernière procédure de marché public relative au transport des conteneurs des recyparcs, il a été constaté, pour certains lots, des augmentations importantes de coûts, la plus marquante concernant un lot où la remise de prix était supérieure de 91 % à l'estimation.

BEP Environnement a décidé d'étudier la possibilité de reprendre en propre, en tout ou en partie, le transport des conteneurs des recyparcs.

Avec l'appui d'un étudiant de l'UNamur, une analyse portant sur les activités logistiques de transports des déchets des recyparcs sera réalisée.

c) Etude des différentes pistes en vue de rentabiliser les transports des matières récoltées dans les recyparcs

Les transports de déchets ont un impact budgétaire grandissant pour BEP Environnement. L'entrée en vigueur de la taxe kilométrique en 2016 et le renouvellement, dans les mois suivants, du marché public des transports de conteneurs issus des recyparcs, ont généré une augmentation importante des prix de transport. Par ailleurs, ces transports génèrent également des émissions de gaz polluants.

Il apparaît dès lors pertinent d'envisager l'adaptation de certaines modalités de transport de certains déchets, afin de **limiter le nombre de trajets effectués**.

Pour ce faire, l'analyse technique et économique de différents systèmes alternatifs sera poursuivie sur base des pistes suivantes :

- Acquisition/location de conteneurs presse pour le transport des papiers/cartons dans certains recyparcs ;
- Acquisition/location d'une presse fixe pour le transport des papiers/cartons des centres de transfert vers les repreneurs ;
- Acquisition/location de conteneurs ouverts de plus grand volume ;
- Optimisation du remplissage des conteneurs.

Si les résultats de cette analyse sont concluants, des tests seront réalisés avant une éventuelle mise en œuvre des nouveaux équipements.

d) Certification ISO 9001 des recyparcs

Se basant sur le constat que plus de 50% des déchets produits par les ménages transitent par les recyparcs, BEP Environnement désire s'assurer que ce service soit constamment en phase avec ce que ses clients – citoyens et communes – demandent et pour améliorer continuellement la qualité de ce service. C'est pourquoi, BEP Environnement ambitionne d'obtenir la certification ISO 9001 pour l'ensemble de son réseau de recyparcs. 2018 permettra d'élaborer les bases de ce projet en vue d'une certification courant 2019.

4.4. Veiller à l'amélioration continue de la sécurité de l'ensemble de nos activités opérationnelles

Le personnel de BEP Environnement est soumis à des risques spécifiques liés à nos différents métiers. La prise en compte de la sécurité est primordiale et doit rester une préoccupation de tous les instants.

- **Mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans le cadre de l'audit sécurité de la chaîne de tri-broyage bois/encombrants**

Sur base de l'audit de la chaîne de tri-broyage bois/encombrants réalisé par un consultant externe spécialisé en matière de sécurité, un plan global de mesures de prévention a été établi.

Celui-ci porte sur les 4 grands thèmes suivants : les risques incendie, les risques électriques haute tension, basse tension et les risques AtEx (Atmosphères Explosives) liés aux poussières de bois lors du processus de broyage.

Les actions prioritaires et mesures d'amélioration identifiées dans le cadre de l'audit ont démarré en 2017 et se poursuivront en 2018.

Des investissements importants, directement ou indirectement liés à la sécurité, ont été engagés et se poursuivront en 2018.

- **Mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans le cadre de l'audit sécurité sur nos autres métiers**

Un second audit, conçu et réalisé comme un outil d'analyse et de diagnostic de l'ensemble des risques liés à la sécurité, a été mené en 2017 par un consultant externe sur l'ensemble des autres activités de BEP Environnement : collectes, transferts, recyparcs, centre de compostage,...

Des plans d'actions préventives et correctives ont été définis, priorisés et continueront à être mis en œuvre en 2018 pour apporter des améliorations concrètes aux aspects de nos métiers qui présentent les risques les plus importants.

Les axes stratégiques déterminés seront formalisés par la révision de certaines procédures et instructions de travail qui feront l'objet de formations spécifiques sur le terrain.

Une attention particulière sera portée sur les aspects « comportementaux » tant de nos propres travailleurs que de nos contractants.

Les règles de sécurité à respecter par tous les contractants du BEP seront déclinées à chaque site de BEP Environnement selon le niveau de risques constatés.

La révision des plans de circulation spécifiques pour chaque site BEP Environnement se poursuivra également en 2018.

4.5. Mettre en œuvre une politique RH pour les ouvriers

Un plan d'actions RH spécifique aux collaborateurs de BEP Environnement a été conçu et comporte des actions spécifiques dans les domaines :

- De la formation,
- Du recrutement,
- Du management,
- De la communication interne,
- D'événements internes,
- Du bien-être.

Concernant le bien-être au travail, une enquête sur le bien-être au travail a été réalisée en 2017 en collaboration avec une société spécialisée dans l'analyse des risques psychosociaux au travail pour les travailleurs de la collecte, des transferts et du tri. Un travail identique avait été réalisé dans les parcs à conteneurs en 2014.

Les résultats concrets et complets de l'enquête ont été présentés aux représentants des travailleurs et à tous les collaborateurs le souhaitant.

7 thèmes de travail sont ressortis de l'analyse comme étant prioritaires en termes d'actions à mener :

- L'absentéisme des collaborateurs,
- Le vieillissement des collaborateurs en lien avec la pénibilité du métier,
- L'encadrement des collaborateurs,
- L'accentuation de démarches collaboratives,
- L'optimisation de certaines pratiques et de l'organisation du travail,
- La communication interne,
- La sécurité et la prévention au travail.

Les 4 derniers thèmes seront abordés dans le cadre de groupes de travail organisés sur base volontaire.

L'objectif est d'opérationnaliser un plan d'actions complet en 2018 et dans les années qui suivront.

4.6. Optimiser les filières et les outils de valorisation et de traitement

Pour valoriser au mieux les flux de déchets collectés, BEP Environnement doit :

- Optimiser continuellement les outils existants et y intégrer les enjeux énergétiques ;
- Analyser constamment les filières de valorisation et de traitement afin de choisir les plus performantes.

a) Optimisation du fonctionnement de la chaîne de tri bois/encombrants au regard des exigences des filières de valorisation

Ces dernières années, le marché du bois B connaît des difficultés importantes liées à une offre supérieure à la demande.

Vu les grandes fluctuations dans l'écoulement des matières, mais aussi pour améliorer la sécurité des opérateurs sur site, **une extension de la dalle de**

réception des matières a été réalisée fin 2017. Elle devrait permettre, en 2018, dans la période estivale où les apports sont à leur maximum, un tri plus aisé et sécurisé des encombrants avant broyage ainsi qu'une augmentation de la capacité de stockage du bois entrant.

De même, afin de stocker davantage de plaquettes de bois produites, deux loges de stockage situées le long de la Sambre ont été couvertes en 2017. Ce **nouvel espace couvert** permet ainsi un entreposage de 2 x 400 tonnes environ à l'abri des intempéries.

Enfin, s'assurer des meilleurs réglages des équipements de tri automatique et optimiser le tri manuel resteront des priorités, en vue de produire des plaquettes de haute qualité. Ce niveau de qualité nous permet de nous démarquer sur un marché du bois fortement saturé et donc extrêmement concurrentiel.

b) Etude de la création d'une unité de cogénération bois B sur le territoire namurois

Le gisement de bois B géré par la chaîne de tri (collaboration BEP Environnement / ICDI) augmente d'année en année. Malgré l'établissement de deux contrats importants pour la reprise de plaquettes (avec Carmeuse et Woodenergy), l'écoulement régulier de la totalité des plaquettes de bois produites reste difficile (offre supérieure à la demande – voir supra).

Dans ce contexte, BEP Environnement souhaite donc poursuivre les réflexions et les prises de contacts pour la mise en place de **partenariats locaux et pérennes** ou pour l'optimisation de ces partenariats, de manière à nous mettre autant que possible à l'abri des conséquences logistiques (en termes de stockage et de transport) et économiques (en termes de prix de vente des matières) des fluctuations du marché.

La solution idéale consisterait à créer une utilisation nouvelle et locale de la matière par la **mise en place d'une unité de cogénération**. L'usine Materne étant située à proximité immédiate du site de Floreffe, et consommant de grandes quantités d'énergie (électricité et chaleur), une étude a été initiée en 2016 pour évaluer la pertinence de la création d'une unité de cogénération au bois B pour alimenter ce site.

Les premiers résultats de l'étude tendent à montrer que le projet est techniquement faisable et économiquement pertinent. Si Materne confirme son intérêt et sa volonté de concrétiser ce partenariat, la phase d'avant-projet pourra être réalisée en 2018.

Par ailleurs, d'autres réflexions sont initiées. Un **groupe de travail** va être constitué avec les deux Intercommunales ICDI et IBW pour identifier ensemble des consommateurs potentiels sur les territoires de chacune et prendre les contacts utiles pour définir les meilleurs projets de valorisation du bois. Sur base de cette première analyse, des études similaires à celle réalisée avec Materne pourront être lancées.

c) Amélioration de la gestion des flux existants gérés par BEP Environnement et détection de nouvelles matières valorisables

BEP Environnement collecte via les recyparcs, les sites de bulles à verre et en porte-à-porte, plus de trente flux de déchets différents. La mise en filière de ces flux doit ensuite être assurée tout en respectant l'échelle de Lansink.

Le secteur de la valorisation et du recyclage est en évolution constante. Certaines filières sont fortement influencées par le contexte économique et financier, subissant des fluctuations importantes de coûts. Outre **le bois B** où l'offre dépasse largement la demande depuis plusieurs années, c'est au tour des **plastiques de recyclage** de connaître les mêmes difficultés, avec l'annonce de la Chine de fermer ses frontières aux déchets occidentaux, créant des augmentations de stocks sur les marchés européens et une flambée des coûts de recyclage de ces matières.

De grandes incertitudes pèsent donc sur plusieurs filières (plastiques durs, films plastiques, bâches agricoles), dont la collecte sélective est imposée par Arrêté du Gouvernement wallon mais qui par ailleurs ne trouvent plus de débouchés.

Un récent rapport d'étude, mandatée par le Service public de Wallonie, portant sur l'analyse de la composition des encombrants en Wallonie conclut à la **nécessité d'optimiser leur valorisation**, en développant le tri de ceux-ci en plusieurs sous-catégories.

Le BEP sépare déjà sélectivement les encombrants en de nombreuses fractions : séparation des encombrants en « incinérables » et « non-incinérables », frigolite, plastiques durs (dans certains parcs), verre plat, films plastiques, pots de fleurs...

La collecte des emballages plastiques ménagers va également évoluer puisqu'il est maintenant certain que des avancées sur les plastiques d'emballages acceptés dans le sac bleu auront lieu dès 2019/2020. Les types de plastiques supplémentaires acceptés ainsi que les modalités de collecte (un sac, deux sacs, tout en porte-à-porte ou un complément dans les recyparcs) devraient être arrêtées début 2018, pour permettre la réalisation des investissements nécessaires, tant dans les centres de tri, qu'au niveau des flottes de camions.

Dans un contexte complexe, les décisions de **créer éventuellement des nouvelles filières de recyclage** doivent s'appuyer sur des analyses poussées prenant en compte les facteurs législatif, technique, économique, social et environnemental. Le BEP participe aux discussions et débats avec les autres acteurs du secteur (Intercommunales, obligataires de reprise, opérateurs privés et pouvoirs publics).

d) Réhabilitation définitive du centre d'enfouissement technique (CET) de Chapois

L'exploitation du CET de classe 2 de Chapois (Ciney) s'est achevée fin 2009. Depuis, le site est en "post-gestion". Cela signifie que l'on continue de gérer les effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) du site.

Par ailleurs, conformément à la législation en la matière, la première phase de réhabilitation (dite "provisoire") a été réalisée. Ces travaux ont permis de placer une couverture de terre sur l'ensemble du site (capping provisoire) et ont été achevés en 2011.

La seconde phase de réhabilitation (dite "définitive"), intervenant une fois que les tassements du dépôt de déchets sont devenus suffisamment faibles, consistera principalement en **la pose d'un complexe d'étanchéité-drainage supérieur (capping définitif)**.

La procédure de marché public en vue d'attribuer les travaux de réhabilitation sera lancée début 2018, en étroite collaboration avec la SPAQUE, qui reprendra

le site à l'issue des travaux. Le chantier de réhabilitation devrait s'étaler sur 2018/2019.

e) Recherche de pistes d'optimisation dans la gestion des déchets verts

Sur son territoire, BEP Environnement gère de l'ordre de 40.000 tonnes de déchets verts par an, issus des recyparcs, Communes et entrepreneurs privés. Environ 70% de ces déchets verts sont traités à Naninne, au centre de compostage de BEP Environnement. Le solde est dévié vers des centres de compostage extérieurs.

Le BEP va étudier en 2018 la pertinence de créer un deuxième centre de compostage sur son territoire. Les objectifs de cette étude sont multiples : optimiser les transports des recyparcs vers les centres de compostage, s'appuyer sur les connaissances et l'expérience du centre de compostage existant, bénéficier d'économie d'échelle en terme de matériel, réduire la dépendance vis-à-vis des centres de compostage extérieurs. La première étape est dès lors d'identifier les zones de localisation les plus pertinentes au regard de la localisation des recyparcs et du centre de compostage existant. Les sites potentiels et les coûts seront ensuite analysés.

4.7. Poursuivre l'optimisation financière de l'ensemble de nos activités opérationnelles

▪ **Etude en vue d'optimiser les coûts de fonctionnement des différentes activités de BEP Environnement**

Depuis de nombreuses années, BEP Environnement est une structure financièrement saine, tant au niveau des indicateurs de performance comptable qu'au niveau de la trésorerie.

Depuis 2015, le Gouvernement wallon a pris diverses mesures en matière de financement de la politique de gestion des déchets ménagers ayant eu un impact financier négatif direct sur les activités de BEP Environnement (baisse ou suppression de certains subsides, transfert de certains marchés, taxe kilométrique, ...).

Face à ces charges croissantes, les services ont déjà réalisé un important travail de réduction des coûts opérationnels et d'optimisation des recettes.

Souhaitant s'assurer que tout a été mis en œuvre au niveau stratégique, financier et opérationnel pour optimiser la structure et la performance financière de BEP Environnement, une étude globale sera menée en la matière en 2018, avec le support d'experts financiers et organisationnels externes.

▪ **Recherche de pistes d'optimisation supplémentaires du fonctionnement des recyparcs**

Depuis 2015, les diverses mesures prises par le Gouvernement wallon en matière de financement de la politique de gestion des déchets ménagers (baisse ou suppression de certains subsides, transfert du marché de collecte et traitement des Déchets Spéciaux des Ménages aux intercommunales, taxe kilométrique, ...) ont entraîné des hausses importantes du coût de fonctionnement des recyparcs.

S'y ajoutent l'évolution constante des quantités et donc des coûts de traitement des déchets collectés dans les recyparcs, une hausse très importante des coûts de transport des conteneurs et l'instabilité de plusieurs filières de recyclage (bois, plastiques durs, films plastiques, ...).

Tous ces éléments entraînent des hausses importantes du coût de fonctionnement du réseau de recyparcs. Pour tenter de minimiser l'impact à répercuter vers les communes affiliées, et in fine, vers les citoyens, des pistes d'optimisation supplémentaires du fonctionnement des recyparcs seront recherchées et implémentées en 2018. Seront examinés notamment les quotas par matière, les modalités d'accès des ASBL, des PME, l'optimisation du remplissage des conteneurs, ...

4.8. Proposer une expertise et des services supplémentaires aux Communes et autres partenaires

Pour se positionner comme partenaire privilégié de ses Communes associées, BEP Environnement souhaite diversifier les services qui leur sont rendus en matière de gestion de déchets et d'activités connexes.

a) Développement d'une brigade de propreté publique à destination des Communes

Fin 2016, le Ministre de l'Environnement lançait un appel à candidature, dans le cadre du projet BeWAPP, pour l'engagement d'agents de propreté publique dans les Communes et Intercommunales, avec à la clé des subsides dans le cadre du programme de transition professionnelle (PTP) alloués pour 3 ans maximum.

BEP Environnement a proposé à ses Communes associées de créer un service mutualisé de propreté publique. Depuis mi-2017, une équipe de 4 ouvriers est mobilisable pour des actions de collecte de déchets sauvages, nettoyage de bords de routes, cours d'eau, ... Depuis cette date, les Communes désireuses de recourir ponctuellement à cette brigade propreté (pour quelques jours ou quelques semaines), en appui de leurs propres services communaux, de l'agent constatateur, ... peuvent faire appel à l'Intercommunale. BEP Expansion Economique fait également appel au service pour l'entretien et le nettoyage de certains parcs d'activité économique.

b) Accompagnement des Communes dans le passage au conteneur à puce

Pour les Communes qui souhaitent passer à la collecte par conteneurs à puce, un accompagnement de BEP Environnement est proposé. L'expertise acquise, depuis de nombreuses années, nous permet d'apporter des solutions pragmatiques aux différents obstacles rencontrés quant à la mise en place de ce nouveau mode de collecte. Pour ce faire, différentes réunions se tiennent avec les mandataires communaux et les agents administratifs concernés afin d'aboutir à la fixation d'un planning réaliste de mise en place de ce nouveau mode de collecte. BEP Environnement élabore des simulations financières tenant compte de l'impact du passage à la collecte par conteneurs à puce et s'occupe des différents marchés publics, à savoir les marchés relatifs aux conteneurs et aux puces électroniques et, en fonction des orientations prises

par la Commune, le marché relatif à la distribution des conteneurs.

c) Etude d'une solution de gestion globale des données de pesage des conteneurs à puce

A l'heure actuelle, la gestion des données de pesages des conteneurs s'opère au niveau communal, via un logiciel de taxation, où le numéro de puce est associé à un contribuable. Plusieurs Communes souhaiteraient que BEP Environnement étudie la possibilité pour le citoyen de consulter en ligne ses données de pesages. En 2018, BEP Environnement en analysera la faisabilité en se renseignant sur les systèmes existants au sein des autres Intercommunales et sur les différentes exigences à respecter au niveau législatif. Les volets financiers et humains devront également être analysés.

d) Etude de la mise en place d'un service global de maintenance des conteneurs à puce

Depuis octobre 1996, BEP Environnement procède à la collecte de conteneurs équipés de puces électroniques de type lecture/écriture. Vu l'évolution technologique et la raréfaction des pièces de rechange, BEP Environnement va donc étudier en 2018 la faisabilité de remplacer les anciennes puces 4 MHz par des puces de nouvelle génération.

Parallèlement, BEP Environnement étudiera l'opportunité de proposer aux communes un service de maintenance des conteneurs.

e) Missions d'assistance dans les domaines techniques et environnementaux

Grâce à son métier de base, BEP Environnement a acquis un savoir-faire important en matière de gestion des déchets mais aussi dans les matières environnementales, comme l'utilisation des énergies renouvelables ou la gestion des sols pollués.

Les expériences acquises serviront à développer des projets propres à l'Intercommunale, mais aussi à répondre aux préoccupations des Communes en matières environnementales ou énergétiques.

BEP Environnement poursuivra en 2018 **le développement de missions d'assistance à l'attention des Communes** qui manifestent des besoins dans les matières suivantes :

- **Création d'infrastructures** adaptées à une gestion optimale des déchets communaux (installations de regroupement et tri pour déchets des services travaux et voiries, ...);
- Réalisation de **dossiers de demande de permis d'environnement** ;
- Suivi d'études **de pollution du sol** ;
- Réalisation **d'audits de conformité** par rapport à la législation environnementale.

f) Accompagnement de la Ville de Namur dans l'implantation d'îlots de conteneurs enterrés pour le tri sélectif des déchets

La Ville de Namur prévoit d'aménager un **réseau de conteneurs souterrains** destinés à la collecte des divers flux de déchets ménagers (PMC, organiques, papiers-cartons, verre et déchets résiduels) et permettant à la population riveraine de ces îlots de tri de se défaire sans contrainte d'horaire de leurs déchets.

Outre l'intérêt de faciliter la gestion des déchets en appartement et en habitat vertical, le projet présente également des avancées intéressantes en termes de mobilité.

Deux projets pilotes seront lancés en 2018. L'un, dans un quartier à forte concentration de **kots d'étudiants** et l'autre, avec le Foyer Jambois, pour améliorer le tri et la collecte des déchets dans un quartier de type "habitat vertical".

BEP Environnement poursuivra son soutien à la Ville de Namur pour la sensibilisation-information des riverains à ces nouveaux outils de collecte et fournira toute la logistique liée à la vidange de ces conteneurs.

A terme, de l'ordre de 90 conteneurs pourraient être implantés dans des zones parmi les plus densément peuplées de la Ville de Namur.

4.9. Assurer la gestion immobilière des sites de BEP Environnement

Pour assurer un service de gestion des déchets le plus efficace possible, BEP Environnement maintient son patrimoine immobilier en adéquation, d'une part avec l'évolution des besoins de l'exploitation, et d'autre part avec celle de la réglementation environnementale.

▪ Projet d'extension de la station de transfert de Vodecée

La station de transfert de Vodecée constitue le point de départ et de retour pour les camions de collecte de déchets qui desservent les 8 Communes de l'arrondissement de Philippeville.

Afin, d'une part, de réduire les coûts de transport des matières et, d'autre part, de permettre de développer de nouveaux services pour les Communes (notamment le développement du service de mise à disposition de conteneurs), la possibilité d'agrandir la station de transfert a été analysée.

Pour ce faire, 2016 a été consacrée à la réalisation d'une analyse technico-économique. Cette première analyse s'est poursuivie en 2017 par une série de tests. Et, en fonction des résultats, 2018 sera consacrée à l'élaboration du projet et au lancement de la procédure destinée à acquérir le terrain voisin.

▪ Projet de construction d'un nouveau centre de tri pour La Ressourcerie Namuroise

La Ressourcerie Namuroise est actuellement implantée dans des bâtiments situés à Saint-Servais, où elle se retrouve progressivement à l'étroit.

Un projet de nouvelle implantation, dont la localisation et la taille seraient pleinement adaptées aux activités est donc à l'étude. Afin de bénéficier d'un maximum de synergies avec l'Intercommunale (utilisation du pont de pesée, des

pompes à carburants, réduction des frais de transports,...), il est envisagé de construire les nouveaux bâtiments sur le site de BEP Environnement à Floreffe.

2017 a été consacrée à la définition des besoins, de la capacité de remboursement de La Ressourcerie et du mode constructif le plus adapté. 2018 sera consacrée à la sélection d'un architecte chargé de proposer un projet ainsi qu'à la réalisation du dossier de demande de permis.

D. BEP Crématorium

1. Les constats

- **L'axe lotharingien (Bruxelles, Brabant wallon, Namur, Luxembourg) était dépourvu de crématorium** jusqu'il y a quelques années, alors même que la pratique de la crémation est en croissance constante.
- Au milieu des années 2000, plusieurs Communes ont demandé au BEP d'étudier **la possibilité d'installer un crématorium sur le territoire namurois**. Dans la foulée, l'intercommunale BEP Crématorium a été créée en 2007; un site a été choisi à Ciney et le terrain a été acquis pour la construction du crématorium.
- L'intercommunale a fait le **choix d'une gestion via un concessionnaire**. La société des Crématoriums de France a été choisie au terme d'une procédure ouverte.
- La première pierre du **Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie** a été posée en 2011, la mise en service et l'inauguration ont eu lieu en 2012.
- Les travaux d'amélioration se poursuivent avec, notamment, **la réalisation du Parc mémorial**, inauguré en 2015.

2. Les objectifs

- **Rencontrer les besoins des familles en matière de crémation**, en veillant à ce que l'exploitation du crématorium par le concessionnaire offre toutes les qualités optimales d'accessibilité, de fonctionnement et de services répondant au mieux à l'ensemble des réglementations et normes en vigueur et aux attentes de la population et des Communes.
- **Desservir l'ensemble de l'axe central wallon**, et les régions limitrophes, en étroite concertation tant avec les autorités de tutelle qu'avec les Communes et, en bonne relation avec les milieux professionnels concernés. A cet égard, les Communes des Provinces de Namur et Luxembourg ont été approchées pour adhérer à l'intercommunale. Cet élargissement a été acté lors de l'Assemblée Générale de juin 2013. L'intercommunale reste attentive aux besoins qui s'expriment dans toute la zone, y compris dans le sud du Luxembourg.
- **Veiller à une bonne intégration du crématorium** dans son environnement proche, en s'assurant du respect des conditions fixées dans le permis unique, en liaison avec la Commune et la Wallonie, et en informant régulièrement le Comité d'accompagnement.

3. Les indicateurs

- Le nombre de **communes affiliées** : 30 à 40
- Le nombre de **crémations** : 2200 par an

4. Les projets

Le crématorium a été développé pour être un outil de proximité, au service des Communes de l'axe Namur-Arlon, afin d'offrir aux familles un service de qualité irréprochable, à distance raisonnable.

Dans cet esprit, le projet a été étudié de manière à **être totalement respectueux des normes environnementales wallonnes** en cours d'adoption. Les locaux ont été conçus de manière à permettre le meilleur accueil des familles et le déroulement des cérémonies dans un cadre digne et de qualité.

L'année 2011 a été celle du début de la construction de l'infrastructure, après que le permis unique ait été délivré en recours.

L'année 2012 a permis de finaliser la construction de l'infrastructure et d'assurer sa mise en service.

L'année 2013 a vu **le premier exercice complet d'exploitation**. Une attention particulière a donc été portée à ce que le fonctionnement du crématorium et sa gestion par le concessionnaire soient conformes aux législations et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux exigences du permis unique. L'année 2013 a aussi été celle de **l'élargissement**, avec l'intégration des communes ayant marqué leur volonté de rejoindre l'intercommunale.

En 2015, le concessionnaire a poursuivi l'amélioration de l'infrastructure, avec **les investissements prévus dans le Parc mémorial**. Du point de vue de l'infrastructure, celle-ci est désormais complète et en capacité d'offrir le meilleur accueil aux familles.

L'Intercommunale restera attentive en 2018 à la **qualité de service offerte** à l'ensemble des usagers du territoire desservi, dans un contexte de renforcement de l'offre avec la création annoncée d'un crématorium à Neufchâteau.

L'Intercommunale veillera également en 2018 à ses missions générales de surveillance du concessionnaire, notamment en suite du **changement d'actionnaire** au niveau de ce dernier, et restera attentive au **respect des normes environnementales**. A la suite des élections locales à l'automne 2018, une information sera préparée à l'attention du Collège communal de la Ville de Ciney, afin de prendre les dispositions utiles pour désigner le Président et le Secrétaire du Comité d'accompagnement du permis unique.

Toutes les informations pratiques sur le Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie sont disponibles sur le site internet www.crematoriums.be.